

EXPÉRIENCES INNOVANTES INTÉGRÉES ET COLLECTIVES  
DE PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX :  
RECENSEMENT & ANALYSE À VISÉE PROSPECTIVE

Rapport final

Mars 2014

Xavier POUX, Sarah LUMBROSO (AScA) - Laurent BARBUT (EPICES)

Étude financée par le programme 215 du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Cette étude n'engage que ses auteurs et ne constitue en aucun cas le point de vue du MAAF.



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
UNE RÉFLEXION SUR LES EXPÉRIENCES INNOVANTES, INTÉGRÉES ET COLLECTIVES DANS UNE PERSPECTIVE DE "DOUBLE PERFORMANCE".....	1
ORGANISATION DU RAPPORT.....	2
<b>CARACTÉRISATION DES EXPÉRIENCES INNOVANTES, INTÉGRÉES ET COLLECTIVES.....</b>	<b>4</b>
OBJECTIFS ET MÉTHODE.....	4
LE COLLECTIF : L'ENTRÉE LA PLUS TANGIBLE DES EAIIIC.....	6
<i>Deux grands types de collectifs à relier par une animation adaptée.....</i>	6
<i>Apport de la dimension collective à l'efficacité environnementale.....</i>	8
L'INTÉGRATION : LE CŒUR DES PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX.....	9
<i>Différents registres à considérer.....</i>	9
<i>Apport de la dimension intégrée à l'efficacité environnementale.....</i>	10
L'INNOVATION : UNE MANIÈRE DE CONDUIRE UN PROJET - UNE NOTION ESSENTIELLEMENT SUBJECTIVE.....	12
<i>Apport de la dimension innovante à l'efficacité environnementale.....</i>	14
UNE VISION SYNTHÉTIQUE POUR ARTICULER LES TROIS NOTIONS.....	18
<b>LES PROJETS INNOVANTS, INTÉGRÉS ET COLLECTIFS : ENSEIGNEMENTS DES ÉTUDES DE CAS.....</b>	<b>20</b>
OBJECTIFS, MÉTHODE ET PROJETS ÉTUDIÉS.....	20
PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE SYNTHÉTIQUE.....	27
ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX : FACTEURS DE SUCCÈS ET FREINS.....	29
<i>Les facteurs associés aux succès parmi les études de cas.....</i>	29
<i>Les facteurs associés aux projets inefficaces sur le plan environnemental.....</i>	30
<i>Les facteurs associés aux « succès relatifs » parmi les études de cas.....</i>	32
<b>QUELLES RECOMMANDATIONS ?.....</b>	<b>35</b>
LE CADRE POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS.....	35
<i>Des cadres politiques FEADER et Loi d'avenir en faveur des actions collectives,         intégrées et innovantes.....</i>	35
<i>L'articulation des cadres politiques .....</i>	36
<i>La mobilisation d'un document de référence pour la formulation des recommandations         .....</i>	38

RECOMMANDATIONS LORS DE LA PHASE DE PROGRAMMATION.....	38
<i>La définition des zones d'action prioritaires.....</i>	<i>38</i>
LES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET DE SÉLECTION DES PAEC.....	40
LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA MOBILISATION DES GIEE DANS LE CADRE D'UN PAEC.....	45
<i>Dans quels contextes susciter la constitution de GIEE ?.....</i>	<i>45</i>
<i>Les points de vigilance d'un GIEE pour un PAEC.....</i>	<i>46</i>
<b>CONCLUSION : RÉFÉRENT ENVIRONNEMENTAL ET OPPORTUNITÉS DES NOUVEAUX CADRES POLITIQUES.....</b>	<b>48</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>55</b>
ANNEXE 1 : LE RECENSEMENT DES EAIC REPÉRÉES PAR LES DRAAF.....	55
<i>La méthode de consultation.....</i>	<i>55</i>
<i>Les résultats : la base de données excel.....</i>	<i>56</i>
ANNEXE 2 : BASE DE DONNÉES DES EAIC RECENSÉES PAR LES CORRESPONDANTS MAE DES DRAAF.....	58
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN UTILISÉ POUR LES ÉTUDES DE CAS.....	64
ANNEXE 4 : FICHES EXPÉRIENCES DES ÉTUDES DE CAS.....	66
<i>Vallée de la Bruche.....</i>	<i>66</i>
Les grandes lignes du projet.....	66
Le contexte : maintien avec risque d'abandon.....	66
Emergence et objectifs du projet.....	66
La construction du PAE pour les MAET.....	66
Un projet original « Vision paysagée, vision partagée ».....	66
La dimension collective.....	67
La dimension intégrée.....	67
La dimension innovante.....	67
Éléments d'efficacité environnementale.....	68
Freins et leviers.....	68
Schéma synthétique.....	69
<i>Vallée de la Colombine.....</i>	<i>69</i>
Les grandes lignes du projet.....	69
Le contexte : maintien avec risque d'intensification.....	69
Emergence et objectifs du projet.....	69
La construction du PAE.....	70

La dimension collective.....	70
La dimension intégrée.....	70
La dimension innovante.....	71
Eléments d'efficacité environnementale.....	71
Freins et leviers.....	71
Schéma synthétique.....	71
<i>Vallée de la Meuse (secteur de Stenay)</i> .....	72
Les grandes lignes du projet.....	72
Le contexte : maintien avec risque d'intensification.....	72
Emergence et objectifs du projet.....	72
La construction du PAE.....	72
La dimension collective.....	72
La dimension intégrée.....	73
La dimension innovante.....	73
Eléments d'efficacité environnementale.....	73
Freins et leviers.....	73
Schéma synthétique.....	74
<i>PNR Volcans d'Auvergne</i> .....	74
Les grandes lignes du projet.....	74
Le contexte : maintien avec risque d'abandon.....	74
Emergence et objectifs du projet.....	74
La construction du PAE.....	75
La dimension collective.....	75
La dimension intégrée.....	75
La dimension innovante.....	75
Eléments d'efficacité environnementale.....	75
Freins et leviers.....	76
Schéma synthétique.....	76
<i>Outarde canepetière</i> .....	76
Les grandes lignes du projet.....	76
Le contexte : changement de pratiques.....	77
Emergence et objectifs du projet.....	77
La construction du PAE.....	77
La dimension collective.....	77
La dimension intégrée.....	78
La dimension innovante.....	78

Eléments d'efficacité environnementale.....	78
Freins et leviers.....	78
Schéma synthétique.....	79
<b><i>Marais poitevin</i></b> .....	<b>79</b>
Les grandes lignes du projet.....	79
Le contexte : maintien avec risque d'intensification.....	79
Emergence et objectifs du projet.....	79
La construction du PAE.....	80
La dimension collective.....	80
La dimension intégrée.....	80
La dimension innovante.....	80
Eléments d'efficacité environnementale.....	81
Freins et leviers.....	81
Schéma synthétique.....	81
<b><i>MAE Prairies fleuries dans le PNR des Bauges</i></b> .....	<b>82</b>
Les grandes lignes du projet.....	82
Le contexte : maintien avec risque d'intensification.....	82
Emergence et objectifs du projet.....	82
La construction du PAE et la diffusion de la démarche au niveau national.....	83
La dimension collective.....	83
La dimension intégrée.....	83
La dimension innovante.....	84
Eléments d'efficacité environnementale.....	84
Freins et leviers.....	84
Schéma synthétique.....	85
<b><i>MAE Trame verte et bleue en Nord-Pas-de-Calais</i></b> .....	<b>85</b>
Les grandes lignes du projet.....	86
Le contexte : maintien avec risque d'intensification.....	86
Emergence et objectifs du projet.....	86
La construction du PAE.....	86
La dimension collective.....	87
La dimension intégrée.....	87
La dimension innovante.....	87
Eléments d'efficacité environnementale.....	87
Freins et leviers.....	88
Schéma synthétique.....	89

<i>PNR de Brière</i> .....	90
Les grandes lignes du projet.....	90
Le contexte : maintien avec risque d'abandon.....	90
Emergence et objectifs du projet (MAE et marque).....	90
Articulation entre les MAE et la marque.....	90
La dimension collective.....	91
La dimension intégrée.....	91
La dimension innovante.....	91
Eléments d'efficacité environnementale.....	91
Freins et leviers.....	91
Schéma synthétique.....	92
<i>SFEI en Bretagne</i> .....	92
Les grandes lignes du projet.....	92
Le contexte : rupture.....	93
Emergence et objectifs du projet.....	93
La construction du PAE.....	93
La dimension collective.....	93
La dimension intégrée.....	93
La dimension innovante.....	94
Eléments d'efficacité environnementale.....	94
Freins et leviers.....	94
Schéma synthétique.....	95
<i>Qualisol</i> .....	95
Les grandes lignes du projet.....	95
Le contexte : changement de pratiques.....	95
Emergence et objectifs du projet.....	95
La construction du PAE.....	96
La dimension collective.....	96
La dimension intégrée.....	96
La dimension innovante.....	96
Eléments d'efficacité environnementale.....	97
Freins et leviers.....	97
Schéma synthétique.....	97
<i>GIE DAD</i> .....	98
Les grandes lignes du projet.....	98
Le contexte : changement ou rupture ?.....	98

Emergence et objectifs du projet.....	98
La construction du PAE.....	98
La dimension collective.....	99
La dimension intégrée.....	99
La dimension innovante.....	99
Eléments d'efficacité environnementale.....	99
Freins et leviers.....	99
Schéma synthétique.....	100
<b><i>Captage des Hauts Prés.....</i></b>	<b>100</b>
Les grandes lignes du projet.....	100
Le contexte : rupture.....	100
Emergence et objectifs du projet.....	100
La dimension collective.....	101
La dimension intégrée.....	101
La dimension innovante.....	101
Eléments d'efficacité environnementale.....	102
Freins et leviers.....	102
Schéma synthétique.....	103
<b><i>AAC de la Voulzie et de la Vanne.....</i></b>	<b>103</b>
Les grandes lignes du projet.....	103
Le contexte : rupture.....	103
Emergence et objectifs du projet.....	103
La construction du PAE.....	104
La dimension collective.....	104
La dimension intégrée.....	105
La dimension innovante.....	105
Eléments d'efficacité environnementale.....	105
Freins et leviers.....	105
Schéma synthétique.....	106
<b><i>Bassins versants viticoles du Gard.....</i></b>	<b>106</b>
Les grandes lignes du projet.....	106
Le contexte : changement de pratiques.....	106
Emergence et objectifs du projet.....	106
La construction du PAE.....	107
La dimension collective.....	107
La dimension intégrée.....	107

La dimension innovante.....	107
Eléments d'efficacité environnementale.....	108
Freins et leviers.....	108
Schéma synthétique.....	109
<i>AAC de la Plaine du Saulce.....</i>	<i>109</i>
Les grandes lignes du projet.....	109
Le contexte : changement de pratiques.....	109
Emergence et objectifs du projet.....	109
La construction du PAE.....	110
La dimension collective.....	110
La dimension intégrée.....	111
La dimension innovante.....	111
Eléments d'efficacité environnementale.....	111
Freins et leviers.....	111
Schéma synthétique.....	112
<i>DFCI Montagnette.....</i>	<i>112</i>
Les grandes lignes du projet.....	112
Le contexte : maintien avec risque d'abandon.....	112
Emergence et objectifs du projet.....	112
La construction du PAE.....	113
La dimension collective.....	113
La dimension intégrée.....	113
La dimension innovante.....	113
Eléments d'efficacité environnementale.....	113
Freins et leviers.....	113
Schéma synthétique.....	114

# INTRODUCTION

## UNE RÉFLEXION SUR LES EXPÉRIENCES INNOVANTES, INTÉGRÉES ET COLLECTIVES DANS UNE PERSPECTIVE DE "DOUBLE PERFORMANCE"

- Les mesures agroenvironnementales sont maintenant une politique ancienne, sur laquelle on dispose de plus de 20 ans de perspective. Parmi les pistes identifiées lors des multiples évaluations nationales ou communautaires pour en améliorer l'efficacité et la durabilité, la capacité à engager un projet collectif et techniquement solide ressortent comme des objectifs globaux. Les mots-clés d'intégration, de mobilisation d'un collectif et d'innovation ressortent dans cette visée d'ensemble.

Dans cette perspective, la réflexion conduite dans le présent document s'inscrit dans un double contexte politique :

- celui, national, dans lequel le ministre de l'agriculture a affirmé un projet politique d'ensemble articulant un contenu – l'agroécologie – et un cadre législatif qui insiste notamment sur une organisation collective autour d'un projet de "double performance" – et donc d'intégration environnementale et économique – dans le cadre des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) ;

- celui communautaire, de mise en œuvre du programme de développement rural français découlant du nouveau RDR 2014-2020. Les GIEE trouvent un écho dans les propositions relatives au second pilier avec l'accent mis sur les actions collectives dans les considérants et les articles 29 et 30 du RDR.

La présente étude a donc comme objectif *"d'améliorer la mise en œuvre de la politique agroenvironnementale française et en particulier l'incitation à la mobilisation des dispositifs agro-environnementaux dans le cadre de démarches plus intégrées, avec une gouvernance renouvelée."* Elle propose comme axe d'analyse central celui de l'efficacité environnementale<sup>1</sup>. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs intervenant aux niveaux national, régional et local, pour éclairer la mise en œuvre des futurs plans de développement rural régionaux, en articulation avec les dispositions offertes par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en discussion.

---

<sup>1</sup> Cette notion est précisée dans la première section du document.

- Cet objectif d'ensemble se décline sur les quatre volets suivants :

**identifier les expériences agroenvironnementales innovantes, intégrées et collectives<sup>2</sup> en**

**France** : un constat de départ de l'étude étant l'absence de référentiel constitué sur les expériences agroenvironnementales. Si l'on veut envisager une montée en puissance de telles expériences, la première étape consiste à clarifier le point de départ, en identifiant notamment les expériences qui ont fait preuve d'une efficacité environnementale avérée.

**caractériser chacun des termes "innovant", "intégré" et "collectif"** dans la perspective du développement de telles expériences dans le cadre des MAE : quels sont les critères pertinents pour les décrire et en comprendre les différents types ? quel rôle jouent ces critères pour expliquer l'efficacité environnementale ?

**identifier les facteurs de succès et de blocage** de ces expériences

**émettre des recommandations pour le développement de telles mesures** dans le cadre des politiques communautaires et nationales.

## ORGANISATION DU RAPPORT

Au regard des objectifs de l'étude, le présent document est organisé en trois sections.

- La première, introductive et d'ordre conceptuel, précise les trois notions clés des EAIIC et les termes de leur articulation :

- qu'est ce que l'innovation ?
- qu'est-ce qu'une démarche intégrée ?
- qu'est-ce qu'une action collective ?

Cette section débouche sur une proposition de grille d'analyse des EAIIC, visant à articuler la dimension collective, intégrée et innovante au regard des composantes de l'efficacité environnementale.

- La deuxième section propose une étude comparative sur 17 études de cas conduites dans le cadre de la présente réflexion, en deux vagues<sup>3</sup>. Chacun de ces cas est étudié en utilisant la grille proposée à l'issue de la première partie. Une analyse transversale débouche sur une typologie synthétique de ces cas ; cette typologie étant utilisée pour expliquer les facteurs de

---

<sup>2</sup> On parlera d'EAIIC dans la suite du document.

<sup>3</sup> Cf. le détail en section 2 du document.

succès et de blocage dans l'efficacité environnementale des EAIC.

- La troisième et dernière section consiste en une série de recommandations pour le développement des EAIC, avec une mention particulière en ce qui concerne leur inscription dans le cadre des Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), au regard de leur intention d'articuler approche collective (contenue dans le terme "groupement") et intégrée (contenue dans les termes "économique et environnemental"). Cette section identifie préalablement les différents cadres politiques dans lesquels s'inscrivent ces recommandations. On évoquera ici la période charnière dans laquelle la présente réflexion prend place : tant la mise en œuvre des mesures du deuxième pilier que la Loi d'avenir sont en discussion, et c'est ainsi un enjeu de l'étude que d'identifier les cadres pertinents pour les recommandations.

- Deux produits significatifs de l'étude sont mis en annexe afin de conserver une concision et une lisibilité d'ensemble du document, mais cette place ne doit pas occulter leur importance factuelle dans le cadre de l'étude :

- une base de données nationale visant à identifier les différentes opérations agroenvironnementales en cours (2013) comportant au moins une dimension "innovante", "intégrée" ou "collective" pour les référents MAE des DRAAF (la méthodologie est développée dans l'annexe 1). Si cette base de donnée ne prétend pas à l'exhaustivité et mobilise beaucoup d'expertise qui peut rendre difficile la comparaison d'une région à l'autre, elle constitue néanmoins une première en termes de repérage systématique des EAIC au niveau régional, avec une visée descriptive qualitative.

- une série de fiches descriptives des 17 études de cas qui constituent la principale matière de l'analyse conduite ici, notamment dans la deuxième section du présent rapport. Ces fiches sont construites sur un modèle commun, comportant une partie descriptive générale ; une analyse des composantes "innovante", "intégrée" et "collective" ; une analyse d'ensemble sur le plan de l'efficacité environnementale. Cette approche commune permet une comparaison et sous-tend l'approche conduite dans le corps de l'étude.

# CARACTÉRISATION DES EXPÉRIENCES INNOVANTES, INTÉGRÉES ET COLLECTIVES

## OBJECTIFS ET MÉTHODE

- Au regard des objectifs de l'étude, les fonctions de cette section sont doubles :
  - caractériser les dimensions et les critères pertinents des EAIC ;
  - sur cette base, proposer une classification typologique assise sur des critères de caractérisation de ces expériences.
- Comme indiqué en introduction, cette caractérisation se fait en proposant comme référentiel pour organiser les réflexions celui de l'efficacité des démarches agroenvironnementales. Autrement dit, il s'agit de voir en quoi une démarche est intégrée non pas dans l'absolu, mais en référence à des objectifs agroenvironnementaux. Idem pour les aspects innovants et collectifs.

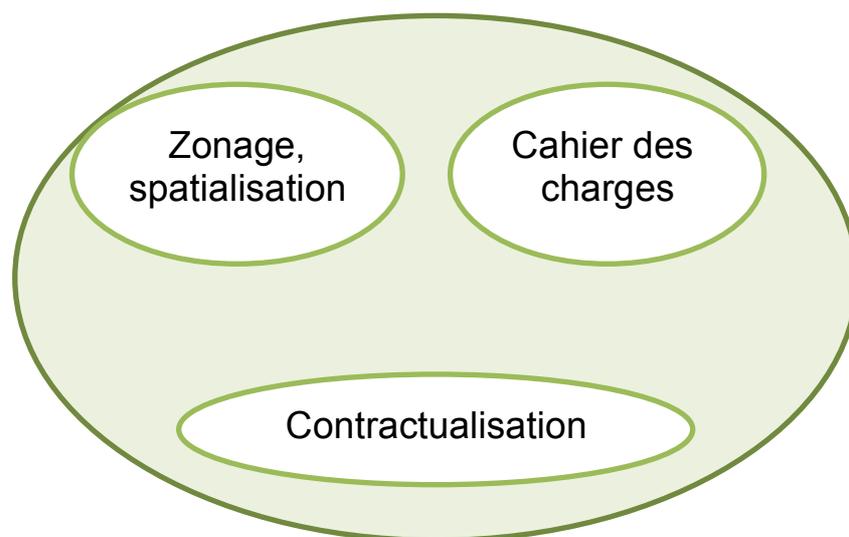
Les critères identifiés dès la phase de proposition d'étude pour approcher l'efficacité agrienvironnementale reposaient sur l'équation de principe suivante, dont il faut souligner la tension entre les deux termes :

$$\text{Efficacité environnementale} = \frac{\text{ambition qualitative (technique) des engagements}}{\text{ampleur des adhésions (aspect quantitatif)}} \times$$

**Figure 1 : "l'équation" de l'efficacité environnementale dans les MAE : qualité ET quantité**

Les enseignements de la première phase de l'étude nous ont amené à ajouter à cette équation sur l'efficacité des engagements une dimension sur le ciblage spatial des mesures. Autrement dit, il vaut mieux une adhésion de 100% des agriculteurs sur une zone ciblée qui ne représenterait que 20% d'un bassin versant mais contribuerait à 80% des écoulements qu'un engagement important sur l'ensemble du bassin mais qui "raterait" cette zone ciblée.

La figure suivante, que l'on retrouvera dans la suite de l'analyse propose une représentation graphique des composantes de l'efficacité environnementale.



**Figure 2 : les composantes de l'efficacité environnementale d'un projet agroenvironnemental : un cahier des charges pertinent, une déclinaison spatiale des objectifs et un taux de contractualisation élevé dans les zones prioritaires**

- La méthode pour ce cadrage conceptuel a reposé sur :

- une série d'entretiens auprès de "grands témoins" des démarches agroenvironnementales, choisis pour leur connaissance d'ensemble de l'agroenvironnement à l'échelle nationale et la diversité des expériences et points de vue qu'ils représentaient. L'encadré 1 présente la liste des neuf personnes interrogées.

- une valorisation de la bibliographie - liste en annexe.

- la valorisation des entretiens avec les experts interrogés lors des études de cas de première phase et des correspondants DRAAF, profitant du parallélisme dans le déroulement des différents volets de l'étude.

#### **Encadré 1 : les experts interrogés lors de la phase de cadrage conceptuel**

Régis Ambroise (retraité MAAF)

Christine de Sainte-Marie (INRA)

Philippe Girardin (retraité INRA et président du PNR Ballon des Vosges)

Jean-Louis Goutel (CA Isère)

Denis Gaboriau (ex-président FNCIVAM)

Morgan Priol (DRAAF Bretagne)

Vincent Manneville (Institut de l'élevage)

Aline Cattan (AgroParisTech, ex ministère en charge de l'environnement)

François Léger (AgroParisTech)

- Avant de détailler les enseignements, il faut souligner que **les notions sont difficiles à appréhender sur un plan général**, tant *via* la bibliographie que *via* les entretiens auprès des grands témoins :

- Chacun des termes se définit difficilement dans l'absolu : on n'est pas intégré dans l'absolu (pour prendre ce critère), on l'est en relatif, en référence à un état "standard" qui reste par ailleurs à définir au cas par cas. À cet égard, la référence à l'efficacité environnementale lors des entretiens a été une référence utile pour organiser les discussions.

- Les trois dimensions se recoupent largement et il est difficile de les isoler.

Mais plus globalement, et ce retour est un enseignement en lui-même : **les trois notions apparaissent entrer en conflit avec la mise en œuvre perçue des MAET** qui, du fait de leur cadre administratif normalisé et peu ambitieux, n'encouragent pas des démarches collectives, ni innovantes, ni intégrées. Dès lors, les interlocuteurs - grands témoins ou correspondants DRAAF - avaient une certaine difficulté à conduire une analyse de ces dimensions au regard des expériences agroenvironnementales ayant mobilisé des MAE.

Ces difficultés n'ont pas pour autant empêché d'avancer sur les notions, que nous analysons dans les pages qui suivent. Celles-ci décrivent les notions sur un plan générique, elles seront illustrées plus concrètement dans les études de cas et dans la seconde section du document.

## LE COLLECTIF : L'ENTRÉE LA PLUS TANGIBLE DES EAIIC

### DEUX GRANDS TYPES DE COLLECTIFS À RELIER PAR UNE ANIMATION ADAPTÉE

Des entretiens, la notion de "collectif" est la meilleure porte d'entrée dans les EAIIC, car elle permet de qualifier un dispositif d'acteurs que l'on peut cerner de manière concrète, en s'attachant en premier lieu aux relations entre les acteurs davantage qu'aux collectifs formels. Relativement, les notions d'intégration et d'innovation apparaissent plus subjectives. Nous verrons qu'elles peuvent s'éclairer en référence au collectif : comment organise-t-il l'intégration ? Comment mobilise-t-il l'innovation ?

En poussant l'analyse, **deux grandes familles de "collectifs" ressortent**, avec chacune leurs critères de caractérisation propres :

1. Le *collectif de territoire* est constitué des acteurs du territoire qui portent le projet agro-environnemental (PAE), qui en motivent l'émergence et l'accompagnent. Ce collectif peut être plus large que la seule structure porteuse d'un PAE dans le cadre d'un montage

administratif de MAE.

Les critères qui caractérisent ce type de collectif sont les suivants :

- La diversité et le nombre des partenaires, et notamment la place des acteurs non agricoles, le type de points de vue représentés (élus locaux, associatifs, institutions, filières recherche,...)
- La force du portage du projet et l'implication des acteurs "moteurs" pour faire valoir des objectifs ambitieux et motiver les adhésions.
- La représentativité territoriale du groupe agricole impliqué dans le PAE : dans le collectif de territoire ce groupe est-il représentatif ou non des agriculteurs visés par les contrats ?<sup>4</sup> (ces derniers formant le collectif agricole décrit ci-après).

2. Le *collectif agricole* est constitué des acteurs agricoles situés sur le territoire visé par le PAE. En premier lieu, on y trouve les agriculteurs que l'on cherche à impliquer dans les contrats MAE, mais les études de cas invitent à y inclure les acteurs de la filière et l'animation lorsqu'elle est assurée par des structures agricoles. Les critères pour décrire ce collectif sont :

- Le taux de contractualisation.
- La dynamique collective autour du PAE : échanges professionnels, reconnaissance.
- La question du nombre d'agriculteurs pour qualifier une démarche collective reste ouverte : à partir de quand peut-on parler d'un collectif ? Les éléments d'analyse suggèrent que la réponse dépend de la taille du territoire concerné par le PAE ; ainsi un collectif peut être constitué d'un petit nombre d'agriculteurs (à partir de 4 ou 5) si l'unité territoriale est de petite taille (cf. étude de cas DFCI Massif de la Montagne par exemple).

=> **L'animation est identifiée comme essentielle pour assurer la cohérence entre le collectif de territoire et le collectif agricole**, avec un fonctionnement dans les deux sens : du collectif de territoire vers les agriculteurs pour relayer le portage du PAE ; du collectif

---

<sup>4</sup> On évoquera ici les comités professionnels agricoles dans les démarches bassins versants à l'échelle de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en Bretagne : ces groupes sont institués dans les contrats régionaux, mais ont souvent davantage une logique institutionnelle que représentative des agriculteurs du bassin.

agricole vers le collectif de territoire pour adapter l'accompagnement autour des MAE.

• **Les moteurs de l'instauration d'un collectif PAE** identifiés sont de deux grands types :

- Un enjeu environnemental clairement identifié : eau, N2000,... motive un PAE.
- Un projet de filière/de territoire se saisit de l'environnement dans une optique plus générale de développement durable.

On insistera sur le fait que les projets agroenvironnementaux articulent deux dimensions :

- **une motivation initiale à intervenir en faveur de l'environnement portée par un collectif**, la motivation pouvant être d'ordre réglementaire (captage d'eau potable, Natura 2000...), économique (filiale locale, création de nouveaux débouchés...) ou identitaire (patrimoine naturel, paysage...);

- **une dynamique d'acteurs, à la croisée de plusieurs collectifs** - agricoles et territoriaux : les études de cas montrent qu'un projet agroenvironnemental ne procède pas d'une démarche planificatrice qui serait définie en amont selon un schéma mécaniste : diagnostic => objectifs => outils => contractualisation, mais comme une démarche de co-construction lors de laquelle les différents collectifs s'ajustent et affinent les approches. Cette adaptation dans le temps explique le décalage entre la logique "projet" et le cadre administratif, rigide, des MAE. Elle explique aussi le risque de perte de l'objectif environnemental dans le développement du projet.

## APPORT DE LA DIMENSION COLLECTIVE À L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

La dimension collective est indispensable pour les enjeux environnementaux qui nécessitent une certaine échelle dans la mise en œuvre. À cet égard la contractualisation au sein du collectif d'agriculteurs contractants est le critère principal, le collectif de territoire étant un moyen de l'atteindre.

Cela étant, la "certaine échelle" nécessaire apparaît variable selon les enjeux et le contexte : elle sera guidée par un objectif de qualité directement mesurable dans le cas d'une ressource en eau (captage), et sera plus subjective et progressive s'il s'agit par exemple de restaurer une connectivité écologique dans des gradients de paysage. On retrouve ici une dimension plus qualitative, au-delà de la seule ampleur de contractualisation, qui considère la concentration des contrats dans certains espaces sensibles.

On soulignera un point important : le fait d'avoir un collectif d'agriculteurs concernés ne garantit pas les résultats sur l'environnement. Idem pour le collectif de territoire : ces collectifs sont des conditions *a priori* nécessaires, mais pas suffisantes.

## L'INTÉGRATION : LE CŒUR DES PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX

### DIFFÉRENTS REGISTRES À CONSIDÉRER

• **L'intégration consiste à articuler des enjeux de natures différentes au niveau des objectifs du PAE** : elle revient à développer des démarches agroenvironnementales, en intégrant une approche multicritères dans la fixation des objectifs. À cette aune, il faut considérer **différents registres d'intégration** :

- ✓ Intégrer l'environnement dans la dynamique économique / sociale : c'est la base des projets agroenvironnementaux, consistant à fixer des objectifs d'amélioration de l'environnement dans la dynamique des systèmes de production, en les combinant à des critères économiques et/ou sociologiques. L'intégration de plusieurs enjeux environnementaux entre eux (eau et biodiversité par exemple) peut être un enjeu d'intégration plus spécifique au sein des PAE.
- ✓ Un enjeu d'intégration symétrique peut être d'intégrer une dynamique territoriale dans un projet dont l'entrée est essentiellement environnementale : faire en sorte qu'une démarche Natura 2000 par exemple puisse générer des bénéfices économiques et/ou sociaux.

L'intégration se conçoit comme un processus, ce n'est pas un donné au départ et il faut envisager une démarche par laquelle les différents thèmes sont intégrés et articulés entre eux<sup>5</sup>. À cet égard une grille déjà ancienne de l'OCDE (1989) permet d'organiser l'analyse de l'intégration et de faire ressortir le lien entre les enjeux d'intégration et ceux associés aux collectifs et, nous le verrons, à l'innovation. Cette grille identifie trois registres sur lesquels se joue une intégration environnementale :

- l'intégration institutionnelle : qui consiste à associer des acteurs de différentes parties, portant des intérêts et des enjeux différents. On retrouve ici un lien fort avec

---

<sup>5</sup> L'intégration environnement et économique peut être rapprochée de la "double performance" de la loi d'avenir. Nous reviendrons sur cette discussion dans la troisième partie du document (cf. la section "Le cadre politique de recommandations" infra).

l'analyse des collectifs, et notamment les collectifs de territoire.

- l'intégration des objectifs : qui consiste à fixer des objectifs communs souscrivant aux différents enjeux (la dimension multicritères définie ci-dessus).
  - l'intégration des instruments : qui consiste à définir les outils qui permettent d'atteindre les objectifs ; dans le cadre de la présente étude, on se concentre sur les mesures agroenvironnementales, avec les contraintes qu'elles fixent, sans exclure la mobilisation conjointe d'autres outils.
- Dans cette perspective, **deux niveaux d'intégration** sont à considérer :
    - **L'intégration au niveau de l'exploitation** est la visée ultime du PAE dans le sens où c'est à ce niveau que les pratiques auront un impact sur l'environnement. L'agriculteur doit ainsi intégrer plusieurs objectifs dans la conduite de son exploitation, dont ceux spécifiques à la qualité environnementale.
    - **L'intégration au niveau du collectif de territoire** joue au niveau de la définition des objectifs et du portage ; elle peut procéder de deux logiques. Une première "verticale", dans laquelle les enjeux environnementaux sont articulés à ceux de développement d'une filière (entrée plus économique) ; une seconde "horizontale" dans laquelle ils le sont à des enjeux de développement territorial (entrée plus sociologique).

## APPORT DE LA DIMENSION INTÉGRÉE À L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- De ce qui précède, **l'intégration environnementale est la condition centrale de l'efficacité d'un PAE** sur ce registre (environnemental), dans la mesure où elle consiste à s'assurer de la prise en charge des enjeux environnementaux aux différentes étapes du projet. Elle repose sur la définition d'objectifs environnementaux explicites et se décline sur les deux thèmes identifiés dans la Figure 2 :
  - la qualité des engagements unitaires (pertinence technique des cahiers des charges). L'intégration environnementale doit ici être articulée avec une analyse agronomique ;
  - la pertinence spatiale du projet (identifier les bonnes cibles spatiales).

Dans cette optique, on peut proposer la notion de **réfèrent environnemental**, comme étant l'acteur (ou le groupe d'acteurs) qui s'assure que cette intégration environnementale est bien

conduite sur le plan technique (voir l'encadré 1 pour plus de détails sur les fonctions du référent environnemental). Ce référent doit être représenté dans le collectif, tel qu'analysé dans la section précédente ; il en complète ainsi l'analyse. Si les associations environnementales/engagées dans la protection de l'environnement ressortent spontanément comme devant jouer cette fonction, ces référents peuvent procéder de sphères d'acteurs différentes : un syndicat d'eau qui porte des objectifs de qualité de la ressource, un groupe d'agriculteurs qui veut réduire l'usage des phytosanitaires ou une structure rattachée à une chambre d'agriculture qui définit des objectifs de gestion pastorale...

- Symétriquement, l'intégration sociale et économique dans les enjeux environnementaux pourra apparaître moins justifiée sur un plan purement environnemental (dans le sens où, en principe, les MAE compensent un manque à gagner, cette intégration est déjà acquise par l'instrument et qu'il n'est pas d'emblée nécessaire de pousser plus loin cette intégration). Mais les retours d'expérience suggèrent que cette intégration est nécessaire pour assurer la pérennité et le portage des démarches : la seule attractivité financière du contrat agroenvironnemental est rarement suffisante quand il s'agit d'engager des pratiques efficaces sur le plan environnemental, et surtout elle est limitée aux cinq ans du contrat. Il apparaît dès lors nécessaire de rappeler le sens social et/ou économique des objectifs environnementaux définis sur le territoire du projet.

- **L'intérêt d'un thème fédérateur ?** Dans les faits, l'intégration apparaît comme une démarche complexe et il semble pertinent d'avoir un thème fortement fédérateur pour organiser les différents critères. Cela pourra jouer à différents niveaux : pour intégrer les thèmes environnementaux entre eux (par exemple une entrée paysagère spatialisée paraît avoir une capacité d'intégration de différents enjeux environnementaux) ; pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques entre eux (on retrouve ici les approches "horizontales" ou "verticales").

#### **Encadré 1 Le référent environnemental : une composante clé du succès des EAIC**

Deux fonctions sont essentielles pour l'efficacité d'un projet agroenvironnemental :

- le fait que les enjeux environnementaux soient clairement posés sur le territoire de projet et que l'on dispose d'un référentiel territorialisé pour à la fois : (a) définir des objectifs déclinés et adaptés au contexte local et (b) évaluer le projet dans le temps. Cela suppose d'inscrire des thématiques générales comme la qualité de l'eau, la protection de la biodiversité ou la gestion des paysages dans les territoires des projets agroenvironnementaux, en faisant ressortir les *dynamiques* agricoles et environnementales à enjeux : identifier les sites de nidification de l'outarde canepetière et expliciter le lien avec la dynamique de population, cartographier les

zones contributives d'un captage et expliciter la relation entre la qualité de ses eaux et l'évolution de son exploitation par l'agriculture. Un tel travail de déclinaison territoriale repose sur des démarches d'inventaires, de mesures, de spatialisation ou de modélisation spécifiquement mises en œuvre sur le territoire de projet agroenvironnemental.

- le fait que ces enjeux soient portés auprès des collectifs du projet : collectif de territoire et collectif agricole. Ce portage repose sur une communication et une pédagogie permettant une bonne compréhension et appropriation des objectifs environnementaux par ces collectifs. L'enjeu est d'inscrire la dynamique environnementale visée par le projet dans des dynamiques territoriales et agricoles.

La notion de référent environnemental insiste sur l'idée que ces deux fonctions ne sont pas d'emblée données – par la seule réalisation d'un inventaire statique, par exemple, qui se contenterait de verser au dossier une liste d'indicateurs environnementaux et de pratiques génériques - et qu'elles supposent l'identification d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs responsable(s), impliqué(s) pour s'assurer qu'elles sont remplies tout au long du projet. Ainsi, le référent environnemental peut être le dépositaire de l'expertise technique et du portage, ou s'assurer que ces fonctions sont bien remplies par un tiers (contrôle qualité de l'étude environnementale d'un bureau d'étude, par exemple). Dans tous les cas, il est le garant du fait que ces fonctions sont remplies.

Cette notion est avant tout fonctionnelle dans la vie d'un projet agroenvironnemental, et non pas institutionnelle. Dans les EAIIC étudiées, les référents environnementaux sont des communautés de commune, des syndicats d'eau, des DREAL, des associations naturalistes, des PNR, des organismes de recherche ou des organismes agricoles.

## L'INNOVATION : UNE MANIÈRE DE CONDUIRE UN PROJET - UNE NOTION ESSENTIELLEMENT SUBJECTIVE

- L'innovation est la dimension la plus difficile à caractériser car la plus subjective. Tout d'abord, on soulignera que les entretiens font ressortir un consensus pour envisager une approche large de l'innovation. Celle-ci ne se résume pas à l'adoption d'une technologie nouvelle.

Le principe générique de l'innovation est la capacité à faire quelque chose d'inédit, de nouveau ; le registre de ce "quelque chose" n'étant pas déterminé par nature. **Innovover, c'est mettre en œuvre quelque chose de nouveau.**

• On identifie ainsi un premier critère pour caractériser l'innovation, à savoir **le registre** sur lequel elle se place. Ces registres ne sont pas exclusifs :

- innovation technique, qui dans les PAE se décline davantage dans la conduite de l'exploitation (par exemple une réduction forte d'intrants) que par l'adoption d'équipements modernes - et donc nouveaux - qui est pourtant l'image emblématique de l'innovation en agriculture.
- innovation institutionnelle : dans la mobilisation des acteurs dans les différents collectifs, dans la manière de conduire l'animation, dans la manière d'organiser l'évaluation et la communication.
- innovation administrative : dans la manière de monter un dossier, de mobiliser les MAE (adaptation des cahiers des charges) ou de combiner plusieurs outils.
- innovation économique : dans la capacité à valoriser des produits ou à améliorer l'économie de l'exploitation (réduction des charges).

• Un deuxième critère portera sur le **degré de changement** : la nouveauté consiste-elle en une adaptation marginale (mais significative et repérable pour qu'on puisse la qualifier d'innovante) ou en une rupture avec une manière de faire conventionnelle ?

• Un troisième critère portera sur **le niveau auquel est mis en œuvre l'innovation** au sein des collectifs considérés :

- le collectif agricole : innovation technique, dans la participation à des collectifs inédits,...
- le collectif du territoire : innovation dans la gouvernance, dans la procédure,...

=> Ce passage en revue des différents critères permet de mieux saisir pourquoi l'innovation est difficile à caractériser :

- **la multiplicité des registres et des niveaux où elle peut se révéler invite à appréhender l'innovation dans un système d'actions qui combine plusieurs composantes.** Modifier une seule de ces composantes - par exemple la communication, alors que tout le reste du dispositif est inchangé - pourra amener un acteur à considérer qu'il y a eu innovation dans un PAE.

- mais fondamentalement, c'est une **notion essentiellement relative, qui se réfère à des**

**manières de faire jugées "normales" (au sens statistique) en un lieu et un moment donné.** Transposer en Champagne-Ardenne une pratique courante en Aquitaine pourra être innovant ; ce qui était innovant dans les années 1990 pourra être banal en 2013 et réciproquement, réintroduire une manière de faire passée mais tombée en désuétude pourra apparaître comme une innovation. Pour beaucoup d'acteurs interrogés, retrouver l'esprit des OLAE et des PDD pourrait être une innovation souhaitable...

- découlant en partie des points précédents, l'appréciation du **degré de changement** est subjectif et dépend des acteurs considérés (à partir de quand considère-t-on qu'un changement est nouveau ?), avec deux extrêmes dans les acteurs interrogés : (i) les correspondants DRAAF qui ont pris leur poste récemment et pour lesquels il est donc plus difficile de repérer un changement ; (ii) les "grands témoins" nationaux pour lesquels il n'y a rien de neuf sous le soleil, plutôt une banalisation de l'action agroenvironnementale. Au-delà de ces différences objectivables, il en est qui sont liées à la sensibilité des observateurs : certains, enthousiastes, valoriseront la moindre innovation ; d'autres non<sup>6</sup>.

- A contrario, **certains observateurs des MAE ont une approche plus radicale et simplificatrice de l'innovation en la matière** : dans un contexte "normal" où ces dernières sont mises en œuvre sur un mode essentiellement administratif, dans lequel l'efficacité environnementale est souvent accessoire, **tout PAE qui conduit à des résultats évaluables, par la mobilisation pertinente des acteurs et d'outils est innovante...**

## APPORT DE LA DIMENSION INNOVANTE À L'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Les points d'analyse qui précèdent ne signifient pas que l'innovation soit vide de sens et qu'elle n'est pas utile dans l'analyse. Sa subjectivité et sa relativité la rendent plus difficile à caractériser que le caractère collectif ou que l'intégration ; mais pour autant **c'est une composante qualitative dans la conduite d'un PAE qui est reconnue comme souvent nécessaire.** Le constat un peu désabusé que la plupart des MAE n'atteignent pas leurs résultats peut être compris comme une raison d'innover dans le domaine.

- **Différentes motivations apparaissent dans la mise en œuvre d'une démarche innovante** pour viser une efficacité environnementale :

---

<sup>6</sup> L'innovation est ainsi une question d'appréciation et de mise en perspective. Dans la mesure où c'est une notion positive, savoir la mettre en avant est une manière de valoriser une démarche auprès d'acteurs institutionnels. C'est ainsi que des expériences "innovantes" peuvent être (sur)valorisées dans des démarches "communicantes" qui ne disent rien sur le fond.

- la première est le fait d'être au pied du mur en matière de ressource environnementale (typiquement un captage d'eau potable stratégique pour une collectivité) ou d'avenir d'une espèce très menacée (l'exemple de l'outarde canepetière dans les études de cas illustre ce cas de figure) ;

- une deuxième est motivée par un objectif d'amélioration environnementale globale, davantage fondée sur une innovation technique au niveau de l'exploitation dont on attend des bénéfices sur une ressource, généralement l'eau (mais ce pourrait aussi être l'énergie).

- Au regard de "l'équation" de l'efficacité environnementale proposée plus haut (cf. Figure 2), l'innovation devra être mobilisée pour combiner : une forte contractualisation, un cahier des charges pertinent et une cohérence spatiale dans la mise en œuvre des mesures.

**Sur cette base, l'innovation doit être perçue comme un moyen et pas nécessairement comme une fin en soi.** La nature des objectifs agroenvironnementaux doit ici être prise en compte : s'il s'agit (i) de conserver des pratiques agroenvironnementales reconnues comme positives mais menacées, avec (ii) un cahier des charges pertinent et (iii) une bonne couverture spatiale, il n'est pas pertinent d'innover – ce sera typiquement le cas du maintien de pratiques extensives – à condition que les trois termes (i), (ii), (iii) soient établis.

A contrario, **quand il s'agit de modifier des pratiques défavorables, l'innovation apparaît comme une démarche d'emblée plus pertinente.**

Le Erreur : source de la référence non trouvée résume les critères de caractérisation des dimensions collectives, intégrées et innovantes identifiées dans cette section.

**Tableau 1 : les critères de caractérisation des expériences agroenvironnementales innovantes, intégrées et collectives**

<b>Collectif</b>	<i>Deux grandes familles de collectifs, avec des critères clés spécifiques</i>	<p><b>Collectif de territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité et nombre de partenaires</li> <li>- force du portage, implication d'acteurs moteurs</li> <li>- représentativité territoriale des agriculteurs impliqués dans le collectif</li> </ul> <p><b>Collectif agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de contractualisation</li> <li>- dynamique collective autour du PAE, création ou renforcement de relations, intensité des échanges...</li> </ul> <p>L'<b>animation</b> est clé pour articuler ces 2 collectifs</p>
	<i>Des moteurs de l'instauration d'un collectif variés</i>	<p><b>Enjeu environnemental</b> : conserver/ reconquérir une ressource menacée/dégradée</p> <p><b>Projet de filière/territoire</b> qui se saisit d'un enjeu environnemental</p>
	<i>Pourquoi le collectif est important pour l'efficacité environnementale ?</i>	La dimension collective est nécessaire pour les projets dont les enjeux environnementaux nécessitent d'atteindre une certaine <b>masse critique</b> pour être efficaces
<b>Intégration</b>	<i>Différents registres d'intégration (que s'agit-il d'intégrer ?)</i>	<p>Intégrer l'environnement dans une dynamique économique/sociale</p> <p>Intégrer plusieurs objectifs environnementaux entre eux (eau, biodiversité,...)</p> <p>Intégrer une dynamique territoriale dans un projet environnemental</p>
	<i>Différents niveaux où se joue l'intégration</i>	<p>Au niveau de l'exploitation</p> <p>Au niveau du collectif de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration verticale (filiale)</li> <li>- intégration horizontale (projet de territoire)</li> </ul> <p>Le rôle du <b>référent environnemental</b> est essentiel pour assurer l'intégration des enjeux environnementaux (contenu du cahier des charges, zonage) et son portage</p>
	<i>Pourquoi l'intégration est importante pour l'efficacité environnementale ?</i>	L'intégration sociale et économique pour assurer l' <b>acceptabilité</b> et la <b>pérennité</b> du projet
<b>Innovation</b>	<i>Différents registres d'innovation</i>	<p>Technique</p> <p>Institutionnelle et de conduite de projet (communication, évaluation,...)</p> <p>Administrative</p> <p>Économique</p>
	<i>Des degrés de changement variables</i>	<p>Adaptation marginale</p> <p>Rupture</p>

	<i>Pourquoi l'innovation est importante pour l'efficacité environnementale ?</i>	L'innovation pour <b>combiner les trois termes de l'efficacité environnementale</b> : forte contractualisation, cahier des charges pertinent, cohérence spatiale → en particulier dans des contextes défavorables, en l'absence de solutions connues
--	--	---

## UNE VISION SYNTHÉTIQUE POUR ARTICULER LES TROIS NOTIONS

- Au total, les trois composantes analysées ci-dessus peuvent être reliées sur un schéma de principe en considérant que l'innovation consiste à faire fonctionner les différents collectifs de manière à ce qu'ils intègrent les objectifs environnementaux (cf. la notion de référent environnemental) et socio-économiques et puissent mobiliser les outils adaptés. À cet égard, l'innovation doit être mobilisée de manière pertinente et n'est pas toujours nécessaire.

Le schéma ci-dessous propose une synthèse graphique de l'ensemble des points abordés dans les pages précédentes, en faisant ressortir les différents collectifs, le référent environnemental et l'animation. Si la **représentation graphique met en avant les fonctions jouées par ces différentes catégories d'acteurs**, on rappellera que le référent environnemental et l'animation peuvent être rattachés à l'un ou l'autre des collectifs. La question qui unit les éléments peut être formulée comme suit : "**En quoi l'innovation et l'intégration contribuent-elles à l'efficacité environnementale en mobilisant les différents collectifs d'acteurs d'un PAE ?**". La section suivante du document permettra d'illustrer comment ce schéma a été utilisé pour aborder cette question dans les études de cas.

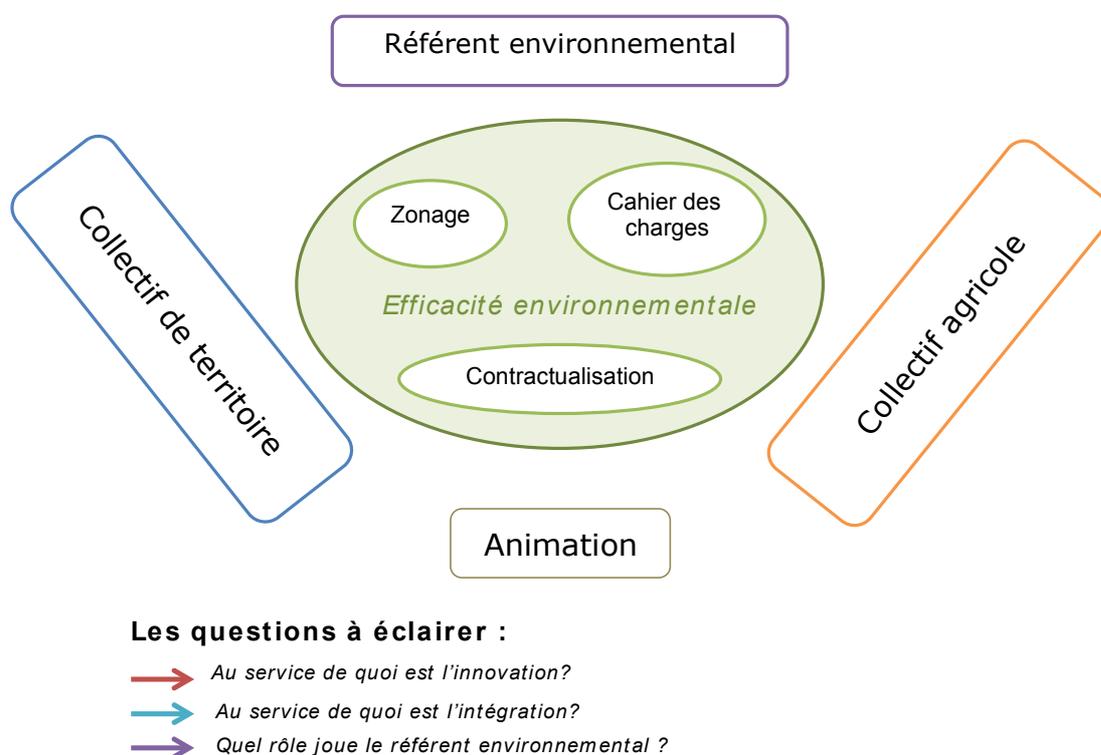


Figure 3 : un schéma synthétique pour relier collectifs, intégration et innovation

- En guise de conclusion synthétique sur cette première section, les deux points suivants

peuvent être mis en avant :

- on peut proposer comme grille de lecture simple la suivante :

- ✓ **le collectif** définit le "pour qui ?", le "pourquoi ?" et le "avec qui ?" d'un PAE
- ✓ **l'intégration** définit le "quoi ?" d'un PAE, en référence aux collectifs et au référent environnemental (deux fois pourquoi ?)
- ✓ **l'innovation** définit un "comment ?" (parfois ? dans certains cas ?)

Dans cette grille, l'animation a la tâche - conséquente - d'assurer la cohérence entre ces trois dimensions.

- découlant de la grille ci-dessus, il y a un ordre qui permet de mieux appréhender les projets EAIC. Celui indiqué dans le titre de l'étude "projets innovants, intégrés et collectifs" est sans doute le moins adapté en commençant par l'innovation (appréhender le "comment" sans savoir à quel objet et quel collectif il s'applique n'est pas pertinent). Il est plus logique d'aborder d'abord un collectif et des enjeux d'intégration avant de poser la question de la pertinence de l'innovation.

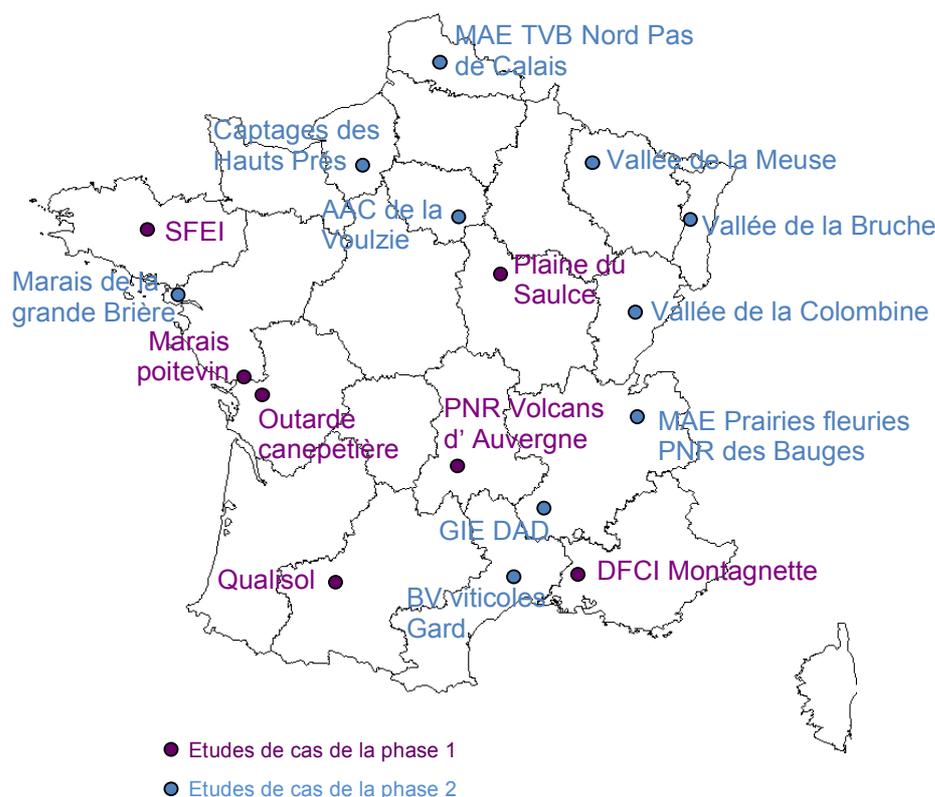
# LES PROJETS INNOVANTS, INTÉGRÉS ET COLLECTIFS : ENSEIGNEMENTS DES ÉTUDES DE CAS

## OBJECTIFS, MÉTHODE ET PROJETS ÉTUDIÉS

Dans la continuité de la section précédente, afin de pouvoir mieux incarner les concepts de collectif, intégré et innovant, dix-sept études de cas ont été réalisées sur des projets agroenvironnementaux. Ces études de cas se sont déroulées en deux vagues :

- une première vague pendant laquelle sept EAIIC « archétypes » ont été sélectionnées, sur la base de l'expérience du groupement d'étude et du comité de pilotage, comme exemples emblématiques de succès ou d'échecs d'EAIIC, la plupart des projets étant déjà assez anciens. Les critères qui ont permis de sélectionner ces projets étaient notamment leur efficacité environnementale quand elle était avérée, leur « rayonnement » (une communication importante autour de ces projets existait-elle, étaient-ils souvent cités en exemple ?), leur répartition géographique. Cette première série d'études de cas a participé à la caractérisation des critères collectif, intégré, innovant, et a permis de préciser les guides d'entretien pour la deuxième vague (voir le guide d'entretien final en annexe 3).
- une deuxième vague pendant laquelle dix études de cas supplémentaires ont été réalisées. Elles ont été sélectionnées à partir du recensement des EAIIC effectué grâce à l'enquête auprès des correspondants MAE des DRAAF (voir en annexe le détail sur cette enquête et la base de données sur laquelle elle a débouché). Les études de cas ont été sélectionnées parmi les projets qui se distinguaient le plus, en termes de dynamique collective, d'intégration et d'innovation. Ils ont également été choisis pour contraster entre eux et avec les premières études de cas sur des critères géographiques, de taille des territoires, d'enjeux environnementaux, de type de structure porteuse...

Les dix-sept projets étudiés (voir leur localisation sur la Carte 1) permettent ainsi de balayer une bonne diversité de situations. Le tableau Tableau 2 décrit synthétiquement les grandes caractéristiques de chaque projet.



**Carte 1 : Localisation des études de cas**

Pour chacune de ces études de cas, une recherche bibliographique et un à trois entretiens ont été réalisés, avec des acteurs impliqués dans le PAE ou des chercheurs l'ayant étudié. Les points d'investigation portaient sur l'émergence et les objectifs du projet, la construction et la mise en œuvre du PAE, les dimensions collective, intégrée et innovante, et les freins et leviers rencontrés par le projet.

- Le Tableau 2 résume les grandes lignes et la dynamique collective de chaque étude de cas. En effet, l'analyse des différents cas a montré qu'en plus des deux types de collectifs déjà identifiés dans la première section (le collectif agricole et le collectif de territoire), il apparaît pertinent de prendre en compte les dynamiques de constitution de ces collectifs, qui influencent le déroulement du PAE. Deux types émergent des cas étudiés : d'un côté, c'est un acteur moteur qui joue un rôle central et se charge de mobiliser, plus ou moins largement, d'autres acteurs, de l'autre on peut avoir très tôt la formation de collectifs constitués d'acteurs divers. On peut ainsi distinguer trois types de collectifs :

- des collectifs formés autour d'un acteur, qui reste dans son domaine. Dans les études de cas, cela correspond surtout à des projets portés par la sphère agricole, qui mobilisent des agriculteurs, sans forcément chercher à élargir le collectif à d'autres types d'acteurs.

- des collectifs formés autour d'un acteur qui enrôle. Dans ce cas, l'acteur au centre du PAE cherche à mobiliser des acteurs divers au service du projet, en intégrant différents enjeux.
  - des collectifs pluri-acteurs, qui dès le départ réunissent des acteurs divers autour du projet. Dans ce cas, même si l'on peut identifier un ou quelques acteurs moteurs dans l'émergence du projet, ce dernier mobilise très tôt un collectif d'acteurs large.
- Sur un plan plus systématique, la grille proposée dans la Figure 3 à la fin de la partie précédente a été utilisée pour l'analyse. Le Tableau 3 en présente les principales caractéristiques. La description plus détaillée de ces différents projets a été regroupée dans des fiches expériences, fournies en annexe 4.

**Tableau 2 : Description des études de cas : les grandes lignes du projet et la dynamique collective**

Nom du projet	Grandes lignes	Dynamique collective
Vallée de la Bruche	Un projet paysager porté à l'échelle intercommunale sur plus de 20 ans, qui a permis la réouverture des paysages de la vallée, et qui aboutit aujourd'hui à des réflexions sur les valeurs environnementale, agricole et paysagère des prairies	Pluri-acteurs
Vallée de la Colombine	Depuis 20 ans, l'animation de la Chambre d'agriculture autour de la biodiversité des pelouses sèches a permis une appropriation des enjeux par les agriculteurs et un maintien des pelouses. Des mesures de compensation financées par Réseau Ferré de France ont permis d'identifier de nouvelles zones à enjeux et de proposer une extension du périmètre Natura 2000. Le projet s'élargit aujourd'hui à d'autres acteurs du territoire (naturalistes, scientifiques, syndicat d'eau) autour d'une réflexion sur la valeur des prairies (concours prairies fleuries et appel à projet mobilisation collective du CASDAR)	Un acteur qui enrôle
Vallée de la Meuse (secteur de Stenay)	Grâce à une animation historique effectuée par une association environnementale, le rôle des genêts est devenu une espèce emblématique du territoire. Les agriculteurs se sont appropriés les enjeux de conservation et contractualisent majoritairement la MAE la plus contraignante.	Un acteur qui enrôle
PNR Volcans d'Auvergne	Sur une commune avec des terres agricoles en biens de section, les MAET ont été l'occasion de régler une situation foncière compliquée, permettant ainsi un meilleur entretien des milieux ouverts	Pluri-acteurs
Outarde canepetière	L'intervention d'un organisme scientifique dans le programme de protection de l'outarde a permis une bonne adéquation des cahiers des charges des MAE et une implication des acteurs du territoire, avec des résultats positifs sur les populations d'outarde.	Un acteur qui enrôle
Marais poitevin	Le marais poitevin a été parmi les premiers territoires à expérimenter des OLAE. Des comités de pilotage locaux, sur les différents secteurs du marais, garantissaient une bonne adéquation des cahiers des charges aux enjeux environnementaux et une bonne implication des acteurs. L'évolution des dispositifs agro-environnementaux depuis n'a cessé de détériorer la gouvernance des projets et l'ambition environnementale des mesures.	Pluri-acteurs (à l'époque des OLAE)
MAE Prairies fleuries du PNR des Bauges	Sur le PNR des Bauges, une MAE innovante à obligation de résultats a été mise en place, questionnant les naturalistes sur la définition de leurs objectifs de conservation et valorisant les pratiques des agriculteurs. La MAE prairies fleuries, associé à un concours, a connu une diffusion rapide au niveau national	Un acteur qui enrôle
MAE trame verte et bleue (Nord Pas de Calais)	Dans la lignée d'une politique volontariste sur la trame verte et bleue (TVB), la région Nord Pas de Calais a ouvert des MAE TVB sur des territoires très vastes, mais l'absence de ciblage et de pertinence des mesures limite leur bénéfice environnemental, sauf quand les opérateurs ont eu la capacité d'adapter les mesures pour les rendre plus pertinentes.	Un acteur qui enrôle
MAE TVB (PNR Avesnois)	Sur le PNR de l'Avesnois, la MAE TVB proposée par la région a permis de compléter les actions de préservation du bocage mises en œuvre depuis plusieurs années. L'animation historique assurée par le Parc a permis de cibler sur les territoires à enjeux du territoire, et d'obtenir de bons taux de contractualisation. Ceux-ci ne permettent pas de lutter contre la dynamique	Un acteur qui enrôle

	d'intensification à l'œuvre et l'on constate malgré tout un recul du bocage.	
<b>PNR de Brière</b>	Pour répondre à l'enjeu de maintien d'une activité d'élevage, le PNR, déjà investi dans la mise en œuvre de MAE Natura 2000, a soutenu le développement d'une filière viande bovine locale, sous la marque Parc, conjuguant exigences pour l'environnement et la qualité des produits	Pluri-acteurs
<b>SFEI (Bretagne)</b>	A partir du travail de groupes locaux d'agriculteurs cherchant à améliorer l'autonomie de leurs systèmes de production, des cahiers des charges pour des systèmes fourragers économes en intrants ont été élaborés, jusqu'à la MAE SFEI nationale qui a connu une bonne dynamique de contractualisation en Bretagne.	Un acteur qui reste dans son domaine
<b>Qualisol</b>	Une coopérative a porté une MAET DCE, à destination de ses adhérents, pour pouvoir diversifier ses activités en leur fournissant un accompagnement technique, qui a débouché sur des évolutions de pratiques vers la réduction d'intrants	Un acteur qui reste dans son domaine
<b>GIE DAD</b>	Un groupe d'éleveurs, accompagné par un conseiller agricole indépendant, en partant d'une réflexion sur l'économie de leurs systèmes, a mis en place une série d'actions qui a abouti à une importante conversion en bio et à plusieurs projets de mutualisation (alimentation animale, méthanisation)	Un acteur qui reste dans son domaine
<b>Captage des Hauts Prés</b>	Une volonté politique forte de protéger une ressource stratégique en eau potable avant sa dégradation a conduit une communauté de communes à développer une filière biologique sur le territoire	Pluri-acteurs
<b>AAC de la Voulzie et de la Vanne</b>	Sur des captages d'eau potable stratégiques pour l'alimentation de Paris, l'opérateur Eau de Paris a mis en place un accompagnement important et des mesures innovantes sur le plan administratif pour encourager fortement la réduction d'intrants ou la conversion à l'agriculture biologique	Un acteur qui enrôle
<b>Bassins versants viticoles du Gard</b>	Sur des bassins versants viticoles, une forte animation par la Chambre d'agriculture, couplée avec l'implication d'acteurs économiques de la filière viticole, a permis une bonne contractualisation de mesures de réduction de pesticides	Un acteur qui reste dans son domaine
<b>Plaine du Saulce</b>	Une association rassemblant de nombreux acteurs du territoire met en place depuis 1998 des actions pour protéger la ressource en eau potable d'une communauté d'agglomération	Un acteur qui reste dans son domaine
<b>DFCI Montagnette</b>	Un important travail d'animation auprès des éleveurs du massif de la Montagnette a permis de construire des contrats MAET DFCI particulièrement pertinents pour la prévention des incendies	Un acteur qui reste dans son domaine

Tableau 3 : comparaison des études de cas

Nom du projet	Taille du territoire	Enjeu environnemental	Année de démarrage	Contexte	Porteur du projet	Collectif de territoire	Collectif agricole	Référent environnemental	Efficacité environnementale globale	
Vallée de la Bruche	Grand	Paysages / biodiversité	1987	Maintien / abandon	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	+++	++	Communauté de communes	+++	
Vallée de la Colombine	Moyen	Natura 2000	1992	Maintien / intensification	Chambre d'agriculture de Haute-Saône, DREAL Franche-Comté	+	++	DREAL/CA	++	
Vallée de la Meuse (secteur de Stenay)	Moyen	Natura 2000	1994	Maintien / intensification	CPIE Woëvre - Côtes de Meuse	++	++	CPIE	+++	
PNR Volcans d'Auvergne	Petit	Paysages / biodiversité	2008	Maintien / abandon	PNR des Volcans d'Auvergne	+++	++	PNR	+++	
Outarde canepetière	Grand	Natura 2000 + eau	1997	Changement de pratiques	Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS)	+++	++	CNRS	+++	
Marais poitevin <sup>7</sup>	Grand	Biodiversité / gestion hydraulique	1991	Maintien / intensification	OLAE	COFIL locaux	+++	-	Associations environnementales	?
					MAET	?	-	-	?	?
MAE Prairies fleuries du PNR des Bauges	Grand	Biodiversité	2005	Maintien / intensification	PNR du Massif des Bauges / INRA	++	++	PNR	+	
MAE TVB (Nord Pas de Calais)	Grand	Paysages / biodiversité	2007	Maintien / intensification	Région Nord-Pas-de-Calais	-	-	?	∅	

<sup>7</sup> Le cas du Marais poitevin a connu une forte évolution dans le temps, en lien avec l'évolution des dispositifs agroenvironnementaux. La période de démarrage du projet et la période actuelle sont représentées ici, pour plus de détails voir la présentation détaillée du cas en annexe.

MAE TVB (PNR Avesnois)	Grand	Paysages / biodiversité	2007	Maintien / intensification	PNR de l'Avesnois	+	-	PNR	+
PNR de Brière	Grand	Natura 2000	2008 (marque)	Maintien / abandon	Association des éleveurs du PNR de Brière	+++	+++	PNR	+++
SFEI (Bretagne)	Grand	Changement de système / eau	1990	Rupture	Différents CIVAM / Réseau Agriculture Durable	-	+++	CIVAM	+
Qualisol	Grand	Changement de système / eau	2007	Changement de pratiques	Coopérative Qualisol	-	+++	Coopérative	+
GIE DAD	Moyen	Changement de système	2009	Changement / rupture ?	Groupe d'agriculteurs, société de conseil SCARA	-	+++	SCARA	?
Captage des Hauts Prés	Petit	Eau	2009	Rupture	Communauté d'agglomération Seine-Eure	+++	+++	Communauté de communes	?
AAC de la Voulzie et de la Vanne	Grand	Eau	Années 90	Rupture	Eau de Paris	-	-	Eau de Paris	+
Bassins versants viticoles du Gard	Moyen	Eau	2003	Changement de pratiques	Chambre d'agriculture du Gard	-	+++	?	+
Plaine du Saulce	Grand	Eau	1996	Changement de pratiques	Association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce	+	++	?	∅
DFCI Montagnette	Petit	DFCI	2011	Maintien / abandon	CERPAM	-	-	CERPAM	+++

Les codes couleurs utilisés dans ce tableau renvoient à ceux de la grille proposée dans la figure 3, qui a été déclinée pour les différentes études (voir les schémas correspondant dans l'annexe 4). Pour chacun des critères collectif de territoire, collectif agricole, référent environnemental, efficacité environnementale, l'intensité de la couleur correspond à l'importance de ce critère dans le PAE étudié : plus la couleur est foncée, plus le PAE se distingue des autres cas par la force de ce critère.

## PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE SYNTHÉTIQUE

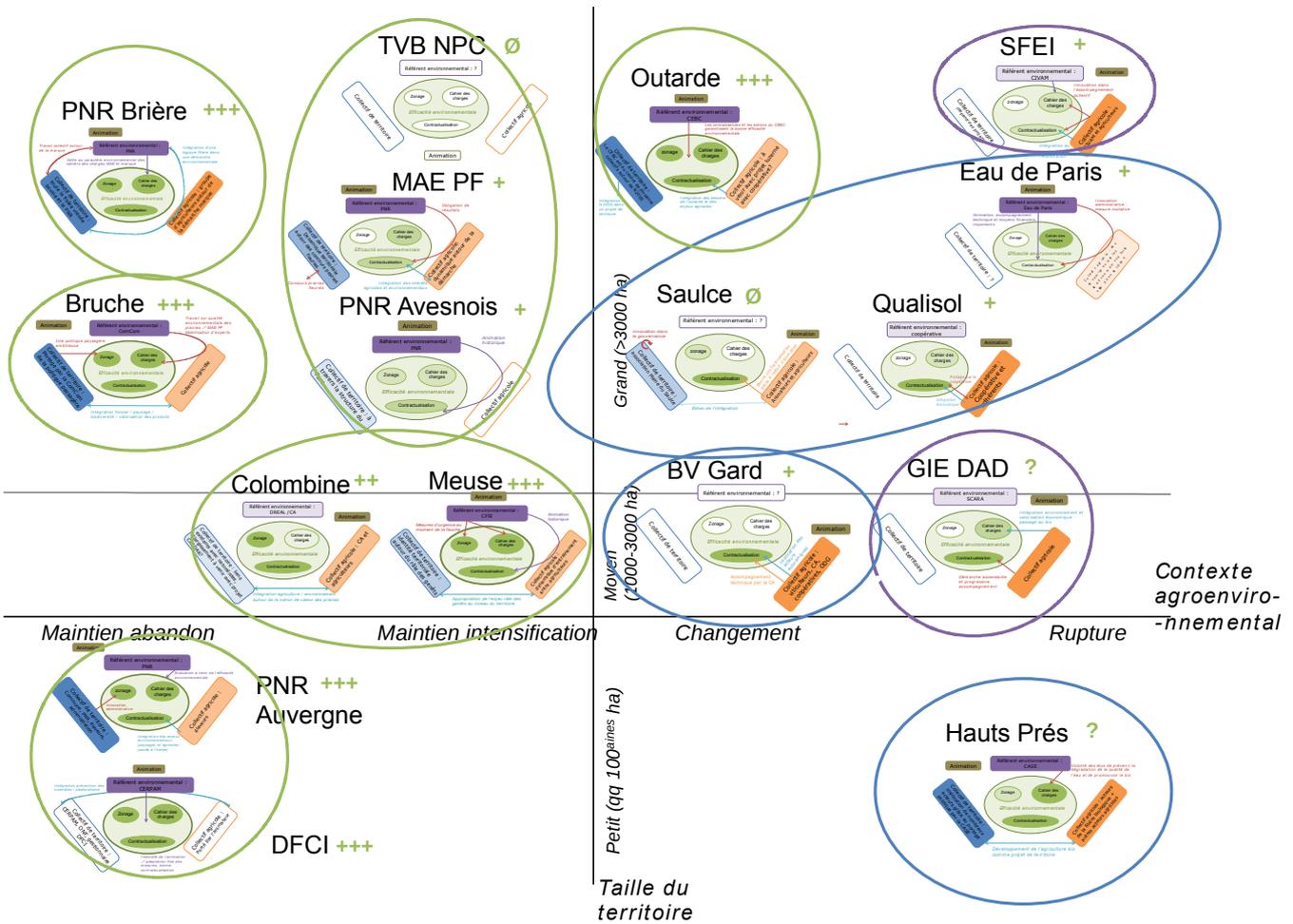
La comparaison entre les différentes études de cas permet d'illustrer la diversité entre les situations étudiées et les critères à considérer. Devant la complexité du système à étudier pour caractériser les EAICC, plusieurs dimensions d'analyse sont possibles pour proposer une typologie des projets. Trois axes nous semblent importants comme critères typologiques, permettant d'organiser les cas étudiés : (i) **la taille du territoire**, (ii) **le contexte agroenvironnemental et les objectifs des cahiers des charges (maintien/changement)** et (iii) **la nature de l'enjeu (biodiversité/eau/autre)**. La Figure 4 permet de positionner les différentes études de cas selon ces critères<sup>8</sup>. Elle reprend les schémas synthétiques qui représentent chaque PAE étudié selon la grille de lecture de la Figure 3 (voir annexe 4).

**La taille du territoire apparaît comme un critère particulièrement discriminant pour distinguer les types de projets.** En effet, sur de petits territoires où le nombre d'agriculteurs est limité, il est plus facile de concevoir des mesures au cas par cas et de faire dialoguer un nombre d'acteurs réduit par rapport à de plus grandes surfaces. Les enjeux d'intégration et d'innovation semblent moins importants sur ces territoires. Ainsi, sur deux exemples d'études de cas sur de petits territoires (commune du PNR des Volcans d'Auvergne et massif de la Montagne), les MAE mises en œuvre ont une bonne efficacité environnementale car elles sont particulièrement adaptées aux enjeux du territoire, mais les projets sont peu intégrés et innovants (voire peu collectif dans le cas du massif de la Montagne). La spécificité des PAE sur de petits territoires a été confirmée par les entretiens auprès des correspondants MAE des DRAAF.

**Le contexte agroenvironnemental et l'enjeu environnemental** permettent également de différencier les projets, notamment car ils conditionnent le degré de changement à rechercher dans les pratiques agricoles et la difficulté pour l'atteindre. Ainsi, sur des territoires Natura 2000 où les pratiques sont menacées d'abandon, les mesures à appliquer sont déjà connues et les agriculteurs seront probablement plus faciles à mobiliser que dans un territoire à enjeu eau où le lien entre mesures et résultats environnementaux peut être plus difficile à établir. Nous avons ainsi distingué **quatre contextes agroenvironnementaux** : (i) un contexte où l'on cherche à maintenir des pratiques menacées d'abandon ; (ii) un contexte où les systèmes de culture suivent une trajectoire d'intensification et où l'objectif environnemental demande aussi un maintien de pratiques ; (iii) un contexte où l'on recherche un changement (plus ou moins important) des pratiques ; (iv) et un contexte où

<sup>8</sup> Le cas du Marais poitevin n'a pas été représenté sur cette figure, pour des questions de lisibilité, car sa forte évolution au cours du temps rend plus difficile sa représentation en un schéma synthétique.

L'objectif environnemental nécessite une rupture dans les pratiques.



**Enjeux et objectifs des projets**

- projets à enjeu Natura 2000
- projets à enjeu paysages / biodiversité
- projets à enjeu eau
- projets de changement de système agricole

**Efficacité environnementale**

- ∅ pas d'atteinte des objectifs environnementaux
- ? difficultés d'évaluation de l'efficacité
- + efficacité environnementale relative, manque de moyens d'évaluation
- +++ efficacité environnementale avérée par une évaluation

**Figure 4 : approche typologique des études de cas EAIC**

En première analyse, si l'on tente de relier les succès du point de vue de l'efficacité environnementale (les projets avec « trois plus » sur la Figure 4) et les trois critères typologiques, on constate qu'on observe plus de projets réussis dans des contextes où l'on recherche un maintien de pratiques et sur des thématiques liées à la biodiversité ou aux paysages. La section suivante revient sur les autres facteurs associés à ces succès et aux projets ayant une moins bonne efficacité environnementale.

## ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX : FACTEURS DE SUCCÈS ET FREINS

### LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX SUCCÈS PARMIS LES ÉTUDES DE CAS

Tout d'abord, il est important de préciser que les projets que l'on peut qualifier de succès sur le plan environnemental sont ceux qui ont fait l'objet d'une évaluation, et qui avaient défini assez clairement leurs objectifs pour qu'ils puissent être évalués.

Sur le plan général, les **projets pour lesquels on a pu observer de bons résultats environnementaux répondent à des enjeux de biodiversité et ou de paysages**, et sont souvent associés à des sites Natura 2000, même si certains projets dépassent le strict périmètre Natura 2000. Les objectifs de ces projets sont aussi pour la majorité **centrés sur le maintien de pratiques**, dans un contexte où celles-ci sont menacées d'abandon. Le succès de ces projets s'explique ainsi en partie par **l'adéquation de leurs cahiers des charges à l'objectif environnemental**, qui est relativement facile à obtenir (en comparaison avec des projets à enjeu eau par exemple) car les solutions sont déjà connues, mais aussi parce qu'ils valorisent plus les pratiques des agriculteurs, ils heurtent moins la logique économique des systèmes de production... L'acceptabilité de ces projets est donc a priori plus grande. Le projet de protection de l'outarde canepetière est le seul qui se distingue sur ce point, car dans un contexte de plaine céréalière intensive, la réintroduction de luzerne pour les besoins de l'outarde représente bien un changement de pratiques. **L'innovation pour ce projet a consisté à localiser précisément sur le territoire les parcelles** qui seraient les plus intéressantes à cultiver en luzerne, ce qui a permis de **cibler les actions** et sûrement de **les rendre ainsi plus acceptables pour les agriculteurs**.

Un autre point commun à ces différents projets est la **présence forte d'un référent environnemental**, qui joue un rôle clé dans la définition des objectifs environnementaux et d'un zonage et de cahiers des charges adaptés. **L'animation, qu'elle soit assurée par ce référent environnemental ou par un autre acteur, est également primordiale dans ces projets**, dans lesquels elle s'inscrit sur le **long terme**. L'animation participe aussi à l'intégration de différents enjeux. Par exemple, dans le cas de la vallée de la Bruche, l'animateur de la communauté de communes a su assurer l'intégration d'enjeux environnementaux (paysage et biodiversité) et agricoles (travail avec les agriculteurs sur la valeur des prairies, d'un point de vue environnemental mais aussi économique). On constate également que la plupart de ces projets font l'objet d'une **bonne communication et d'une**

**valorisation**, auprès des acteurs du territoire et des agriculteurs (Outarde, PNR de Brière, vallée de la Bruche).

En ce qui concerne la dynamique collective de ces projets, on peut en distinguer deux grands types :

- une dynamique pour laquelle le référent environnemental est moteur, et va mobiliser un collectif de territoire et éventuellement un collectif agricole pour s'assurer d'atteindre les objectifs environnementaux qu'il porte (Outarde, vallée de la Meuse)
- une dynamique impulsée par un collectif de territoire, qui intègre le référent environnemental ou va le mobiliser, et pour ensuite chercher à toucher un collectif agricole (Vallée de la Bruche, PNR de Brière, PNR Volcans d'Auvergne).

Ainsi pour ces projets, et tout particulièrement pour les projets à grande échelle, on constate le **rôle majeur d'un collectif de territoire fort**. Le **collectif agricole** n'est pas forcément moteur, mais il **se constitue au cours du temps autour d'une identité commune**. Si son existence n'est pas indispensable à l'émergence du projet, elle renforce clairement son efficacité (bon taux de contractualisation) et sa durabilité.

Dernier point commun aux projets que l'on peut qualifier de succès : ils mobilisent souvent **les MAE en combinaison avec d'autres outils**, pour porter une politique cohérente. C'est le cas par exemple du PNR de Brière où la création d'une marque pour la viande bovine vient compléter la démarche MAE, ou encore de la vallée de la Bruche où la communauté de communes a mobilisé différents outils (associations foncières pastorales, mesures de reboisement, plans paysagers communaux et intercommunaux, MAE, GAL Leader...) au service de sa politique paysagère.

## LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX PROJETS INEFFICACES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

A côté des projets dont on peut évaluer l'efficacité environnementale, on peut repérer deux projets qui n'ont pas atteint leurs objectifs environnementaux : le projet de protection de la qualité de l'eau potable du captage de la Plaine du Saulce, et la MAE Trame verte et bleue qui a été mise en œuvre en Nord-Pas-de-Calais. Il est bien sûr difficile de tirer des enseignements de deux cas seulement, d'autant plus que les deux situations sont bien différentes : dans le cas de la MAE Trame verte et bleue le manque d'efficacité environnementale peut s'expliquer par la conception même du projet, tandis que dans le cas de la Plaine du Saulce, c'est un effort d'évaluation, qui représente en soi une innovation, qui

permet d'affirmer que les actions sont insuffisantes malgré une dynamique forte sur le territoire. Ces deux exemples permettent malgré tout de conforter des hypothèses sur les conditions de succès des EAIC.

Tout d'abord, on constate que si ces projets n'ont pas atteint leurs objectifs environnementaux, c'est bien à cause de **faiblesses sur une ou plusieurs des trois dimensions de l'efficacité environnementale**. En ce qui concerne la MAE Trame verte et bleue qui a été portée par la région Nord-Pas-de-Calais, son défaut principal réside dans **l'absence de zonage des mesures** : de grands territoires ont été ouverts sans préconisations quant au ciblage des mesures, et les opérateurs locaux sur ces territoires ont rarement défini des zones plus spécifiques sur lesquelles appliquer la MAE<sup>9</sup>. De plus, de très faibles taux de contractualisation ont été obtenus à l'échelle régionale, **les actions sont donc trop diffuses pour être efficaces du point de vue environnemental**.

Dans le cas de la Plaine du Saulce, sur la programmation MAET, un zonage des mesures a bien été effectué (en lien avec la démarche de délimitation de l'aire d'alimentation de captage et des zones les plus sensibles), et de bons taux de contractualisation ont été obtenus, en particulier sur les zones définies comme prioritaires. Seulement, cette bonne contractualisation a été rendue possible au détriment de l'ambition des cahiers des charges des MAE. Après plus de quinze ans d'actions sur ce captage, **on n'observe donc toujours pas de résultats positifs sur la qualité de l'eau**. Notons cependant que dans le cas de masses d'eau souterraines, le résultat des actions est difficile à évaluer, **le temps de transfert de l'eau à la nappe pouvant être de plusieurs années**<sup>10</sup>. Des modélisations du PIREN Seine ont néanmoins montré que la qualité de l'eau ne pourrait être restaurée dans le cas de la Plaine du Saulce qu'à la condition de changements de pratiques radicaux, bien plus importants que ceux à l'œuvre actuellement.

---

<sup>9</sup> Ils ne disposaient pas forcément de l'ingénierie nécessaire pour assurer ce ciblage. Le PNR de l'Avesnois, qui a aussi été étudié en tant que territoire sur lequel la MAE Trame verte et bleue a été ouverte, a lui pu réaliser un zonage plus précis, grâce à son expérience et à ses outils de suivi du territoire, et obtenir ainsi de meilleurs résultats.

<sup>10</sup> On pourrait d'ailleurs à ce titre s'étonner que d'autres projets à enjeu eau dont les résultats pourraient être difficiles à évaluer ne soient pas classés dans les projets inefficaces (Qualisol, Bassins versants viticoles du Gard, AAC gérées par Eau de Paris). La particularité de la Plaine du Saulce par rapport à ces projets est l'antériorité des actions, qui ont débuté dès la fin des années 90, sans pour autant obtenir une amélioration de la qualité de l'eau. De plus, les exercices menés par le PIREN Seine, qui ont évalué précisément le type de changement de pratiques à effectuer sur le territoire (ce qui constitue en soi une innovation pour un territoire à enjeu eau), permettent d'affirmer que les actions actuelles ne sont pas suffisantes.

Pour ces deux projets, on remarque **l'absence d'un référent environnemental**, qui est susceptible d'expliquer l'absence de cohérence entre les objectifs environnementaux affichés et les cahiers des charges ou le zonage. Dans les deux cas il n'y a **pas non plus de collectif de territoire suffisamment organisé** pour porter fortement le PAE. En Nord-Pas-de-Calais, la région a été motrice dans la création d'une nouvelle MAE à enjeu paysage et trame verte et bleue, qui s'inscrivait dans la lignée des actions qu'elle avait déjà engagées sur le sujet, mais elle a ensuite délégué l'élaboration des PAE au niveau des territoires, sans se donner les moyens d'intervenir sur le zonage ou le contenu du cahier des charges. **Le découpage en plusieurs territoires n'a pas été accompagné d'une animation régionale cherchant à mettre en cohérence les actions**, qui aurait pu impulser une dynamique. Dans le cas de la Plaine du Saulce, le projet a débuté autour d'un collectif de territoire moteur, l'association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce, qui réunissait divers acteurs concernés par la qualité de l'eau, et qui consistait au moment de sa création une innovation. Néanmoins, l'implication des élus dans le portage du projet n'a cessé de diminuer, ceux-ci ayant tendance à se reposer sur les animateurs de l'association. Finalement, c'est le collectif agricole qu'ont su fédérer les animateurs qui a pris de l'ampleur, et sa résistance au changement peut devenir un obstacle pour l'ambition du cahier des charges. Cependant, les animateurs ont cherché à replacer les élus au cœur du projet, et **les conclusions de l'étude du PIREN Seine démontrant la nécessité d'augmenter l'ambition des actions semble avoir donné une nouvelle impulsion à la dynamique territoriale du projet.**

Finalement ces deux cas renforcent les hypothèses selon lesquelles **un référent environnemental est important pour être le garant de l'adéquation entre objectifs environnementaux et contenu des MAE, et un collectif de territoire peut contribuer au portage des PAE dans des contextes difficile** (tendance à l'intensification et à la disparition du bocage en Nord-Pas-de-Calais, agriculture céréalière intensive pour la Plaine du Saulce). Pour ces deux projets, l'animation n'a pas pu suffisamment intégrer plusieurs enjeux, notamment agricoles et environnementaux, mais aussi territoriaux (identité du territoire autour de la préservation du paysage, enjeu eau potable).

## LES FACTEURS ASSOCIÉS AUX « SUCCÈS RELATIFS » PARMIS LES ÉTUDES DE CAS

On identifie enfin une **gamme de projets dont il est plus difficile d'évaluer les résultats**. Pour certains il manque seulement quelques éléments d'évaluation qui empêchent de les classer dans les succès, alors que pour d'autres les lacunes dans le suivi sont plus

importantes, mais des éléments positifs sur une ou plusieurs dimensions de l'efficacité environnementale (très forte contractualisation, cahier des charges particulièrement ambitieux...) invitent à ne pas les classer comme des projets inefficaces.<sup>11</sup> Deux projets se distinguent, car la difficulté pour les évaluer n'est pas liée à un manque d'éléments de suivi mais à un flou dans les objectifs de départ (voir encadré 2).

Ces projets étant plus nombreux, on observe différents cas de figure, même si leur caractéristique commune est de se situer dans des contextes d'intensification :

- des cas où un référent environnemental fort est présent et moteur, mais ne parvient pas à enrôler un collectif de territoire qui pourrait soutenir ses actions et aider à mobiliser un collectif agricole, dans des contextes agroenvironnementaux défavorables (AAC de la Voulzie et de la Vanne gérées par Eau de Paris, MAE trame verte et bleue dans le PNR de l'Avesnois)
- des cas où le collectif agricole est moteur et se développe selon une forte dynamique, qui entraîne de réels changements de pratiques, mais où les objectifs environnementaux sont trop peu précis, car le moteur du projet est au moins autant économique ou social (diversification des activités, recherche d'autonomie, de valorisation des produits) qu'environnemental (Qualisol, SFEI, bassins versants viticoles du Gard).

Ces projets ne souffrent pas d'un manque d'animation, au contraire, elle est dans tous les cas très intense. Cependant, elle ne parvient pas à réaliser une intégration suffisante entre enjeux environnementaux et agricoles. A cet égard, on peut noter que les projets portés par un collectif agricole n'ont pas de référent environnemental très présent, qui pourrait contribuer à cette meilleure intégration. **Les difficultés rencontrées par l'animation à ce niveau peuvent s'expliquer par les contextes défavorables dans lesquels s'inscrivent ces projets, qui doivent aller à l'encontre d'une dynamique d'intensification des pratiques.** Dans le cas des projets à enjeu eau, qui nécessitent un changement de pratiques, cela s'avère particulièrement difficile, car **le lien entre les mesures appliquées et leur efficacité pour l'eau n'est souvent pas démontré.**

**Encadré 2 : comment évaluer l'efficacité environnementale des projets quand leurs objectifs ne sont pas clairement définis ?**

Deux projets se distinguent quant à l'appréciation de leur qualité environnementale : le GIE DAD et le captage des Hauts Prés de la Communauté d'agglomération Seine-Eure. S'ils

<sup>11</sup> Notons que les notions de « projets inefficaces » et de « succès relatifs » sont relatives, car elles reposent sur la comparaison entre les études de cas. De plus, les « succès relatifs » présentent des lacunes dans leur évaluation, qui, si elle était plus approfondie, pourrait montrer qu'ils se situent soit plus du côté des « projets inefficaces » soit des « succès ».

peuvent tous les deux être qualifiés de succès sur le plan de la dynamique territoriale qu'ils ont enclenché, et d'innovant vis-à-vis des outils mobilisés, leur évaluation environnementale est moins évidente. Dans le premier cas, un groupe d'agriculteurs s'est réuni et a rapidement évolué vers un changement de pratiques important (conversion au bio). Il est cependant difficile de parler de succès du point de vue de l'efficacité environnementale, car **les objectifs environnementaux de départ sont flous** : la motivation première des éleveurs était de changer leurs systèmes qui faisaient face à des difficultés économiques (crise du lait). S'ils ont couplé cet objectif à des préoccupations environnementales, notamment la qualité de l'eau, et qu'on ne peut nier l'ambition des changements de pratiques entrepris, ce flou sur les objectifs rend difficile l'évaluation. Dans le deuxième cas, la Communauté d'agglomération a souhaité protéger un captage stratégique pour son approvisionnement en eau potable *avant* sa dégradation, en convertissant à l'agriculture biologique l'ensemble du périmètre de protection rapproché. Si là aussi la démarche est innovante, en l'absence de mise en évidence des pressions, **comment évaluer l'efficacité des actions sur une ressource qui n'était pas dégradée ?**

Pour résumer l'analyse transversale des différentes études de cas, on peut en tirer plusieurs enseignements, qui pourront alimenter les recommandations de la section suivante :

- **l'importance du référent environnemental** pour assurer le portage des objectifs environnementaux, et être le garant de leur adéquation avec le zonage et le contenu du cahier des charges des mesures ;
- **le rôle clé du collectif de territoire pour impulser le PAE** ou relayer les actions de l'acteur moteur (réfèrent environnemental ou collectif agricole), en particulier dans les grands territoires et dans les contextes agroenvironnementaux difficiles ;
- en ce qui concerne le **collectif agricole, il apparaît indispensable pour assurer la pérennité des actions**. Quand des changements de pratiques importants sont recherchés, il est nécessaire qu'il joue un rôle actif, mais la présence d'un référent environnemental doit assurer l'adéquation avec les objectifs environnementaux ;
- **l'animation est toujours primordiale**, elle doit pouvoir articuler collectif de territoire, référent environnemental et collectif agricole, pour assurer l'intégration d'enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

# QUELLES RECOMMANDATIONS ?

## LE CADRE POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS

### DES CADRES POLITIQUES FEADER ET LOI D'AVENIR EN FAVEUR DES ACTIONS COLLECTIVES, INTÉGRÉES ET INNOVANTES

La première étape de cette section identifie les cadres politiques dans lequel inscrire les différentes recommandations qui ressortent de l'analyse des facteurs de succès et des freins dans la mise en œuvre des EAIC. On rappellera ici le contexte dans lequel s'inscrit l'étude :

- *Réforme de la PAC*

Le nouveau règlement de développement rural introduit le fait que "Les paiements agroenvironnementaux et climatiques sont accordés aux agriculteurs, aux groupements d'agriculteurs ou aux groupements d'agriculteurs et d'autres gestionnaires de terres qui s'engagent volontairement à exécuter des opérations consistant en un ou plusieurs engagements agroenvironnementaux et climatiques sur des terres agricoles à définir par les États membres"<sup>12</sup>. Cette disposition est complétée par "Lorsque les engagements sont pris par des groupements d'agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs et d'autres gestionnaires de terres, le niveau maximal [pour couvrir les coûts de transaction] est de 30 %"<sup>13</sup>

On évoquera également la nouvelle disposition du RDR qu'est le partenariat européen pour l'innovation (PEI) qui offre un cadre méthodologique et financier pour "*a) faciliter l'échange de compétences et de bonnes pratiques; b) instaurer un dialogue entre les exploitants agricoles et la communauté des chercheurs et faciliter l'inclusion de toutes les parties intéressées dans le processus d'échange de connaissances.*", deux fonctions que l'on a vu comme essentielles pour le succès des EAIC.

En outre, au niveau national, la nouveauté est le rôle alloué aux Régions dans la conception des programmes agroenvironnementaux et climatiques et la gestion des aides. La nouveauté de ce rôle renforce l'intérêt de capitaliser et d'échanger les expériences, avec une fonction en la matière potentiellement allouée au réseau rural national.

- *Loi d'avenir agricole*

La loi d'avenir actuellement en discussion couvre une série de thèmes, qui débordent

---

<sup>12</sup> Alinéa 2 art. 28 Agrienvironnement - climat ; nous soulignons.

<sup>13</sup> Alinéa 6, ibid.

largement ceux couverts par la présente étude. Deux sont d'intérêt particulier :

– La définition de l'agro-écologie<sup>14</sup> et la recherche de "double performance", telle que développée dans le "rapport Guillou". Ce dernier insiste sur l'articulation entre cette recherche de la double performance et la mobilisation du deuxième pilier<sup>15</sup>.

– La mise en œuvre des GIEE, que la loi définit "*Peut être reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental, à l'issue d'une sélection dans des conditions fixées par décret, tout groupement, doté ou non de la personnalité morale, comprenant plusieurs exploitants agricoles et, le cas échéant, d'autres personnes, dont les membres s'engagent collectivement à mettre en œuvre un projet pluriannuel de modification durable de leurs systèmes de production en visant une double performance économique et environnementale.*" Par ailleurs, "*Tout ou partie des actions prévues dans le projet pluriannuel mentionné à l'article L. 311-4 peuvent bénéficier de majorations dans l'attribution des aides publiques.*".

Les objectifs d'ensemble de la loi d'avenir résonnent avec les mots clés de la présente étude :

– une problématique d'intégration entre des objectifs environnementaux et des objectifs économiques – la "double performance" est une autre manière pour qualifier une telle intégration ;

– une promotion de l'action collective à travers les GIEE ;

– la recherche d'innovation, dans la mesure où le GIEE doit "*Proposer des actions relevant de l'agro-écologie permettant d'améliorer la performance économique et la performance environnementale de ces exploitations, notamment en favorisant l'innovation et l'expérimentation agricoles*".

## L'ARTICULATION DES CADRES POLITIQUES

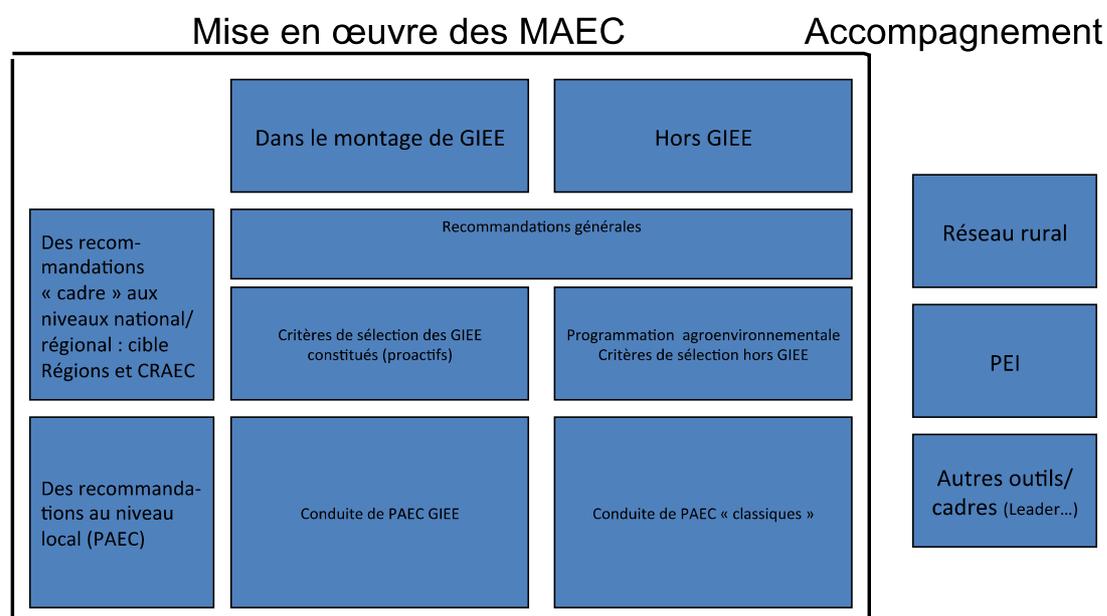
Sur la base de ce qui précède, la figure suivante propose une articulation d'ensemble des

---

<sup>14</sup> Dont la définition est donnée dans l'article 1 de la loi "*Les systèmes de production agro-écologiques privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en diminuant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des potentiels offerts par les agro-écosystèmes. Ils utilisent les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ses effets.*"

<sup>15</sup> Fiche n°15 La Politique Agricole Commune (2014-2020) : des marges de manœuvre importantes pour la double performance - Guillou et al 2013.

différents cadres politiques concernés par les recommandations en matière d'EAIC :



Les recommandations peuvent ainsi être organisées comme suit, en privilégiant comme logique la mise en œuvre des MAEC :

1. des recommandations à destination des Régions dans la programmation régionale des MAEC ;
2. des recommandations à destination des opérateurs, dans la mise en œuvre locale des MAEC ;
3. des recommandations plus particulières dans la conduite des projets agroenvironnementaux dans le cadre des GIEE, qui s'adressent tant aux Régions (dans quelle mesure susciter la création de GIEE dans une logique d'appel à projets) qu'aux GIEE déjà constitués.

Les recommandations s'adressent également aux CRAEC, dans leur rôle de sélection des PAEC. Les CRAEC devront s'assurer que les projets sont à la fois pertinents au regard de la programmation régionale (point 1) et de leur conception propre (points 2 et 3, dans le cas où le PAEC est porté par un GIEE).

En complément de ces trois niveaux de recommandations qui visent un accompagnement opérationnel dans la mise en œuvre des projets agroenvironnementaux et climatiques, des recommandations sont faites en tant que de besoin concernant les autres dispositifs pouvant jouer un rôle plus indirect dans cette mise en œuvre : réseau rural, PEI et autres actions du RDR (Leader, investissements).

## LA MOBILISATION D'UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA FORMULATION DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans le cadre général défini dans la présentation powerpoint "La mise en œuvre des MAEC 2014-2020 au niveau régional"<sup>16</sup>. Ce document précise déjà beaucoup de modalités opérationnelles dans l'ensemble du cycle de vie des MAEC : diagnostic, identification des enjeux et des ZAP, sélection des PAEC, etc. L'analyse conduite dans le cadre de cette étude conforte beaucoup de points et se comprend comme apportant des précisions sur la manière de concevoir et conduire les étapes d'ores et déjà clairement définies. Notre objet est de donner des repères et des critères plus précis dans la conduite des choix opérationnels.

## RECOMMANDATIONS LORS DE LA PHASE DE PROGRAMMATION

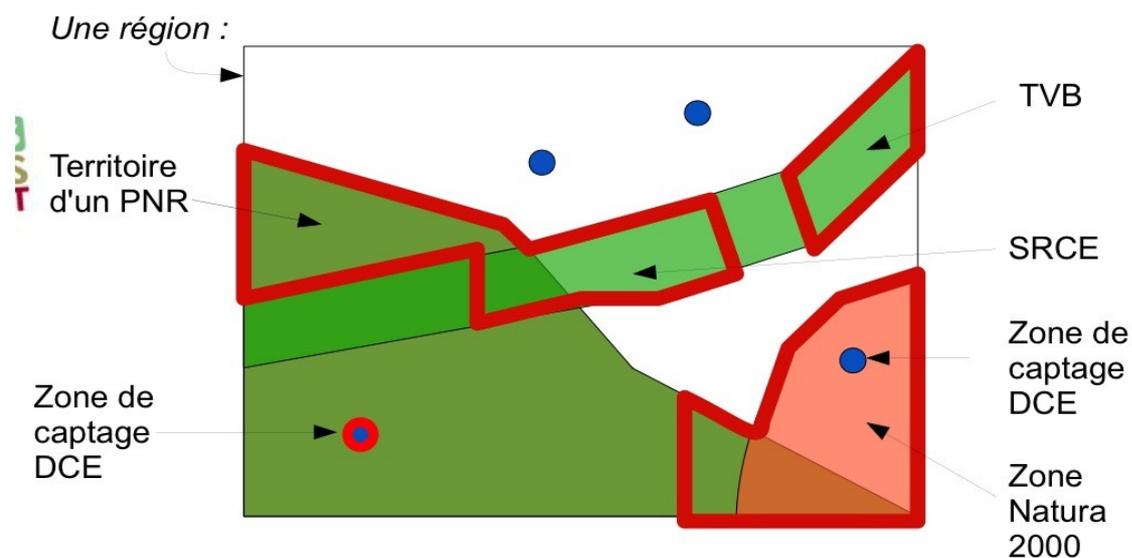
Les Régions constituent le niveau pivot dans la conception et la mise en œuvre d'ensemble des MAEC, dans leur déclinaison territoriale, en tenant compte du cadre national. Les recommandations que l'on peut faire à cet égard s'adressent donc directement à ces collectivités, en tant qu'autorités de programmation et de gestion. Elles s'adressent également aux CRAEC, en tant qu'instance de sélection des projets qui s'inscrivent dans ce cadre régional, mais aussi à l'administration centrale et régionale du ministère de l'agriculture, en tant que relais et porteur de ces recommandations.

## LA DÉFINITION DES ZONES D'ACTION PRIORITAIRES

La définition des zones d'actions prioritaires constitue la première étape dans la programmation des actions environnementales. Elle s'appuie sur les diagnostics régionaux. Le schéma suivant résume leur logique de mise en œuvre, en fonction des différents niveaux d'objectifs : DCE, Natura 2000, SRCE et trame verte et bleue, territoire de projet (typiquement PNR). On retrouve dans ces différents types d'objectifs les enjeux étudiés dans les études de cas.

---

<sup>16</sup> réunion MAAF du 4 décembre 2013, document 2.



 Zones d'actions prioritaires = zones où les crédits État seront mobilisés en exclusivité

Figure 5 : schéma de principe de délimitation des zones d'action prioritaires

• *Les constats que l'on peut tirer des études de cas quant à la définition des ZAP*

Les ZAP sont stratégiques dans la mesure où elles déterminent la mobilisation des crédits de l'État. Elles se conçoivent donc à la croisée d'enjeux techniques (pertinence des zones retenues au regard de critères écologiques et environnementaux – on retrouve la notion d'efficacité environnementale) et politiques, dans le portage des projets et la motivation à agir.

Dans un contexte budgétaire tendu, une tendance serait de cantonner les ZAP aux seules zones présentant des enjeux réglementaires, N2000 et DCE. Or les études de cas ont montré que des MAE intégrées, innovantes et collectives partent de territoires à enjeux environnementaux hors de ces zones réglementaires, avec des objectifs pour autant pertinents d'un point de vue écologique. Les cas de la vallée de la Bruche et de prairies fleuries montrent même que l'élargissement des zones de projet peut conforter l'atteinte des objectifs dans les zones réglementaires.

Plus généralement, les EAIC ne coïncident pas d'emblée avec des injonctions réglementaires formelles.

• *Les recommandations qui découlent de ces constats*

=> **Ouvrir à des territoires hors enjeux réglementaires.** Sans perdre de vue la pertinence

d'intégrer les zones couvertes par des enjeux réglementaires, on peut rappeler l'élément de cadrage "Les ZAP prendront également en compte les territoires dans lesquels ont été identifiés des systèmes d'exploitation à fortes aménités environnementales et qui présentent soit un risque d'intensification soit un risque d'abandon de pratiques". Cette ouverture doit être saisie et amène à définir et argumenter :

(i) les fortes aménités environnementales, qui peuvent l'être dans le cas de projets de territoires qui se saisissent de fonctions environnementales comme les paysages ou des formes de biodiversité ordinaire, hors zone N2000

(ii) les systèmes d'exploitations associés à ces aménités.

=> **Solliciter activement les collectivités et les acteurs environnementaux.** Cette recommandation découle notamment du point précédent, dans la mesure où ces catégories d'acteurs ont *a priori* une légitimité pour porter les "fortes aménités environnementales" régionales et que, selon les situations, pourraient considérer que leurs zones prioritaires ne seraient pas éligibles dans un contexte de restriction budgétaire.

=> **Assurer la pérennité de l'existant quand son efficacité est avérée.** Beaucoup de projets s'inscrivent dans la durée ; des dynamiques peuvent être stoppées pour des raisons de ciblage. L'arrêt de telles dynamiques peut avoir des conséquences problématiques sur le site concerné, mais aussi au-delà (mauvaise publicité d'un pilotage administratif des MAEC inadapté). Les projets qui font preuve d'une pertinence et d'une efficacité via un système d'évaluation doivent ainsi être considéré en priorité.

Au total, ces recommandations visent à ne pas décourager en amont les logiques de projet pertinents sur des seuls critères d'efficacité budgétaire, qui conduiraient à réduire au maximum l'enveloppe de projets en amont. La ZAP est ici comprise comme une enveloppe globale pour des projets de qualité sur une période de programmation de 7 ans, pas comme un outil de pilotage budgétaire.

## LES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET DE SÉLECTION DES PAEC

Les recommandations qui suivent s'adressent principalement aux opérateurs des PAEC, en tant que porteurs de projets, ainsi qu'aux autorités régionales : Région en tant que garante et animatrice du programme agroenvironnemental et CRAEC en tant qu'instance de sélection

des PAEC. L'idée est de donner des critères permettant d'améliorer la qualité des projets présentés et sélectionnés.

Pour situer la portée de ces recommandations, il convient de rappeler la liste des "responsabilités de l'opérateur suite à la validation de son PAEC"<sup>17</sup> :

**"Vis-à-vis du territoire et de ses acteurs :**

- *Mise en relation et mobilisation des acteurs du territoire ;*
- *Inscription dans un cadre territorial plus vaste : articulation avec d'autres outils en synergie pour permettre la définition d'objectifs partagés et la valorisation économique du projet ;*
- *Animation adaptée et ciblée sur tous les agriculteurs du territoire ;*
- *Reporting auprès des acteurs du territoire*
- *Participation à la démarche d'évaluation.*

**Vis-à-vis des exploitants :**

- *Réalisation de diagnostics-projets d'exploitation avec la double dimension agricole et environnementale ;*
- *Interface entre l'agriculteur et l'administration: accompagnement pour la souscription des opérations et le dépôt de la demande ;*
- *Accompagnement technique pour la mise en œuvre des MAEC et l'évolution du système d'exploitation, avec suivi des résultats de l'exploitation ;*
- *Retour d'information sur le projet et ses résultats."*

Les recommandations proposées visent à compléter cette liste soit en détaillant ou en insistant sur certaines responsabilités (par exemple dans l'approche de l'évaluation), soit en pointant des responsabilités mal identifiées dans la liste ci-dessus (par exemple le portage des objectifs auprès des exploitants, etc.).

- *Les constats que l'on peut tirer des études de cas sur la conception des PAEC*

Le premier constat qu'une condition de succès des PAEIIIC est la définition d'**objectifs environnementaux clairs** et qu'*a contrario* des objectifs trop généraux et difficilement évaluables entraînent un flottement dans le portage et la conduite des projets.

---

<sup>17</sup> On soulignera la correspondance entre ces "responsabilités" (ou fonctions) et les propositions ci-dessus.

Le deuxième constat est que **le lien entre les objectifs environnementaux et le contenu des MAEC** – autrement dit la pertinence technique des engagements – **n'est pas toujours établi**. Certains sont immédiats – maintenir un milieu ouvert par des pratiques de pâturage – d'autres sont plus indirects – le lien entre une réduction de dose de produits phytosanitaires et la qualité d'une ressource en eau (ex. SFEI ou Qualisol). Dans ce dernier cas, il faut aller plus loin que des obligations de moyens de principe ou mettre en œuvre des mesures radicales qui garantissent les résultats (ex. conversion en bio sur le captage de la Vanne).

**L'évaluation et le suivi sont des facteurs de succès essentiels**, qui permettent de mesurer et rendre tangible l'efficacité environnementale des projets (ex. Outarde, Saulce,...). Ils ne sont pas systématiquement mis en œuvre dans les projets étudiés (ex. SFEI) – et au-delà des cas étudiés, ils restent l'exception. À un niveau "méta", permettant de repérer et de comparer les opérations, **il n'existe pas de référentiel national**.<sup>18</sup>

La **combinaison d'outils est souvent nécessaire dans le succès des EAIIC**, au-delà des seules MAE. Ces outils peuvent être relatifs à des investissements (ex. GIE DAD) ou à des approches filières (ex. PNR Brière).

**L'animation est essentielle et est un facteur de succès clé**, nécessaire sinon suffisante. Mais les moyens d'animation ne sont pas toujours définis en fonction des besoins : soit en ampleur (ex. Trame verte et bleue Nord Pas de Calais où l'échec de la mesure s'explique par une animation régionale insuffisante), soit en capacité d'intégration des objectifs environnementaux et agricoles (ex. Saulce).

Dernier constat : **les collectifs agricoles ne sont pas toujours premiers dans la dynamique des projets**, y compris ceux qui reposent sur une forte intégration des objectifs agricoles et environnementaux.

• *Les recommandations*

=> **Définir des objectifs environnementaux qui se déclinent sur des critères objectivables et le cas échéant spatialisés** : le maintien d'une population d'oiseaux dont on a établi la dynamique, l'habitat et les besoins biologiques ; la reconquête d'un paysage dont on a spatialisé les zones sensibles et les modalités de gestion souhaitable. Si la reconquête de la qualité d'un captage se réfère à des normes pré-établies, l'atteinte de ces normes doit se décliner en objectifs intermédiaires tenant compte des temps de latence, du niveau de

---

<sup>18</sup> C'était un des objectifs de la présente étude que d'opérer un premier repérage. Cf. l'annexe 1 à ce sujet.

changement de pratiques, des zones contributives... A contrario, un objectif de "maintien de la biodiversité" sera trop vague.

**=> Faire vivre et justifier les objectifs environnementaux auprès des collectifs de territoire et agricoles.** À l'échelle du territoire de projet, les objectifs environnementaux doivent être compris non seulement au regard de leur cohérence écologique - ce qui est important pour les agriculteurs qui doivent être mobilisés au regard de leur expertise propre sur ce plan - mais de leur justification sociale. L'évaluation peut être mobilisée dans ce sens.

**=> Expliciter le lien entre les objectifs de principe de l'agro-écologie et les objectifs du PDRR.** L'agro-écologie, dont la définition est rappelée dans la note de bas de page Erreur : source de la référence non trouvée ci-dessus (p 36), repose sur une vision large, qui inspire des approches systèmes et une obligation de moyens agronomiques. D'un autre côté, les objectifs du PDRR sont établis en termes d'objectifs de résultats sur des thèmes environnementaux qui doivent notamment tenir compte de ceux établis dans le RDR. Au regard des besoins d'efficacité environnementale, un PAEC ne peut être fondé sur des seuls principes agro-écologiques – plus d'autonomie, moins d'intrants – sans faire le lien avec les objectifs environnementaux qu'il vise (cf. le deuxième constat ci-dessus). Cette recommandation conduit à privilégier des projets qui combinent MAEC système et MAEC à enjeu localisé.

**=> Favoriser activement la présence d'un référent environnemental dans les PAEC.** Le cadre national de mise en œuvre des MAEC au niveau régional établit que le PAEC est "*co-construit en partenariat avec les acteurs du territoire : représentants professionnels, organismes de protection de l'environnement, collectivités locales, représentants des filières*". Au regard des enseignements des EAIIC, il est utile d'insister sur le rôle pivot du référent environnemental dans cette phase de construction : l'enjeu est d'aller plus loin qu'une simple consultation et de donner les moyens à ce référent dans la phase de diagnostic et de définition des objectifs. Nous avons vu que les organismes de protection de l'environnement identifiés dans les partenaires ne sont pas les seuls qui peuvent remplir cette fonction au niveau des PAEC, même s'ils restent une référence régionale en principe.

=> Exiger (a) un dispositif d'évaluation et (b) la participation à une base de données régionale et nationale.

(a) **Évaluation** : cette recommandation reprend le cadre national, en insistant sur (i) la nécessité effective de le faire (ii) de définir des systèmes d'indicateurs intermédiaires quand les opérations renvoient à des processus complexes dans l'espace et le temps (ex. Captages eau de Paris) (iii) d'équiper ce dispositif de moyens de suivi techniques (bougies poreuses, comptage d'oiseaux).

(b) **Participation à une base de données** : cette recommandation part du constat de la difficulté de capitaliser les succès et les échecs et, plus globalement d'avoir une vision d'ensemble. Une telle base de données dépasse le seul inventaire administratif ou statistique et doit comporter des critères descriptifs plus qualitatifs contribuant à une évaluation d'ensemble. **Le Réseau rural national pourrait être sollicité dans cette direction, pour définir un observatoire national, proposant une méthodologie de capitalisation des informations régionales et une procédure de mise en discussion et de valorisation aux niveaux de chaque région et national.**

=> **Dimensionner les moyens d'animation et d'accompagnement à la taille et à la complexité des enjeux des PAEC.** Cette recommandation est sans doute l'une des plus complexe à mettre en œuvre une fois sa formulation faite. Elle s'appuie sur le fait que les expériences étudiées mobilisent toutes des moyens d'animation conséquents, qui vont au-delà des approches "standard". Ces moyens ont une dimension qualitative – l'animation devant prendre à sa charge plusieurs fonctions : diagnostic, accompagnement administratif, technique, communication, facilitation, évaluation,... – et quantitative qui se mesurera en nombre d'heures par agriculteur et pour chacune des tâches. Il n'y a pas d'approche ni de message unique en la matière, mais notre expérience nous suggère que les moyens nécessaires sont souvent sous-estimés et/ou calés en fonction de critères budgétaires de la part de la structure porteuse du PAEC. **Une lisibilité sur les crédits d'animation (État, Agences de l'eau, Régions...) apparaît comme une condition pour faciliter cette recommandation.** Dans cette optique, **des programmes de recherche finalisés** (cf. le cas de l'outarde) **ou les possibilités de mobilisation du FEADER pour soutenir l'action des Groupes Opérationnels sélectionnés dans le cadre des actions du Programme Européen d'Investissement (PEI)** sont des outils à mobiliser pour exercer ces fonctions d'accompagnement technique et participatif, en tant qu'une part d'accompagnement scientifique se trouve requise.

=> **Combiner les outils nécessaires à la dynamique des PAEC.** On retrouve dans cette recommandation l'idée que les MAEC ne sont qu'un instrument parmi d'autres mobilisables, dont la montée en puissance est susceptible de questionner le développement des exploitations ; cela étant, les MAEC sont le cadre politique le plus clairement lié à l'atteinte d'objectifs environnementaux et doivent, dans cette perspective, permettre de conserver cette finalité à l'échelle de l'ensemble du projet.

=> Une recommandation plus spécifique, qui découle du constat que les initiatives en matière d'EAIC peuvent partir de collectifs variés : agricoles, mais aussi collectivités ou acteurs environnementaux conduit à proposer de **ne pas réserver la bonification des aides - le cas échéant - aux seuls GIEE pré-constitués.** Le collectif agricole peut être constitué autour de liens informels, qui peuvent ou non déboucher sur la forme instituée d'un GIEE, quelle que soit la souplesse juridique associée à un tel groupement.

## LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA MOBILISATION DES GIEE DANS LE CADRE D'UN PAEC

### DANS QUELS CONTEXTES SUSCITER LA CONSTITUTION DE GIEE ?

En principe, la constitution d'un collectif impliqué dans un projet de double performance – ou d'intégration agriculture et environnement – est toujours souhaitable car elle favorise un effet d'entraînement, et donc une masse critique dans l'atteinte des objectifs et une durabilité du projet. Mais l'articulation entre la dynamique à venir des GIEE, en tant que collectif agricole, et les mesures agroenvironnementales reste à inventer dans la mesure où les contours des GIEE restent génériques au moment où ces lignes sont écrites. Un premier constat est que les deux cadres politiques se recoupent, mais en partie seulement :

- les MAEC n'impliquent pas par principe que le collectif agricole soit constitué en GIEE, ni sur un plan formel (il n'est pas requis de constituer un tel GIEE, aussi souple la forme de l'engagement prévue par la loi d'avenir soit elle) ni sur le plan du projet (la "double performance" n'est pas nécessairement la première entrée d'un PAEC) ;

- réciproquement, la première finalité des GIEE n'est pas d'emblée la mise en œuvre des MAEC, qui ne sont qu'un outil parmi d'autres dans la recherche de double performance, et sans doute pas le premier par rapport au conseil et à l'approche collective. La recherche d'autonomie de la double performance converge en principe avec des objectifs

environnementaux, mais celle-ci s'inscrit dans un cadre plus large.

La première question à se poser pour les acteurs régionaux, Région en tant qu'instance de programmation ou opérateurs qui s'interrogent sur la mobilisation du collectif agricole, est celle de l'opportunité de pousser à la formalisation d'un GIEE. En mobilisant la même grille typologique "taille du territoire" x "contexte agro-environnemental" que celle utilisée dans la deuxième section du présent document, on peut analyser cette opportunité en fonction de l'exigence du projet agroenvironnemental :

- pour les PAEC dont la problématique d'ensemble est la conservation de pratiques dans un objectif de maintien du patrimoine naturel (biodiversité), la formalisation d'un GIEE semble pouvoir être corrélée à la taille du territoire de projet et au degré de changement visé. Donner une visibilité collective semble d'autant plus justifié que le territoire de projet sera de grande taille, afin de susciter une démarche collective garante à la fois de l'efficacité du projet et de sa durabilité. A contrario, sur les projets ramassés dans l'espace et dans lesquels le collectif agricole est réduit - quelques agriculteurs comme dans les cas de la Montagnette ou du PNR des volcans d'Auvergne - les coûts de transaction d'un GIEE ne s'imposent pas s'ils sont élevés.

- pour les PAEC liés à la reconquête de la qualité de l'eau, la dynamique à instaurer est celle d'un changement de pratiques dont les conséquences vont souvent au-delà du seul ajustement mais peuvent concerner le système de production voire les filières. Le GIEE sera là *a priori* pertinent dès des opérations de petite taille pour engager une réflexion collective sur les aspects techniques - échanges d'expériences dans la mise en œuvre des cahiers des charges - et socio-économiques.

## LES POINTS DE VIGILANCE D'UN GIEE POUR UN PAEC

L'analyse des EAIIC étudiées montre que l'efficacité environnementale ne repose pas uniquement sur une mobilisation collective, et doit s'accompagner d'une série de conditions, qui encore une fois recourent celles établies pour les PAEC dans la mesure où l'on considère ici les GIEE comme des partenaires des opérateurs agroenvironnementaux, constitués autour d'un projet de double performance.

Les recommandations qui suivent partent de l'hypothèse que la logique de constitution d'un collectif agricole sera prioritairement motivée par des enjeux économiques et sociaux (relations avec les non agriculteurs, pour apporter une réponse en termes d'attente environnementale territoriale, amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance

des agriculteurs). Dans cette optique, un GIEE sera *a priori* mieux armé pour aborder les enjeux d'intégration depuis le point de vue agricole : les recommandations visent donc à assurer un équilibre entre intégration agricole et intégration environnementale. Trois points ressortent ainsi :

=> **Associer activement un référent environnemental au GIEE**, le cas échéant par une contractualisation explicite. Ce référent a pour rôle de s'assurer que les objectifs environnementaux et sociétaux des agriculteurs seront pris en compte de manière efficace. Par exemple, alors qu'un agriculteur pourra considérer qu'une réduction des intrants est de nature à répondre à une attente en matière de qualité d'eau, le référent environnemental aura pour rôle de définir le niveau de réduction nécessaire et suffisant, voire d'analyser si cette approche seule est pertinente (en complément d'actions sur les paysages par exemple).

=> **Consacrer du temps au diagnostic et à la préparation du projet dans le cadre du GIEE**. Ce point découle en grande partie du précédent et consiste à rechercher d'emblée une qualité dans la définition construite des objectifs. Cette recommandation est un point de vigilance d'autant plus fort que certains collectifs agricoles mettent une efficacité opérationnelle rapide comme priorité première. Il faut pouvoir justifier et valoriser un temps d'étude et de réflexion parfois vu comme une perte de temps dans une logique de projet. L'expérience du GIE DAD, par exemple, montre que cette démarche peut être progressive et que l'on peut procéder par étape. Mais si l'on relie GIEE et MAEC, la formalisation d'un PAEC en lien avec le GIEE doit être l'aboutissement d'un diagnostic et non une urgence à atteindre pour être éligible à un appel à projet.

=> **Mobiliser des partenaires scientifiques dans le cas où les besoins d'expertise scientifique sont élevés**. Ce dernier point approfondit les précédents ; il part de l'hypothèse que les GIEE constituent des espaces de réflexion et de projet propices (i) à susciter des questions de recherche-action (ii) à constituer en eux mêmes des territoires d'expériences intéressants pour des chercheurs. On retrouve ici les trois termes de l'équation à la base de la présente étude : la mobilisation de connaissances pour innover dans l'intégration des enjeux agriculture et environnement dans un cadre collectif.

# CONCLUSION : RÉFÉRENT ENVIRONNEMENTAL ET OPPORTUNITÉS DES NOUVEAUX CADRES POLITIQUES

Beaucoup des recommandations qui précèdent étaient déjà présentes dans d'autres études et évaluations sur les MAE et l'importance de l'animation, de l'évaluation, du diagnostic partagé, sont identifiés de longue date comme des facteurs clés pour la mise en œuvre des MAE. Si la présente étude reprend pleinement ces constats à son compte, nous voudrions dans cette conclusion insister sur deux idées fortes : celle du référent environnemental et la mobilisation des nouveaux cadres politiques.

- *Le référent environnemental : un rôle à reconnaître et à systématiser*

La notion de référent environnemental nous semble être une idée originale de la présente analyse. Elle permet d'insister sur deux aspects : (i) l'importance de fixer des objectifs agroenvironnementaux crédibles et efficaces (ii) l'importance d'opérationnaliser cette définition d'objectifs dans un dispositif d'acteurs, dépassant le seul affichage de principe.

(i) Concernant le premier point sur les objectifs, le constat suivant, tiré d'une étude sur les plans de gestion pastoraux (Herbe\_09) exprime parfaitement cet enjeu : *"C'est en prenant au sérieux la nécessité de raisonner le contenu technique du plan de gestion pastoral, à la fois dans une logique pastorale mais aussi en ayant des objectifs environnementaux précis et adaptés au territoire que l'on peut espérer sortir de l'opposition supposée entre environnement et agriculture. Pour réussir cette explicitation initiale des enjeux respectifs, et des objectifs finalement retenus, il s'agit de se donner les moyens de monter un projet collectif dès le début du montage des MAET : des mesures adaptées aux pratiques des éleveurs mais aussi aux territoires et apportant des "plus" environnementaux réels."* (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, 2009). Ce constat dépasse le seul cas du pastoralisme : il est au cœur du dispositif prairies fleuries et des expériences de reconquête de la qualité de l'eau, quand les résultats sont démontrés et valorisés.

(ii) le deuxième point insiste sur l'idée que l'intégration environnementale n'est pas une intention générale initiale qu'il suffit de décréter sur le principe. Dans chaque PAE, un acteur doit avoir la charge de sa mise en œuvre, à la fois légitime et compétent aux yeux des collectifs de territoire et agricoles. Cette exigence va plus loin qu'une exigence de diagnostic agroenvironnemental - qui

se résumerait à la seule fourniture d'expertise technique pour le volet "environnement" du diagnostic agroenvironnemental - qui permettrait "d'aller dans le bon sens". Le référent environnemental pose la question : les mesures de gestion préconisées sont-elles efficaces, nécessaires et suffisantes ? L'évaluation permettra-t-elle d'accompagner le pilotage et de mettre les différents acteurs en capacité d'adapter leur action ? Il assure un contrôle qualité sur ce critère, environnemental, dans l'ensemble du cycle de vie du projet, sans pour autant être le seul pilote. Reconnaître ce rôle exigeant et donner les moyens institutionnels, financiers et techniques pour que ce référent environnemental puisse contribuer à chaque PAE nous semble un point susceptible de faire avancer l'efficacité des MAE à large échelle - comme c'est le cas dans les "success stories" décrites dans ce document.

- *Mobiliser les moyens d'accompagnement aux niveaux des Régions et national*

Au total, les analyses conduites dans le présent document insistent sur l'importance et la nécessité d'un accompagnement des projets agroenvironnementaux à deux niveaux : celui de chaque territoire de projet, et celui plus large du dispositif agroenvironnemental dans son ensemble, en fournissant des ressources, des éléments de doctrine, etc. Dans cette perspective, deux pistes peuvent être pointées ici pour rendre effectives les recommandations :

- mobiliser le réseau rural national pour construire un observatoire national des PAEC. Nous avons rappelé en introduction de ce document qu'on ne disposait pas de base de donnée nationale en matière d'expériences agroenvironnementales et que les informations disponibles sont souvent fragmentaires. Un des enseignements de cette étude est qu'il existe des success stories qui ont fait la preuve de leur efficacité et que, finalement, on peut conduire des PAE intégrés, innovants et collectifs alors que beaucoup d'observateurs déplorent une approche standard et routinière en la matière. Systématiser la recherche de ces success stories - et des échecs - , définir les critères qui permettent d'en comprendre les tenants et les aboutissants permettrait de combler un manque important<sup>19</sup> . Au-delà du nécessaire travail de recensement et d'harmonisation méthodologique - pour rendre

---

<sup>19</sup> Pour les seules actions en matière de protection de captages, Marc Benoît et Marion Merle font ce même constat de manque de capitalisation dans leur travail sur "Première identification et analyse de success stories de protection des ressources en eau des captages d'eau potable en France" INRA, SAD Aster, Mirecourt. Ils pointent ainsi "un recensement et un tableau de bord des success stories inexistant" et "un nécessaire travail de mémorisation des projets successifs à initier", plaidant pour la réalisation de monographie à l'échelle de chaque captage.

comparable les projets d'une région à l'autre - la fonction observatoire implique une valorisation et une mise en perspective politique des cas recensés. La communication de la présente étude au sein réseau rural national, lorsqu'il sera installé, pourrait constituer une première étape dans ce sens.

- susciter la mobilisation des outils du partenariat européen d'innovation en liaison avec les PAEC. Le PEI est une nouvelle mesure du règlement de développement rural, dont la mise en œuvre reste à inventer. L'approche PEI est plus englobante que les seules MAEC, mais nous avons vu à plusieurs reprises que ce dispositif offre un cadre de principe pertinent pour les projets agroenvironnementaux qui requièrent une forte expertise scientifique - et ce sera souvent le cas pour des projets qui couvrent de vastes territoires et/ou qui requièrent un fort changement de pratiques. Ce dispositif offre ainsi un cadre financier et conceptuel intéressant pour constituer des réseaux chercheurs/agriculteurs/autres acteurs du territoire. Notamment, le PEI (ou d'autres programmes de recherche) pourrait être mobilisé pour démontrer de manière explicite le lien entre les mesures de gestion préconisées dans les PAEC et les objectifs qu'ils visent, quand il n'est pas établi, comme c'est souvent le cas pour les enjeux eau. C'est sans doute une des principales pistes d'innovation pour améliorer l'efficacité des programmes agroenvironnementaux.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence de l'eau Seine-Normandie, 2007. Le contrat rural de la plaine du Saulce. Bilan 2007 des sites témoins de la qualité de l'eau. 2 p.

Anglade, J., Billen, G., De Marsily, G., Benoit, M., Barraqué, B., Vergnaud, V., 2013. Le BAC de la plaine du Saulce (Auxerrois) : Analyse de la pollution agricole diffuse et esquisse de propositions pour un plan d'action à long terme. In: Quelle agriculture pour demain ?, 1-32.

ASCA, 2003. Quelles perspectives de mise en place d'actions agri-environnementales pour la SAGEP sur le bassin d'alimentation des sources de la Voulzie? Rapport final, mai 2003. 52 p.

Barraqué B., Viavattene C., 2007. La protection des captages de la Plaine du Saulce : un cas de Paiement pour Services Environnementaux en France ? in Barraqué B., Bosc C., Doussan I., Viavattene C., Rapport final pour le Programme D2RT du ministère de l'Ecologie. 186 p.

Berthet E., 2010. La conception innovante à l'appui d'une gestion collective des services écosystémiques : étude d'un cas de mise en œuvre de Natura 2000 en plaine céréalière. Mémoire, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Mines ParisTech, ESCP. 106 p.

Berthet E., Bretagnolle V., Segrestin B., 2012. Analyzing the Design Process of Farming Practices Ensuring Little Bustard Conservation: Lessons for Collective Landscape Management. Journal of Sustainable Agriculture, Vol. 36. p. 319-336.

Billaud J.-P., 1992. L'article 19 : une gestion agricole au nom de l'environnement ? Economie rurale n°208-209. P. 137-141.

Billaud J.P., 1997. Les opérations agri-environnementales : quelques réflexions sur la gestion des espaces agricoles et naturels. CR Académie d'agriculture française, 1997, 83, n°1, séance du 15 janvier 1997. p. 27-35.

Billaud J.-p., 2000. La gestion du territoire dans un cadre négocié : réflexions à partir du cas des marais de l'ouest. CR Académie d'agriculture française, 2000, 86, n°2. p. 73-84.

Billaud, J., Steyaert, P., & Ollivier, G., 2002. Natura 2000 et Contrats territoriaux d'exploitation : analyse de deux modes de construction d'une problématique agriculture-conservation de la nature, rapport final. Medd/Diva, n SRP-06 a. 44 p.

Bretagnolle V., 2011. Evaluation biologique et sociale des Zones de Protection Spéciale désignées en paysage agricole intensif de Poitou-Charentes. DIVA, Action publique, agriculture et biodiversité :

résultats scientifiques et recommandations. p. 25-32.

Bretagnolle V., Houte S., 2006. Contribution des milieux prairiaux à rotation pluriannuelle au maintien de la biodiversité en plaine céréalière intensive : évaluation des surfaces et durées de rotation optimales par modélisation, et validation expérimentale par des mesures agri-environnementales. Récapitulatif des rapport DIVA 1. p. 21-30.

Bouzillé E., Croix N., Renard J., 2002. Vers l'ébranlement du « modèle agricole breton » ? Les différentes initiatives pour une agriculture durable dans l'Ouest français, in Billaud J.-P. (ed), Environnement et gestion des territoires : l'expérience agri-environnementale française. MATE, CNRS. La Documentation Française. P. 191-214.

CGAAER/CGEDD, 2009. Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour le Marais Poitevin 2003-2012. 124 p.

CGAAER/MAAF, 2012. L'eau et la sécurité alimentaire face au changement global : quels défis, quelles solutions ? 76p.

Del Corso J.-P., Kephaliacos C., 2010. Institutions discursives et apprentissages : un exemple de gouvernance foncière élargie dans le cadre d'une MAET-DCE. Actes du colloque ASRDLF-AISRE, 20-22 septembre, Aoste. 16 p.

Del Corso J.-P., Kephaliacos C., 2012. Améliorer la gouvernance territoriale de biens publics environnementaux au moyen d'institutions discursives. Géographie, économie, société, 2012/4 Vol . 14. p. 393-409.

De Sainte-Marie C., 2013. Rethinking agri-environmental schemes. A result-oriented approach to the management of species-rich grasslands in France. Journal of Environmental Planning and Management. 16 p.

DRAAF Languedoc-Roussillon, 2012. MAE-T du Languedoc-Roussillon : bilan & synthèse des résultats d'enquêtes. 6 p.

DRAAF Rhône-Alpes, 2012. Les trophées de l'agriculture durable : pour une agriculture innovante et responsable en Rhône-Alpes. 24 p.

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, 2009. Étude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe\_09 "Gestion pastorale". Propositions méthodologiques à destination des opérateurs pour l'élaboration du plan de gestion pastorale. Mai 2009.

FNAB, 2013. Eau et bio – Recueil d’expériences de 12 territoires pilotes.

Guéret J.-P., 2008. Les mesures agri-environnementales en Marais Poitevin. Le Marais Poitevin un espace à réinventer ? Actes du colloque de Niort, 4 et 5 octobre 2008. 16 p.

INRA, CEDAPA, 1995. Programme s. terre et eau : recherche-action pour une agriculture plus économe, respectueuse de l’environnement et durable. Bilan d’activités phase II 1994-1995. 84 p.

Kephaliacos C., Reynaud A., Kouzmine Y., 2012. L’eau, sa qualité et sa gestion : étude des conditions de la réduction de la pollution par l’agriculture et analyse des conflits d’usage de la ressource. Projet PSDR, Région Midi-Pyrénées, série Les 4 pages PSDR3. 4 p.

Kockmann F., Soulard C., 2008. Construction concertée d’un projet agro-environnemental en Val-de-Saône : comment élaborer un système agraire pour un développement durable ? Journées JP. Deffontaines 2008 - Atelier «chantiers de recherche en partenariat». 11 p.

Le Rohellec C., Falaise D., Mouchet C., Boutin M., Thiebot J., 2010. Analyse de l’efficacité environnementale et énergétique de la mesure agri- environnementale « Système fourrager économe en intrants » (SFEI), à partir de l’analyse de pratiques de 56 signataires. Synthèse des 3 campagnes culturales 2006 à 2009. Étude impact MAE SFEI, Synthèse 2010, Réseau agriculture durable. 9 p.

MAAF, 2012. Les mesures Agroenvironnementales. 32p.

MAAF/Centre d’études et de prospective, 2012. Les mesures agroenvironnementales : complémentarités de l’approche « territoriale » et de l’approche par « système d’exploitation ». Analyse n°47. 8p.

MAAF, 2011. Évaluation à mi-parcours du PDRH. Étude réalisée par Epices & ADE. Tomes 1 & 2. - CNASEA. 2008. Évaluation ex-post du PDRN. 282 p.

Ministère en charge de l’agriculture, 1996. Étude de faisabilité des Plans de Développement Durable 1993-1995. 84p.

Montpellier SupAgro, 2012. Conclusions du séminaire « Les mesures agro-environnementales territorialisées et l’enjeu eau ». 4p.

OCDE, 1989. Politiques de l’agriculture et de l’environnement : possibilités d’intégration. Paris, 1989

Réseau Agriculture Durable, 2012. Résultats de l’enquête signataires MAE SFEI : enquête 2012/signataires 2007 – 2008. Les essentiels du Réseau Agriculture Durable. 12 p.

Réseau coupure de combustibles, 2006. Dispositif agroenvironnemental appliqué à la prévention des

incendies de forêt en région méditerranéenne : résultat de 20 ans de réalisations et propositions pour l'avenir. Document de synthèse, RCC n°11, juin 2006. 52 p.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LE RECENSEMENT DES EAICC REPÉRÉES PAR LES DRAAF

### LA MÉTHODE DE CONSULTATION

L'objectif de cette phase de l'étude était de recenser des EAICC existantes, afin de constituer une base de données et de sélectionner des projets pour la deuxième vague d'études de cas.

La méthode envisagée dans la proposition d'étude, qui consistait en un questionnaire à envoyer par courriel à différentes institutions et têtes de réseau concernées par les MAE, a été modifiée. En effet, les éléments de caractérisation des EAICC apparaissent comme trop qualitatifs pour être abordés à travers un questionnaire fermé. Par conséquent, une approche qualitative « à dires d'expert » a été privilégiée. Des entretiens téléphoniques ont été réalisés avec les correspondants MAE des DRAAF (21 entretiens sur 22 DRAAF), à qui il avait été préalablement envoyé quelques critères de caractérisation des EAICC. Il leur était demandé d'identifier des PAE de leur région qui leur semblait se distinguer sur une des dimensions collective, intégrée et innovante, et de le décrire brièvement. Certains correspondants ont préalablement consulté les personnes concernées en DDT afin de bénéficier de leur expertise.

Cette enquête a permis de recenser une soixantaine de PAE. Le choix d'une approche qualitative s'est avéré pertinent, car les entretiens ont largement enrichi le volet sur la caractérisation des EAICC, et ont fourni des premiers éléments de préconisations qui seront mobilisés pour la phase suivante de l'étude. Cette approche comporte cependant plusieurs limites. Tout d'abord, il faut noter que les niveaux d'information sont très différents selon les régions, les interlocuteurs ayant fourni plus ou moins de détails (il a notamment été difficile de répondre pour les personnes occupant depuis peu ce poste). De même, les perceptions des composantes des EAICC varient fortement entre les régions et les interlocuteurs, ce qui confirme le caractère subjectif des notions de collectif, intégration et innovation. Les informations retranscrites relèvent ainsi d'une part d'interprétation et d'analyse de notre part. Enfin, la plupart des interlocuteurs ont principalement travaillé sur la programmation en cours, les projets recensés sont donc concentrés sur le PDRH 2007-2013, même si certains projets ont émergé lors des précédentes programmations.

## LES RÉSULTATS : LA BASE DE DONNÉES EXCEL

Les projets recensés ont été compilés dans une base de données sous forme d'un tableur excel, présentant les entrées suivantes :

<b>Carte d'identité</b>	Nom du projet, localisation
	Enjeu environnemental
	Taille du territoire
	Opérateur
<b>Description qualitative (DRAAF)</b>	Description
	Taux de contractualisation
<b>Eléments d'analyse</b>	Collectif
	Intégré
	Innovant
	Portage
	Adéquation du cahier des charges
	Eléments d'évaluation de l'efficacité environnementale

Afin de vérifier l'exactitude des informations retranscrites, et limiter ainsi la part d'interprétation, la base de données finalisée a été renvoyée aux correspondants MAE interrogés, afin qu'ils la corrigent et la complètent. L'annexe 1 fournit une version de la base de données antérieure à ces retours des DRAAF. Le comité de pilotage a voulu profiter de cet envoi aux personnes interrogées pour leur demander de renseigner des critères supplémentaires :

- le type de changement de pratiques exigé par le cahier des charges (maintien facile ou difficile, changement facile ou difficile)
- le coût administratif (investissement en temps, en effort) de la mise en œuvre du PAE
- l'intensité de l'animation

- l'existence d'une communication externe autour du PAE

L'analyse de la base de données a permis d'identifier dix nouvelles études de cas, contrastant entre elles et avec celles de la première vague, qui permettront de préciser la typologie envisagée dans la section précédente.

## ANNEXE 2 : BASE DE DONNÉES DES EAIIC RECENSÉES PAR LES CORRESPONDANTS MAE DES DRAAF<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> A la demande du comité de pilotage, plusieurs critères avaient été rajoutées à la base de données initialement fournie suite à l'enquête auprès des DRAAF :

- l'objectif du cahier des charges (maintien facile/difficile, changement facile/difficile)
- le coût administratif de la mise en œuvre du PAE
- l'intensité de l'animation
- l'existence d'une communication externe autour du PAE

La base de données a été renvoyée aux DRAAF en leur demandant de compléter ces quatre critères, le taux de retour ayant été très faible, nous ne les faisons pas figurer dans les tableaux présentés ici.

Nom du site / du projet	Région	Département	Enjeu environnemental	Type de territoire	Echelle du territoire	Opérateur PAE	Année de démarrage du projet	Description du projet	Collectif	Intégré	Innovant	Portage	Taux de contractualisation	Adéquation du cahier des charges	Efficacité environnementale (éléments d'évaluation)
Vallée de la Bruche, Val de Villé, et Pays Bruche Mossig Piémont	Alsace	Bas-Rhin	Paysage	N 2000 LEADER	Moyen (périmètre MAET = 853 ha)	Communauté de communes de la Haute Bruche Communauté de Communes du canton de Villé GAL LEADER	Ancien	Les 2 communautés de communes mènent depuis le début des années 90 des actions pour préserver le paysage. Des OLAE, CTE puis CAD ont été mobilisés. Les deux communautés de communes se sont portées opérateur agro-environnemental pour des MAET N 2000. Particularité du projet : les MAET ont été intégrées à un projet LEADER en 2010, géré par le GAL du Pays Bruche Mossig Piémont Depuis 2011, suite à un appel à projets du Réseau Rural Alsace, a été mis en oeuvre le programme "Vision paysagée, vision partagée" : organisation de journées d'échange avec des acteurs du paysage. Il a permis de donner un nouvel élan à la politique de paysage, et entre autres un renouvellement des MAET avec la contractualisation de MAE Prairies Fleuries	Collectif large (DRAAF, DDT, Conseil Général du Bas-Rhin et Conseil Régional d'Alsace, profession agricole (association locale d'agriculteurs, AFP, Chambre d'agriculture), Communautés de Communes)	Projet de territoire Plusieurs enjeux environnementaux	Gouvernance Mobilisation d'outils	Communautés de communes			
Territoire de la montagne vosgienne haut-rhinoise	Alsace	Haut-Rhin	Plusieurs	PNR	Grand	PNR des Ballons des Vosges	Ancien	Le territoire de la montagne vosgienne est l'exemple d'un territoire qui a réfléchi globalement. La particularité du projet réside dans l'obligation pour les agriculteurs d'engager l'ensemble de leur exploitation. De plus, un lien a été fait entre PHAE et MAET : un agriculteur éligible à la PHAE doit forcément contractualiser des MAET.				PNR	90% de la surface éligible		
Mesures GERPLAN	Alsace	Haut-Rhin	Plusieurs		Grand			Les mesures GERPLAN (plans de gestion de l'espace rural et périurbain) ont été mis en place avec des structures intercommunales, en combinant plusieurs enjeux I3 (biodiversité, érosion, inondations)	Collectif large	Plusieurs enjeux environnementaux					
MAE AREA	Aquitaine		Plusieurs	Région				La région Aquitaine a développé son propre système d'aides agricoles, en lien avec la certification environnementale des exploitations		Enjeux environnementaux et économiques	Administrative Mobilisation d'outils	Région Aquitaine	Force contractualisation au début du programme		
Vallée des Aldudes	Aquitaine					Chambre d'agriculture	2013	Mesures de gestion par écobuage des zones intermédiaires entre les estives et les vallées, qui ont tendance à se fermer. Très encadré localement. Les communes bénéficient aussi de MAE pour la gestion collective des pâturages.			Pratiques		Trop tôt pour avoir des résultats		
Territoire des Hautes Chaumes (zone d'AOC Fourme d'Ambert)	Auvergne							Travail avec niveau d'exigence important sur la flore indicatrice							
BAC de Lavalatte	Auvergne							Captage qui alimente Saint-Etienne, syndicat à l'origine du projet							
Prairies sèches silicoeuses des collines du Morvan des 400 mètres	Bourgogne	Nièvre	N 2000 et biodiversité	N 2000 PNR	Moyen 2500 ha	PNR du Morvan	2008	Le site a bénéficié d'une animation historique avec N 2000, une bonne dynamique existe, avec des agriculteurs impliqués dans les instances du Parc. Le Parc a été moteur pour mettre en place des MAE prairies fleuries (sur territoire N 2000 mais aussi hors N 2000)	Collectif large (Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne, Chambres départementales d'Agriculture, membres des comités de pilotage Natura 2000, agriculteurs concernés, élus du territoire)			PNR			
BAC de la Source des Gondards	Bourgogne	Yonne	DCE	AAC	Moyen 3265 ha	S.I.A.E.P.A de la région de Toucy	2007	Projet qui a bien marché grâce à un acteur local moteur : un agriculteur bio, aussi élu local (président du syndicat d'eau), ce qui a donné une dynamique de conversion à la bio intéressante				Un agriculteur leader			
MAE Enjeu Eau sur le bassin versant du MEU	Bretagne	Ille et Vilaine	DCE	en 2008: sous-bassin versant du Meu amont et Vaunoise en 2009 : totalité du BV du Meu en 2011 et 2012: Vaunoise et Chêze amont exclus	Grand: SAU 55 112 ha pour une surface totale du BV de 84 305 ha	syndicat intercommunal du bassin versant du Meu	2008	Objectif d'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre de MAET Réduction des produits phytosanitaires et entretien des linéaires de haies, talus Captage prioritaire Grenelle problématique Phyto (cf SDAGE 6C1), le seul en Bretagne. Appel à projet MAET régional proposait que les mesures puissent être souscrites sur le territoire pendant 3 ans. Il a été décidé de prolonger la période de contractualisation en 2011 et 2012, à condition toutefois de respecter un arrêté préfectoral d'interdiction de certaines molécules herbicides sur le territoire. 1 100 ha ont également été engagés en mesure système SFEI (système fourrage économe en intrants)	collectif large : syndicat de BV, Commission professionnelle agricole, chambre d'agriculture Financiers Etat, Conseil Régional, Agence de l'eau, syndicats de gestion de la distribution de l'eau	enjeu territorial Phyto (captage prioritaire 6C1)	syndicat de BV	bons résultats: plus de 25% de la SAU (MAE souscrites entre 2008 et 2012)	Combinaison d'outils adaptés à l'enjeu environnemental	difficile à mesurer pour le moment	
MAE Enjeu Eau sur la baie de St Briec	Bretagne	Côtes d'Armor	DCE et plan d'action Algues vertes	enjeu Nitrates dont une partie des bassins versants est en contentieux Eaux Brutes + problématique Algues vertes depuis 2010	Grand : 58 500 ha pour une surface totale du BV de 97 000 ha	syndicats mixtes et communautés de communes	2009	A partir de 2009, mise en œuvre de MAET Réduction de la fertilisation azotée et réduction des produits phytosanitaires sur les 4 bassins versants puis prise en compte de la problématique Plan d'action Algues Vertes à partir de 2011(nouveau découpage de territoires) Territoire confronté à un empiement de réglementation Directive Nitrates, Contentieux Eaux brutes, Plan d'action Algues Vertes à géographie variable	collectif large : syndicat de BV, Commission professionnelle agricole, chambre d'agriculture Financiers Etat, Conseil Régional, Agence de l'eau, syndicats de gestion de la distribution de l'eau , commission locale de l'eau	enjeu territorial Nitrates	syndicats mixtes/ communautés de communes	faibles résultats : entre 5 et 10% de la SAU engagée dans les différents dispositifs proposés (MAET-SFEI-CAB) de 2008 à 2012	Combinaison d'outils adaptés à l'enjeu environnemental	difficile à mesurer pour le moment	
Site N 2000 de la Champagne Tourangelle	Centre	Indre et Loir	N 2000	N 2000	Grand 13000 ha	Communauté de communes de Loches Développement	MAE en place depuis longtemps sur le territoire (1997), classement N 2000 en 2006	Le site N 2000 bénéficie d'une gouvernance locale particulière (Comité de gestion et Comité Technique local), qui associe tous les partenaires (agriculteurs, chasseurs, environnementalistes, ComCom), qui arrivent à discuter et à construire ensemble des mesures. Le Comité technique a voulu créer une MAET spécifique pour des couverts spécifiques à l'outarde canepetière, et c'est lui qui a été à l'origine de la réécriture en 2007 de l'engagement unitaire COUVER_07	Collectif large (communauté de communes Loches développement, la chambre d'agriculture, les agriculteurs, la LPO, la SEPANT, la fédération des chasseurs)		Administrative Gouvernance		7% (pas forcément négatif) que le taux soit faible, les surfaces concernées sont assez faibles, c'est un résultat correct dans un contexte de grandes cultures)	Elaboration d'un engagement unitaire spécifique	
Site N 2000 du Plateau de Chabris	Centre	Indre Loir et Cher	N 2000	N 2000	Grand 16000 ha	Communauté de communes de Chabris	MAE en place depuis longtemps sur le territoire (1997)	Ce projet est proche de celui du site N 2000 de la Champagne. Les mesures concernent principalement la protection de l'outarde canepetière. Il implique de nombreux acteurs (LPO, ComCom, fédération de chasse, association environnementale...) La Chambre d'agriculture, animateur historique, organise chaque année un séminaire à destination des acteurs du territoire.	Collectif large (LPO, communauté de communes de Chabris, fédération de chasse, Indre Nature)				73% par rapport à l'objectif de contractualisation sur la création de couverts pour l'outarde; 64% sur les mesures de maintien de prairies. Cela représente environ 5% de la surface du site N 2000		
Bassin versant de la Vigne	Centre	Eure et Loir	DCE	AAC	Grand 13000 ha	Eau de Paris	2008	Le BV de la Vigne est à cheval sur 3 départements (Eure et Loir, Eure, Orne) et 3 régions. Il représente une grande surface. Le porteur de projet est Eau de Paris. En région Centre, ils ont obtenu de bons résultats de contractualisation					30% en Eure et Loir		
AAC du Porche	Centre	Cher	DCE	AAC				Un bon taux de contractualisation a été atteint sur ce territoire, et on constate aujourd'hui une amélioration de la qualité de l'eau. La Communauté de communes est bien impliquée, c'est la seule qui finance des MAE dans la région			Communauté d'agglomération Bourges Plus	Bons résultats		Amélioration de la qualité de l'eau	

Site N 2000 du Bassigny	Champagne-Ardennes	Haute-Marne	N 2000	N 2000	Grand 46227 ha			2008	Principalement du maintien de pratiques, mais il y a eu une très bonne dynamique, avec une très forte contractualisation en 2008, et une reconduction des contrats en 2013								la Chambre d'agriculture, la DDT de Haute-Marne et la LPO ont défini ensemble les mesures favorables à l'avifaune qui pouvaient être mises en place			
BAC du captage Reims-Couraux	Champagne-Ardennes	Marne	DCE	AAC	Grand 10926 ha			2011		Chambre d'agriculture, SIAEP et communautés d'agglomération							8%			
ZAP Prairies humides du parc naturel régional de la forêt d'Orient	Champagne-Ardennes	Aube	Biodiversité	PNR (hors N 2000)	Grand 7320 ha	PNR de la forêt d'Orient		2008	Les animateurs du Parc ont mis en avant des MAE qui étaient peu utilisées : entretien d'arbres isolés, prairies fleuries. Les animateurs ont fait faire l'exercice à des agriculteurs volontaires, sans MAE, mais à travers le concours prairies fleuries : ils ont eu de bons retours des exploitants, l'approche résultats a été appréciée. Ils ont un projet de guide sur les espèces de prairies fleuries en Champagne-Ardennes, avec un financement FEADER (mesure 111 B) et en partenariat avec le CREN.								15%			
Projet Symbiose	Champagne-Ardennes	Marne	TVB		Grand			2007	Projet non lié à des MAE, sur TVB : créer des corridors en mettant beaucoup d'acteurs autour de la table - favoriser la création d'IAE. Débouchera peut-être sur la contractualisation de MAE. Extrait de la brochure de présentation du projet : "ce programme, construit et mis en oeuvre par les acteurs du territoire, avait pour ambition d'initier une concertation pour une gestion raisonnée d'un territoire en région Champagne-Ardenne où serait testée la mise en place de la trame verte et bleue (TVB)" Au début projet animé par un Comité Technique Opérationnel, centré sur un territoire d'étude, a évolué vers l'association Symbiose, dont les actions concernent toute la	Collectif large (l'association Symbiose regroupe 27 organisations réparties en différents collèges : associatif, collectivité, Organisation Professionnelle Agricole)				Gouvernance						
Projet Arc-en-Ciel du CIVAM de l'Oasis	Champagne-Ardennes	Marne	TVB					2008	Projet porté par le CIVAM de l'Oasis, sur le développement d'IAE (financement par mesure 111B du FEADER) Expérimentation menée depuis 2008 afin d'acquies des références techniques sur la contribution de l'agriculture à la mise en place d'une trame verte	Collectif d'agriculteurs à travers le CIVAM Collectif large Partenaires techniques (Office pour les Insectes et l'Environnement...) et institutionnels (DREAL, Conseil Régional Champagne-Ardennes) Lien avec autres réseaux impliqués dans diverses actions en Champagne-Ardennes (réseau LPO, réseau « fermes témoins en agriculture biologique », expérimentation « systèmes de cultures intégrées » de la chambre d'agriculture de la Marne...)				Pratiques						
Site N 2000 des vallées de la Loue et du Lison	Franche-Comté	Doubs Jura	N 2000	N 2000	Grand 6000 ha	Syndicat mixte		2008 pour les MAET	L'enjeu environnemental consiste à protéger des têtes de bassin qui hébergent des écrivasses. Plusieurs dispositifs sont mis en oeuvre sur le site, de façon complémentaire : des MAET Natura 2000 (réduction d'intrants), une opération collective à travers le PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage), et les agriculteurs ont commencé une démarche de mise en défens de cours d'eau (mesure 216) en 2013								Mobilisation d'outils	50%	Combinaison d'outils adaptés à l'enjeu environnemental	
Site N 2000 Pelouses de la région vésulienne Vallée de la Colombine	Franche-Comté	Haute-Saône	N 2000 et biodiversité	Zone à enjeux biodiversité similaires à un site N 2000 proche	Moyen 1940 ha				Les animateurs du site Natura 2000 et le CREN étaient frustrés parce que des parcelles intéressantes proches du site mais hors Natura 2000 n'étaient pas éligibles aux MAET. A l'occasion d'un projet de LGV, RFF a financé un programme MAET hors périmètre Natura 2000. Cela a donné lieu à un inventaire des parcelles hors du site N 2000, et maintenant à une proposition d'extension du périmètre N 2000. Le projet a aussi permis aux agriculteurs de se rencontrer, et ils se sont mis d'accord pour organiser un concours prairies fleuries. Une étude est en cours sur l'intérêt des prairies à forte valeur en biodiversité, dans ce cadre un collectif va répondre à l'appel à projets agroécologie du CASDAR. Superposition de périmètre entre site Natura 2000 et AAC : les deux animateurs de chaque site se sont rencontrés pour mettre au point des cahiers des charges communs sur les parcelles en commun, et c'est le cahier des charges le plus exigeant qui a été retenu. Les animateurs incitent les agriculteurs qui contractualisent sur les parcelles en commun à le faire aussi sur chacun des sites.	Chambre d'agriculture Haute-Saône, CREN Pour l'appel à projets CASDAR : un collectif d'agriculteurs, des scientifiques (université Franche-Comté, CREN), DREAL									70%	
BAC d'Asnans Beauvoisin ET site Natura 2000 de la Basse Vallée du Doubs	Franche-Comté	Jura	N 2000 DCE	N 2000 AAC					Définition de l'AAC en 2012, premières mesures en 2013	Lien entre animateur N 2000 et animateur BAC	Plusieurs enjeux environnementaux		Administrative				Trop tôt pour avoir des résultats	C'est le cahier des charges le plus exigeant qui a été retenu		
Site Natura 2000 bassin du Drugeon	Franche-Comté	Doubs	N 2000	N 2000	Quelques exploitations au sein d'un territoire N 2000	Communauté de communes de Frasn-Drugeon			Le projet est parti du constat que les MAE ne permettent pas d'assurer un bon état de conservation des habitats agricoles. Cela a donné lieu à une mobilisation de la part des opérateurs N 2000 et des agriculteurs, avec plusieurs partenaires, pour étudier les systèmes d'exploitation de 6 agriculteurs sur des prairies avec un fort enjeu biodiversité, dans l'objectif de mettre en place des mesures qui permettent d'aller plus loin que les MAE	Collectif large (communauté de communes de Frasn-Drugeon, DDT, DREAL, Chambre d'agriculture, Groupe Régional Pédologie et Environnement, Conservatoire botanique Franche-Comté, Comité interprofessionnel du Gruyère et du Comté, lycée agricole, contrôle laitier)										
	Haute-Normandie	Eure	DCE	AAC Communauté d'agglomération	Petit 110 ha				La Communauté d'agglomération Seine et Eure (CASE) a un captage avec une bonne qualité de l'eau (captage des Hauts Prés), mais c'est sa seule ressource pour l'approvisionnement en eau potable. Elle a donc décidé d'engager une démarche de prévention. Elle a acquis les terres du périmètre de protection rapproché (PPR), qui appartenaient auparavant à l'établissement public foncier (ce qui a sûrement facilité les choses). Des agriculteurs étaient installés sur ces terres, en baux précaires, un des objectifs était de les faire passer en baux ruraux (dimension sociale). La CASE a bénéficié d'aides de l'Agence de l'eau pour le rachat des terres. La DRAAF a voulu profiter du projet pour en faire une zone pilote pour l'agriculture biologique, en partenariat avec le GRAB. Une fois les terres acquises pas la CASE, celle-ci a fait un travail de suivi auprès de chaque agriculteur pour le convaincre de se convertir à la bio. L'interprofession bio de Haute-Normandie a aussi été associée très tôt, et a travaillé au développement de débouchés en restauration collective dans les communes proches. Sur les 110 ha du territoire, 30 avaient été réservés pour l'installation de maraichers. Seulement, il leur manquait des bâtiments (zone non constructible), donc la CASE s'est associée à l'Agence de l'eau, au Conseil général et au Conseil régional pour	Collectif large (communauté d'agglomération, DRAAF, GRAB, interprofession bio de Haute-Normandie, Agence de l'eau, Conseil général et Conseil régional, Terres de liens)	Projet de territoire Filière		Mobilisation d'outils	Communauté d'agglomération Seine et Eure			100%	Tous les agriculteurs sont convertis au bio (mais petit territoire)		

Communauté d'agglomération de Rouen	Haute-Normandie	Seine-Maritime	Eau et biodiversité	Communauté d'agglomération	Moyen	2012	La Communauté d'agglomération de Rouen (CREA) a plusieurs territoires en enjeu eau ou N 2000. Devant les limites des outils MAE, la CREA a voulu donner un coup d'accélérateur à la démarche environnementale globale. Elle a donc développé son propre scénario d'aides (régime d'exemption) pour le développement de filières agricoles courtes et durables sur l'agglomération, avec impact positif sur la ressource en eau, afin de répondre à une demande locale forte en AMAP et en produits locaux. Les aides sont données sur appel à projets, avec un COPII de sélection. Il y a une exigence d'accompagnement des projets par des structures techniques existantes (Chambre d'agriculture, Défis ruraux, GRAB). Les projets sont suivis par une cellule d'animation de la CREA, qui travaille en lien avec les animateurs DCE et N 2000. La particularité de ce BAC est qu'il y a une déconnexion entre la ville qu'il alimente (Paris) et le territoire, ce qui rend complexe le travail de l'animateur. Ce type de situation auxquels peuvent être confrontés les grands villes pousse les opérateurs à innover car il n'existe pas d'outils spécifiques. Pour la Voulzie, c'est un territoire qui est allé au bout des logiques réglementaires, il faut maintenant obligatoirement innover, pour proposer de nouvelles solutions.	Collectif large	Projet de territoire Filière	Gouvernance Administrative	Communauté d'agglomération de Rouen	Bon succès : en 2013, toute l'enveloppe a été consommée en un seul appel à projet		
BAC de la Voulzie	Ile-de-France	Seine et Marne	DCE	AAC	Grand 12113 ha	Eau de Paris	2007				Eau de Paris	37% 1er territoire d'Ile-de-France en taux de contractualisation MAET	Ils ont su jongler avec les circulaires MAE pour faire en sorte que les mesures pour le bio soient fortement rémunérées	D'après Eau de Paris, on commence à voir quelques résultats positifs sur les masses d'eau
Site N 2000 Petite Camargue	Languedoc-Roussillon	Gard	N 2000	N 2000		Syndicat mixte Camargue gardoise	2008	Ils ont beaucoup travaillé sur des questions de suivi					Elaboration des cahiers des charges au sein d'un groupe de travail MAET-élevage	
Site N 2000 Etang de Mauguio	Languedoc-Roussillon	Hérault	N 2000	N 2000		Syndicat mixte du Bassin de l'Or	2009	Fort partenariat avec chasseurs Espace proche du périurbain Animateurs intègrent différents outils (PVE...) Innovation dans la démarche : outils de communication intéressants		Mobilisation d'outils			Construction du cahier des charges à partir des EU du PDRH au sein d'un groupe agriculture	
Site N 2000 Causse du Larzac	Languedoc-Roussillon	Hérault		N 2000		CPIE des Causse méridionales	2008							
Site N 2000 Mont Aigoual	Languedoc-Roussillon	Lozère	N 2000	N 2000		Parc National des Cévennes	2008	Le PN des Cévennes a mis en place plusieurs projets avec une bonne dynamique. La dimension économique est vraiment bien prise en compte. Innovant et intéressant : synergie entre agros et écologues, autour des diagnostics Innovant d'un point de vue social	Bonne synergie entre agriculteurs et environnementalistes		PN des Cévennes			
Site N 2000 Mont Lozère	Languedoc-Roussillon	Lozère	N 2000	N 2000		Parc National des Cévennes	2007		Bonne synergie entre agriculteurs et environnementalistes		PN des Cévennes			
Site N 2000 Vallées Cévenoles	Languedoc-Roussillon	Lozère	N 2000	N 2000		Parc National des Cévennes	2008		Bonne synergie entre agriculteurs et environnementalistes		PN des Cévennes			
Site N 2000 Causse Méjean	Languedoc-Roussillon	Lozère	N 2000	N 2000		Parc National des Cévennes	2008		Bonne synergie entre agriculteurs et environnementalistes		PN des Cévennes			
Site N 2000 Haute Vallée de l'Aude - Bassin du Rebenty et de l'Aigrette	Languedoc-Roussillon	Aude		N 2000		Chambre d'agriculture de l'Aude	2008	LPO bien impliquée						
Bassin versant de Briançon	Languedoc-Roussillon	Gard	DCE	Bassin versant		Chambre d'agriculture du Gard	2010	Plusieurs projets portés par la chambre d'agriculture du Gard, avec des démarches bassins versants hors captages prioritaires, où l'innovation c'est d'avoir fortement lié les dimensions environnementale et économique, avec une implication des ODG, ce qui a permis une forte contractualisation. Il y a aussi eu une forte implication de l'Agence de l'eau	Enjeux environnementaux et économiques		Chambre d'agriculture du Gard			
Camp de César	Languedoc-Roussillon	Gard	DCE	Bassin versant		Chambre d'agriculture du Gard	2012		Enjeux environnementaux et économiques		Chambre d'agriculture du Gard			
Malaven - Tavel	Languedoc-Roussillon	Gard	DCE	Bassin versant		Chambre d'agriculture du Gard	2012		Enjeux environnementaux et économiques		Chambre d'agriculture du Gard			
Murviels-les-Béziers - Rioutort et Saint Ouyres	Languedoc-Roussillon	Hérault	DCE			Mairie de Murviel-les-Béziers	2010	Animateur agroenvironnemental : SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) Innovation par intégration "tous azimuts", avec intégration économique : vigne + mise en place d'une filière herbes aromatiques avec valorisation d'une ancienne distillerie viticole + convention avec berger qui fait pâturer ses moutons dans les rangs de vigne	Filière	Mobilisation d'outils	SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron)			
Taurou	Languedoc-Roussillon	Hérault	DCE			Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable - Thézan Pailhès	2011	Même animateur (SMVOL) qu'à Murviels-les-Béziers	Filière	Mobilisation d'outils	SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron)			
DFCI 66 - Aspres Albères Conflent Fenouillèdes	Languedoc-Roussillon	Pyrénées Orientales	DFCI			Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	2008	Animateurs ont été très efficaces pour mobiliser les différents partenaires (grâce à la Société d'élevage des Pyrénées orientales). Ils ont travaillé sur la problématique de l'installation, ils ont réussi à créer des synergies entre MAE pour réinstaller des agriculteurs et lutter contre les incendies.			Société d'élevage des Pyrénées Orientales (animateur)			
Site N 2000 landes et zones humides de la Haute-Vézère	Limousin	Corrèze	N 2000	N 2000	Grand 17 707 ha	Conservatoire des espaces naturels Limousin		Il s'agit d'un des 27 sites pilotes pour Natura 2000 en France qui a bénéficié très tôt d'un document d'objectif	Choix de considérer pour les exploitations agricoles leur activité économique (diagnostic fait conjointement par la chambre d'agriculture et le conservatoire)			Le taux de contractualisation est élevé et doit approcher les 80% pour les zones agricoles		

Bassin versant du Rupt de Mad	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	DCE	Bassin versant	Grand 14450 ha		2010 (mais démarche en cours depuis 20 ans)	La particularité de ce projet est que le PAE DCE a été ouvert sur un BV, et pas seulement sur une AAC, la zone concernée est donc beaucoup plus grande, et une meilleure dynamique peut se mettre en place : sur une AAC, un agriculteur peut avoir une seule parcelle concernée, comment lui faire réfléchir à un changement d'itinéraire technique dans ce cas? Un grand zonage nécessite aussi l'intervention de nombreux acteurs. Les enjeux sont importants car c'est le BV qui alimente la ville de Metz.							On peut mesurer l'impact des actions sur la teneur en nitrates	
Site N 2000 Vallée de la Meuse, secteur de Stenay	Lorraine	Meuse	N 2000	N 2000	Moyen 2500 ha		2007	Fortes animations (animateurs du CPIE présents avec les agriculteurs sur leurs tracteurs au moment de la fauche) Résultats visibles sur rôle des genêts Mesure la plus contractualisée = mesure la plus contraignante				CPIE (animateur)			Mesure la plus contractualisée = mesure la plus contraignante	Résultats visibles sur le rôle des genêts
Coop Vivadour et Chambre d'agriculture du Gers	Midi-Pyrénées	Gers	Eau (quantitatif)	Bassin d'unité de gestion hydrographique			2011	Mesure climat issue du plan d'adaptation nationale au changement climatique : introduction de légumineuses. Plusieurs coopératives ont mis en place cette mesure, elles se sont fédérées autour du projet, mais chacune intervenait sur son territoire.		Filière						
Coopérative Qualisol	Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	DCE	AAC	Grand 14000 ha	Coopérative Qualisol	2007	Le projet était innovant à l'époque, mais ils ont été décriés au début Ils sont bons sur tous les critères Les résultats sont en général plutôt mauvais sur les AAC Grenelle, car la démarche est un peu imposée, les agriculteurs ne vivent pas très bien la contrainte. Ce projet a mieux marché que d'autres captages Grenelle, il montre comment des gens un peu contraints et forcés ont quand même réussi à se mettre autour de la table, et à voir comment ils pouvaient s'en sortir	Restreint (Coopérative et ses adhérents)	Filière	Gouvernance Administrative	Coopérative Qualisol	Très bons résultats			
BAC d'Estang	Midi-Pyrénées	Gers	DCE	AAC				La concertation est bien en marche sur ce captage, mais ils manquent de solutions techniques, ils ont donc engagé une démarche d'expérimentation								
BAC d'Oursbellille	Midi-Pyrénées	Hauts-Pyrénées	DCE	AAC				Une association de producteurs de lin s'est créée : L.A. linière, pour développer une filière bio locale de lin (garder la transformation dans la région), et pour réfléchir à une façon de mieux valoriser les sous-produits (écorce ligneuse autour de la fibre textile, qui représente 50% du volume pour 2% du CA + récupération de poussière dans l'usine pour des méthaniseurs)	Association de producteurs	Filière	Pratiques					
BAC d'Airon-Saint-Waast	Nord Pas de Calais	Pas-de-Calais	DCE	AAC				Démarche à l'initiative des exploitants : l'Agence de l'Eau les soutient pour leur réflexion, financement de l'étude de leurs projets (évaluation ex-ante). Réflexion sur assolement en commun (2 à 5 ha par exploitation)			Pratiques (assolement en commun)	Un agriculteur leader				
Programme Eau et Agriculture de l'AE Artois Picardie	Nord Pas de Calais							Appel à projets sur conversion à l'herbe Démarche qui incite à l'individualisation. L'objectif c'est d'avoir des MAE hors territoire N 2000 ou eau								
Zones de bocage du Nord Pas de Calais	Nord Pas de Calais		Paysage TVB		Grand			13 PAE sur grands territoires (Pays, les 3 PNR) Réflexion autour de la protection du bocage et de la TVB, qui oblige à réfléchir à l'échelle paysagère. Mesures sur la réduction de la fertilisation, l'entretien de haies, la taille des arbres (en têtard) Enjeux pour la suite : réussir à engager des démarches collectives, augmenter la qualité des MAE		Plusieurs enjeux environnementaux	Administrative					
Site N 2000 des marais de la Grande Brière	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	N 2000	N 2000				Fortes contractualisations de MAE sur des prairies humides Ils ont lancé une marque, le bœuf de Brière, avec une démarche de caractérisation de leur viande, et une commercialisation en circuits courts en lien avec des bouchers de la côte Projet ascendant qui vient des éleveurs	Collectif d'éleveurs, en association avec des bouchers	Filière			Fortes contractualisations			
Basses Vallées angevines	Pays de la Loire	Maine-et-Loire	N 2000	N 2000				Démarche ancienne, avec création de la marque l'éleveur et l'oiseau (s'essoufle un peu?)		Filière						
Bassin versant du Layon et de l'Aubance	Pays de la Loire	Maine-et-Loire Deux-Sèvres	DCE	Bassin versant			2010	Démarche volontaire pour la réduction des phytos, communauté de communes dynamique, qui est venue chercher la DRAAF pour mettre en place des MAE (le moteur c'est leur volonté, pas la dégradation de la qualité de l'eau) Les agriculteurs sont allés au delà de ce qui était exigé par les MAE.				Communauté de communes			Les agriculteurs sont allés au delà de ce qui était exigé par les MAE	
Ile de Noirmoutier	Pays de la Loire	Vendée	N 2000	N 2000				Mise en place d'une MAE sel (qui existait historiquement mais qu'il a fallu faire revalider pour le PDRH) pour l'entretien des salines Bonne dynamique collective, démarche de reconquête des salines grâce à la MAE	Collectif restreint	Filière						
Guérande	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	N 2000	N 2000				Mise en place d'une MAE sel (comme à Noirmoutier) Dynamique un peu moins intéressante que pour Noirmoutier, les producteurs sont habitués historiquement à recevoir la MAE sel et la perçoivent comme un dû								
AuxiPROD	Picardie		DCE	Erosion	Grand	Chambre régionale d'agriculture	2010	La Chambre régionale d'agriculture mène un projet pour développer les auxiliaires de culture pour diminuer les intrants. Il a été décliné sur des territoires MAE (à enjeu eau et érosion). Ils ont des fermes pilotes sur lesquelles ils font de l'expérimentation. La Chambre d'agriculture de Picardie pilote aussi un programme national sur le même sujet, avec de nombreux partenaires : AuxiMORE.			Pratiques		Bons résultats, ils dépassent les budgets prévus sur ces projets			
Corridors	Picardie		Paysage TVB		Grand	Chambre régionale d'agriculture	2011	L'objectif du projet était de devancer la mise en place de la TVB, de mettre en avant la biodiversité liée à l'agriculture. Ce projet est dans la continuité du dispositif "Gestions de territoires", développé depuis 15 ans par la Chambre d'agriculture de Picardie, pour proposer des solutions paysagères et environnementales aux agriculteurs sur leurs exploitations	Collectif large (Chambre régionale d'agriculture, Conseil Régional, CREN, CRPF, fédérations de chasse, PNR)							
Innovagr'eau	Picardie					Chambre régionale d'agriculture		La Chambre d'agriculture de Picardie souhaite tester une méthode innovante et reproductible pour l'accompagnement collectif agricole sur les territoires à enjeu eau, sur 3 BAC pilotes								

Programme Re-Sources	Poitou-Charentes		DCE		Grand	2002	Dès 2002, le programme Re-Sources a été mis en place en Poitou-Charentes, pour accompagner des sites pilotes dans des démarches partenariales de reconquête ou préservation de l'eau potable. Des animateurs étaient recrutés sur chaque site, pour rassembler les acteurs et coordonner la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions. Cette démarche novatrice à l'époque a permis aux sites concernés d'être en avance au moment de la désignation des BAC Grenelle. De bons taux de contractualisation de MAET DCE ont généralement été constatés sur les sites pilotes déjà engagés dans la démarche Re-Sources	Collectif large (Etat, Conseil régional, Conseils régionaux, collectivités, chambres d'agriculture...)					Ils ont un bon taux de contractualisation des mesures à enjeu eau sur les territoires qui ont participé à Re-Sources		
BAC de la Courance et du Vivier	Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	DCE et N 2000	AAC et N 2000		CNRS (CEBC)	Projet porté par le CNRS, en lien avec le projet de protection de l'outarde canepetière. Ils ont réussi à trouver une convergence entre les objectifs biodiversité et eau, en séparant en trois types de zones (eau / biodiversité / biodiversité et eau) et en construisant les cahiers des charges en commun entre le CNRS et les animateurs des BAC. Ils ont aussi une forte collaboration avec Agrobio Poitou-Charentes, et ils ont de très bons résultats de conversion à la bio		Plusieurs enjeux environnementaux	Administrative	CNRS		Bons résultats de conversion à la bio		
"développement agricole durable"	Rhône-Alpes	Ardèche	Plusieurs	Territoire de l'Ardèche verte			52 exploitations se sont réunies dans un groupement d'intérêt économique, pour mettre en synergie leurs démarches de développement durable. Le GIE a permis la construction de 10 stations phytosanitaires et l'acquisition de matériels collectifs alternatifs aux traitements chimiques, la réalisation de diagnostics autonomie alimentaire et énergétiques sur les 52 exploitations, la mise en place de mesures agroenvironnementales et/ou de conversion à l'agriculture biologique, l'organisation d'une collecte de lait bio en lien avec le groupe Danone, la mutualisation de l'alimentation animale notamment en cas de sécheresse, le développement d'un projet de méthanisation agricole collective	Collectif d'agriculteurs, avec un mode d'organisation mutualiste	Filière	Mobilisation d'outils			71% de la SAU du territoire engagée dans le GIE		
GIE de la Vazeze	Rhône-Alpes	Isère					6 agriculteurs qui se sont réunis en GIE pour pouvoir construire une aire collective de lavage pour les produits phyto, et qui ont pu accéder à des MAET au titre de l'enjeu DCE								
Vo Vallée	Rhône-Alpes	Drôme	Plusieurs				Ce projet est porté par plusieurs communautés de communes, qui veulent faire de leur territoire un exemple en matière de préservation des ressources naturelles, et mettent pour cela en œuvre de nombreuses actions dans plusieurs domaines. En matière agricole, l'objectif est de développer l'agriculture biologique, en jouant notamment sur l'augmentation de la demande (objectif de 80% d'approvisionnement bio et local dans la restauration collective en 2020).	Collectif large	Projet de territoire Plusieurs enjeux environnementaux	Gouvernance Mobilisation d'outils Administrative	Communautés de communes PNR		30% du territoire en agriculture biologique (1er territoire bio de France)		
PNR des Bauges	Rhône-Alpes						Ce projet a été à l'origine de la création de la MAF Prairies Fleuries								

## ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN UTILISÉ POUR LES ÉTUDES DE CAS

Les entretiens pour les études de cas ont été menés sur un mode très ouvert : il était demandé aux personnes interrogées de raconter l'histoire du PAE. La grille suivante était ensuite utilisée pour compléter les points manquants du récit :

<i>Questions de relance</i>	<i>Critères de caractérisation à vérifier</i>
<p><b>Emergence du PAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le projet a-t-il émergé ? Qui était à l'origine ? Est-ce que d'autres organisations/personnes ont été mobilisées au début du projet ? Dans quel but ?</li> <li>- Quels étaient les objectifs du projet ? (environnementaux, économiques, autres ?) Qui a défini les objectifs ? Qui a veillé aux objectifs environnementaux ? Est-ce qu'on peut considérer les changements/maintien de pratiques envisagés comme faciles ou difficiles, selon le contexte ?</li> </ul>	<p>Collectif : pour qui, avec qui ? Portage</p> <p>Collectif/intégration : pourquoi ? Intégration de plusieurs objectifs ? Réfèrent environnemental Maintien/adaptation/rupture</p>
<p><b>Montage du PAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment a été défini le cahier des charges ? Par qui ? A-t-il fallu négocier avec l'administration ? Etait-il ambitieux ? Qui a veillé à son ambition environnementale ? Comment a été fixée la rémunération des mesures ? Etait-elle fortement incitative ?</li> <li>- Comment a été décidé le ciblage spatial des mesures ? Par qui ?</li> </ul>	<p>Cahier des charges</p> <p>Ambition CDC Réfèrent environnemental Rémunération MAE</p> <p>Pertinence spatiale du PAE Réfèrent environnemental</p>
<p><b>Mise en œuvre du PAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui a effectué l'animation ? Comment ? Quel rôle a joué l'animation ? Quels liens avec les agriculteurs ? Est-ce que les animateurs ont fait le lien entre les agriculteurs et les porteurs du projet ?</li> <li>- Quel taux de contractualisation a été obtenu ? Quelle dynamique a été enclenchée par le projet ? Les relations et échanges entre agriculteurs ont-ils été modifiés ?</li> <li>- Comment le PAE a-t-il évolué, au niveau : Des acteurs associés ? (élargissement des collectifs ?)</li> </ul>	<p>Rôle de l'animation</p> <p>Lien entre collectif agricole et collectif de territoire</p> <p>Efficacité environnementale : taux de contractualisation Collectif agricole : dynamique collective</p> <p>Collectifs agricole / territoire</p>

<p>Du rôle de chaque acteur au sein des collectifs ? Des objectifs (intégration d'autres objectifs, recentrage ?)</p>	Objectifs et intégration
<p><b>Efficacité environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispose-t-on d'éléments d'évaluation des résultats environnementaux du projet ?</li> </ul>	Efficacité environnementale
<p><b>Innovation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'est-ce qui vous semble innovant dans ce projet ?</li> </ul>	Innovation
<p><b>Rôle des MAE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels ont été les avantages et inconvénients des MAE pour le projet ?</li> </ul>	Rôle des MAE
<p><b>Freins / leviers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels ont été les freins et facteurs de succès rencontrés par le projet ?</li> </ul>	Freins / leviers

## ANNEXE 4 : FICHES EXPÉRIENCES DES ÉTUDES DE CAS

### VALLÉE DE LA BRUCHE

#### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Un projet paysager porté à l'échelle intercommunale sur plus de 20 ans, qui aboutit aujourd'hui à des réflexions sur les valeurs environnementale, agricole et paysagère des prairies.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'abandon

#### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 1987 : début de la politique paysagère de la ComCom → gestion des pâturages communaux, impulsion d'associations foncières pastorales (AFP), acquisitions foncières → objectif : préserver 3000 ha de SAU
- ✓ En parallèle, actions agroenvironnementales : OLAE, CTE, ... MAET → objectif : répondre à un enjeu environnemental sur des territoires de fond de vallée

#### LA CONSTRUCTION DU PAE POUR LES MAET

- ✓ Pratique de travail en commun pour la définition des mesures, avec les agriculteurs et l'administration, qui reconnaît la ComCom comme un interlocuteur
- ✓ Premier programme MAET construit rapidement avec la CA
- ✓ Intégration des MAET dans le GAL Leader : motivation budgétaire et administrative
- ✓ En plus : réponse à l'appel à projet zones humides du MAAF
- Une gestion administrative très complexe

#### UN PROJET ORIGINAL « VISION PAYSAGÉE, VISION PARTAGÉE »

- ✓ Objectif : faire évoluer la vision des acteurs sur la transversalité entre qualité paysagère, qualité environnementale, qualité des produits
- ✓ Travail sur la représentation de l'espace prairies pour les différents acteurs, mobilisation

d'experts, a débouché sur un programme de suivi des prairies

- ✓ Conséquence : nouveau PAE construit autour de MAE Prairies fleuries (remarque : liste d'espèces élaborée en commun par agriculteurs et botanistes)
- ✓ En 2014, organisation d'un concours prairies fleuries

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectifs agricoles : les associations foncières pastorales
- ✓ Collectifs de territoire :
  - Portage : rôle majeur de la ComCom → politique paysagère (financement d'un chargé de mission, opérateur N2000, opérateur PAE, financement de la CA pour réflexion sur la valorisation des produits...)
  - Plusieurs collectifs car plusieurs projets (projets paysagers communaux et intercommunal, PAE, Comité Leader, Vision paysagée, vision partagée) dans lesquels on retrouve les mêmes acteurs
- Dynamique collective : un acteur qui enrôle (la ComCom), qui évolue vers un collectif pluri-acteurs

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Paysage et développement local, cadre de vie des habitants (ensoleillement) → un point de départ qui n'est pas vraiment environnemental
- ✓ Passage d'une vision « agro-paysagère » à un discours paysage-environnement cohérent → intégration paysage / biodiversité
- ✓ Notion de paysage n'est plus présente directement dans le PAE (mais veulent montrer que les mesures environnementales ont des corrélations fortes avec un paysage de qualité)
- ✓ Travail sur la valorisation des produits → intégration avec préoccupations économiques

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ L'entrée par le paysage pour une dynamique de développement local
- ✓ Un portage fort par une ComCom d'une politique paysagère sur 25 ans et la mobilisation de nombreux outils cohérents pour la mettre en œuvre

- ✓ Un projet qui a su se renouveler dans la durée, une bonne utilisation des MAE au sein d'autres outils
- ✓ Le travail sur les valeurs (environnementale, agricole, paysagère) des prairies
- ✓ La mobilisation d'experts reconnus par une ComCom

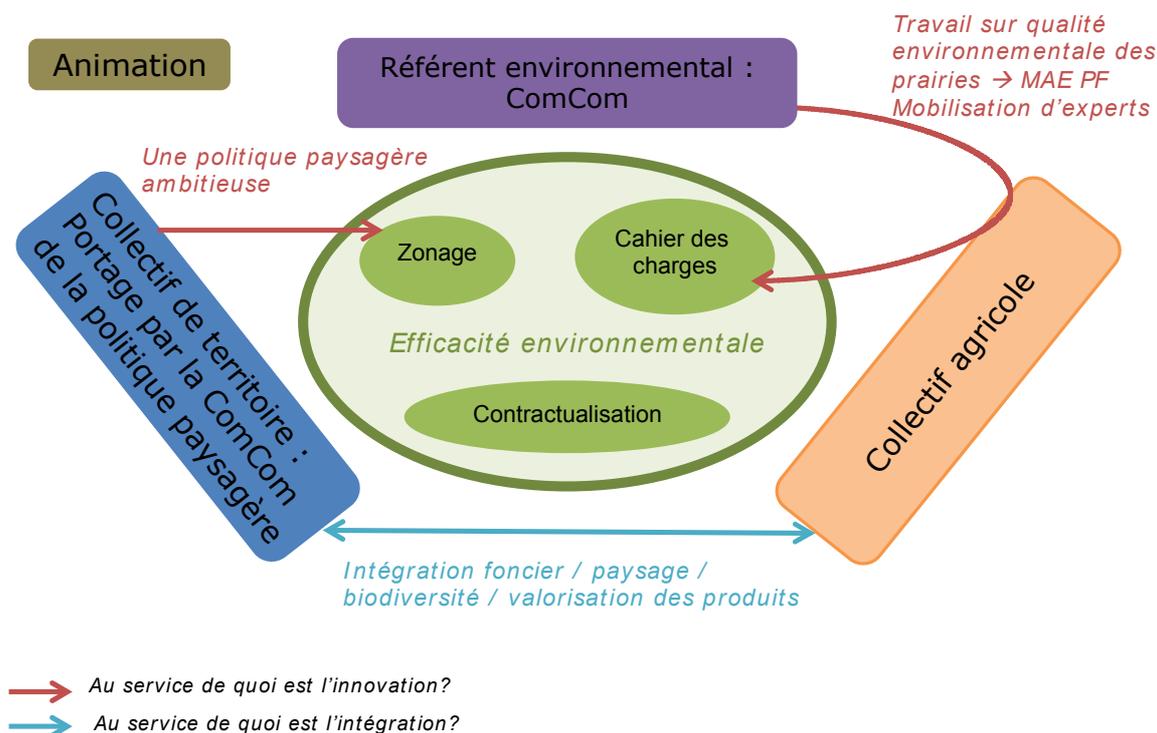
### **ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE**

- ✓ Zonage : le périmètre MAET a pu être élargi à des zones non classées en N2000 grâce à des financements CG et CR
- ✓ Résultats positifs et visibles des actions : paysages plus ouverts, 3000 ha de SAU préservés
- ✓ Un souci d'évaluation : récolte de données sur la qualité des milieux qui doivent encore être analysées

### **FREINS ET LEVIERS**

- ✓ Freins :
  - Incertitudes sur la prochaine programmation, notamment sur avenir des MAE PF
  - Pression de l'urbanisation sur les terres agricoles
- ✓ Leviers : « *ça fait 25 ans que les agriculteurs et les élus se parlent et portent un projet commun* »

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## VALLÉE DE LA COLOMBINE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Depuis 20 ans, l'animation de la Chambre d'agriculture autour de la biodiversité des pelouses sèches a permis une appropriation des enjeux par les agriculteurs et un maintien des pelouses. Des mesures de compensation financées par RFF ont permis d'identifier de nouvelles zones à enjeux et de proposer une extension du périmètre N2000. Le projet s'élargit aujourd'hui à d'autres acteurs du territoire (naturalistes, scientifiques, syndicat d'eau) autour d'une réflexion sur la valeur des prairies (concours prairies fleuries et appel à projet agroécologie du CASDAR)

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'intensification

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 1992 : travail sur une mesure pelouses sèches, impulsé par la DREAL → besoin d'animation par la CA pour faire comprendre l'intérêt de la biodiversité remarquable

- ✓ Agriculteurs ont porté le projet auprès des élus qui ont accepté de financer (intérêt touristique)
- Appropriation par les agriculteurs : vocabulaire passe de « prairies » à « pelouses »

### LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Travail avec naturalistes (CREN) tout au long du projet
- ✓ 1999 : reconduction du même cahier des charges en CTE
- ✓ 1999-2004 : définition du périmètre N2000
- ✓ 2008 : RFF recherche des zones pour des mesures de compensation : financement à 100% de MAE sur des pelouses hors N2000, avec les mêmes caractéristiques
- ✓ Rémunération des MAE : suffisant pour les pelouses, faussement incitatif pour les fauches tardives sur prairies humides
- Proposition d'extension du périmètre N2000, renforcée par le passage du portage de N2000 au syndicat de rivière
- Sur zones hors N2000, concours prairies fleuries lancé avec la LPO, et réponse au CASDAR agroécologie : « porter un autre regard sur les prairies à forte biodiversité de Haute-Saône »

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole : CA et agriculteurs (avec impulsion de la DREAL), en lien avec naturalistes (CREN) → s'élargit à la LPO pour le concours prairies fleuries
- ✓ Collectif de territoire à venir autour du projet CASDAR ? (assos naturalistes, INRA, syndicat d'eau...)

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Au niveau de l'exploitation : espaces de pelouses intégrés dans le système de production
- ✓ Intégration avec des enjeux eau maintenant que l'opérateur N2000 est le syndicat de rivière?
- ✓ Difficulté pour réfléchir à la valorisation des produits : lait vendu à gros industriels. Mais pourra faire partie du projet CASDAR

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Intégration des pelouses dans le système de production
- ✓ Réflexion autour de la valeur des prairies

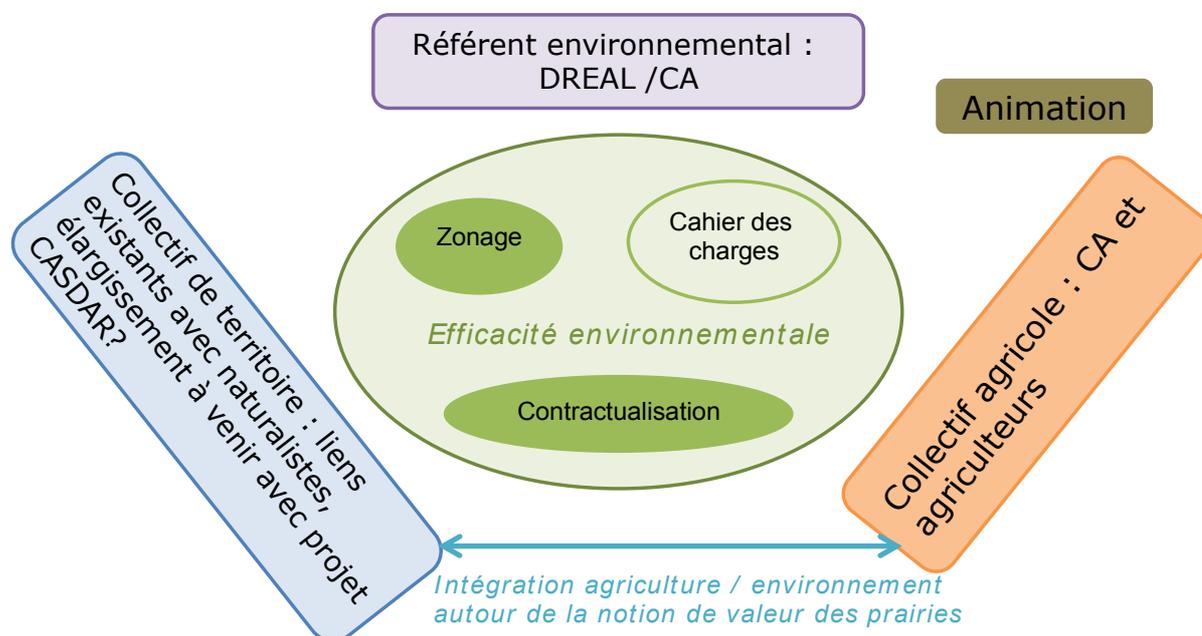
## ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Maintien des espaces de pelouses, mais quelle pérennité sans l'apport financier de la MAE ?

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Freins :
  - Manque d'autonomie fourragère limite la contractualisation de mesures de fauche tardive, surtout pour les petites exploitations
  - Beaucoup d'agriculteurs qui ont maintenu des bonnes pratiques partent bientôt à la retraite → quel raisonnement des nouvelles générations?
- ✓ Leviers : animation sur le long terme

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



→ Au service de quoi est l'intégration ?

## VALLÉE DE LA MEUSE (SECTEUR DE STENAY)

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Grâce à une animation historique effectuée par une association environnementale, le rôle des genêts est devenu une espèce emblématique du territoire. Les agriculteurs se sont appropriés les enjeux de conservation et contractualisent majoritairement la MAE la plus contraignante.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'intensification

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Projet qui s'est construit autour de la protection des oiseaux (ZICO, ZPS, N2000)
- ✓ Beaucoup de crédits (DREAL, CG) ont été mobilisés autour du rôle des genêts (animation, communication)

### LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ 1994 : OLAE (mesures de fauche tardive sur prairies)
- ✓ 1999 : CPIE devient opérateur sur la ZICO du site de Stenay
- ✓ 2001 : classement en ZPS, début des soutiens à l'animation sur le rôle des genêts
- ✓ Développement de mesures d'urgence : retard de fauche au 20 juillet sur une année (possible d'obtenir financements parce que plan national d'actions)
- ✓ 2003-2005 : CAD
- ✓ Rédaction du DOCOB, maîtrise d'ouvrage N2000 par collectivités
- Appropriation de la problématique « oiseaux » par les acteurs du territoire (groupe scolaire « coulis cendré », hôtel « rôle des genêts », participation des agriculteurs pour le comptage...)

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole : au début, seulement des agriculteurs marginaux qui se sont engagés, ils ont entraîné les autres. Maintenant, vraie appropriation des enjeux, les agriculteurs appellent eux-mêmes le CPIE pour signaler les rôles

- ✓ Collectif de territoire : de nombreux acteurs mobilisés autour de l'enjeu rôle des genêts et N2000. Au niveau régional, animation par le CPIE d'un réseau rôle des genêts

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Enjeux environnementaux sur oiseaux ont été appropriés au niveau du territoire, actions sur rôle des genêts emblématiques au niveau régional
- ✓ Au niveau du CPIE : intégration des enjeux environnementaux et des enjeux agricoles
- ✓ Réflexion en cours avec les techniciens CA et l'association des producteurs de lait indépendants sur la valorisation des produits : circuits courts avec labellisation?

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovation essentiellement institutionnelle : mobilisation de plusieurs acteurs et forte animation autour du rôle des genêts
- ✓ Innovation administrative : mesures d'urgence au moment de la fauche

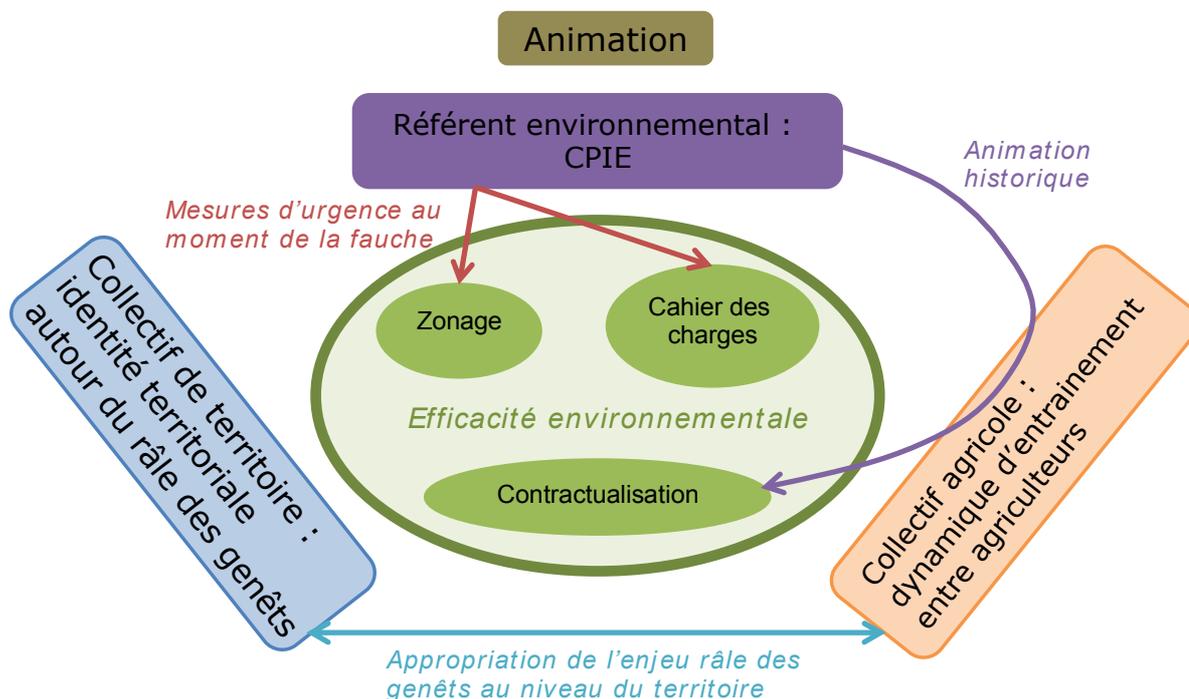
### ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Contrats les plus signés = MAE les plus contraignantes : zéro fertilisation et retard de fauche au 20/07 → exigences cohérentes avec les conditions locales, rémunération incitative
- ✓ Résultats : augmentation du nombre de rôles comptés

### FREINS ET LEVIERS

- ✓ Freins :
  - Pas de grosse structure naturaliste à l'échelle régionale
  - Quelle pérennité des actions sans soutien financier de la MAE?
- ✓ Leviers :
  - Très forte animation par le CPIE (animateurs du CPIE présents avec les agriculteurs au moment de la fauche)
  - Petite taille du territoire facilite cette animation très proche du terrain

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



- Au service de quoi est l'innovation ?
- Au service de quoi est l'intégration ?
- Quel rôle joue le réfèrent environnemental ?

## PNR VOLCANS D'Auvergne

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Sur une commune avec des terres agricoles en biens de section, les MAET ont été l'occasion de régler une situation foncière compliquée, permettant ainsi un meilleur entretien des milieux ouverts.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'abandon

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Une commune au sein du site N 2000 des Monts du Cantal : parcelles en biens de section
- ✓ Gestion très désorganisée des biens de section → fermeture du milieu

- ✓ 2008 : réunion publique d'information sur les MAET, les élus y voient une opportunité pour améliorer la situation

### **LA CONSTRUCTION DU PAE**

- ✓ Difficulté administrative : biens de section non adaptés au cadre MAE
- ✓ 2008-2009 : Travail avec plusieurs partenaires (élus locaux, PNR, ADASEA, DDT, Chambre d'agriculture, éleveurs) pour caractériser les biens de section (cartographie), les redistribuer, définir les ayant droits puis le cahier des charges
- ✓ Timing serré : dossiers MAE déposés en mai 2009

### **LA DIMENSION COLLECTIVE**

- ✓ Collectif de territoire : réunit acteurs divers et aux échelles d'intervention et compétences complémentaires : élus locaux, PNR, ADASEA, DDT, Chambre d'agriculture, éleveurs
- ✓ Collectif agricole : inexistant avant le début du projet (absence de concertation sur la gestion des biens de section), il est constitué des éleveurs de la commune et il est intégré au collectif de territoire pour le montage du PAE. Il n'est pas certain qu'il se maintienne après le projet, car certains éleveurs ont pu se sentir lésés par la redistribution des terres.

### **LA DIMENSION INTÉGRÉE**

- ✓ Intégration d'une problématique foncière, juridique, et d'un enjeu environnemental

### **LA DIMENSION INNOVANTE**

- ✓ Innovation administrative : adaptation du cadre administratif des MAE au cas particulier de biens de section

### **ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE**

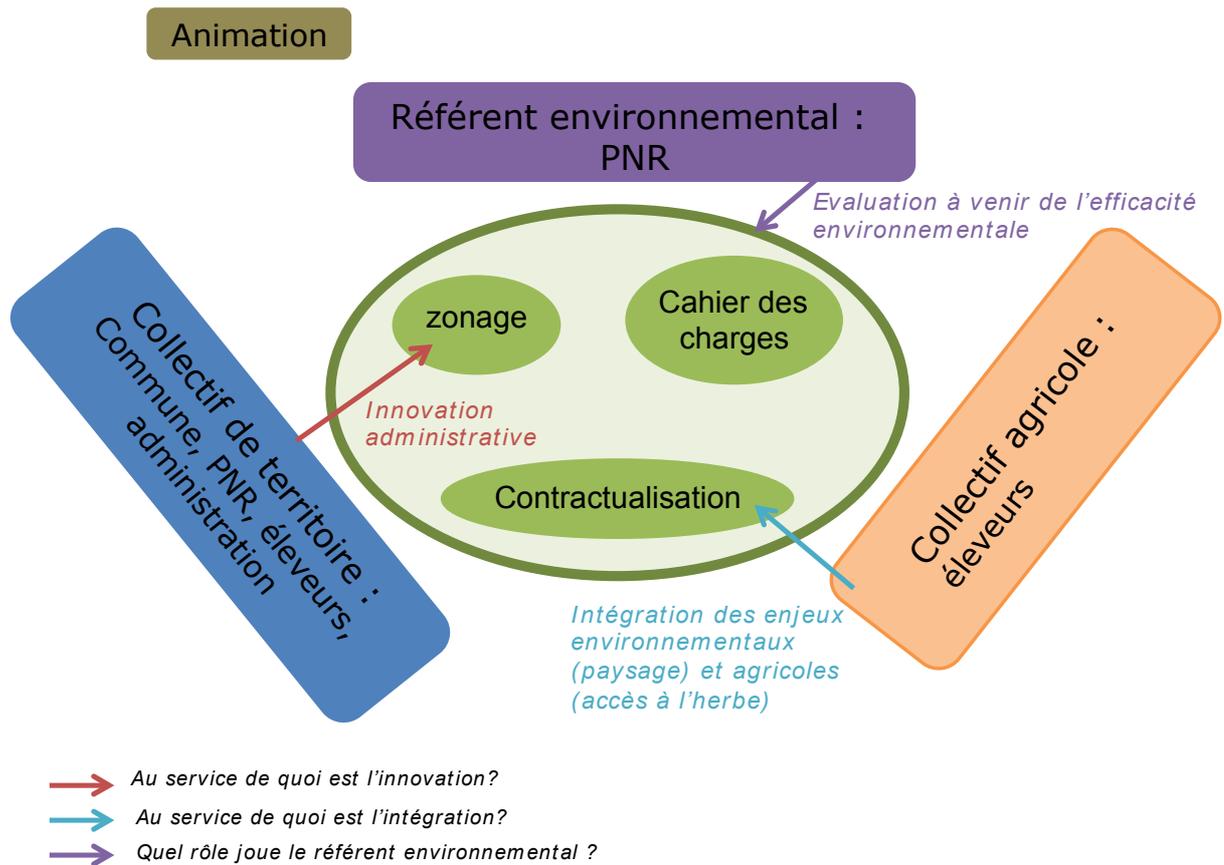
- ✓ Réalisation d'un état des lieux initial pour pouvoir évaluer l'évolution des milieux après cinq ans de contractualisation (relevés en 2014)
- ✓ On peut déjà observer des résultats positifs sur l'ouverture des paysages

## FREINS ET LEVIERS

✓ Leviers :

- Adéquation des enjeux environnementaux/territoriaux
- Bonne articulation des partenaires

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## OUTARDE CANEPETIÈRE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

L'intervention d'un organisme scientifique dans le programme de protection de l'outarde a permis une bonne adéquation des cahiers des charges des MAE et une implication des acteurs du territoire, avec des résultats positifs sur les populations d'outarde.

**LE CONTEXTE :** changement de pratiques

## **ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET**

- ✓ 1995 : enquête de la LPO → fort déclin des populations d'outarde
- ✓ 1996 : premières actions ponctuelles de la LPO en faveur de l'outarde
- ✓ 1997 : 1<sup>er</sup> programme LIFE sur l'outarde initié par la LPO, en partenariat avec le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC, CNRS)
- ✓ 2003 : désignation des ZPS Plaine Niort Sud-Est

## **LA CONSTRUCTION DU PAE**

- ✓ CEBC opérateur des MAE : recherche-intervention
- ✓ Négociation des cahiers des charges entre CEBC et administration à chaque nouveau dispositif. Spatialisation des mesures en fonction des besoins de l'outarde grâce aux recherches du CEBC.
- ✓ Croisement entre enjeux eau et biodiversité quand une partie de la zone Natura 2000 est désignée comme aide d'alimentation de captage prioritaire : travail avec le syndicat d'eau pour proposer des mesures communes eau et outarde sur l'AAC
- ✓ 2010 : CEBC sollicité par une coopérative pour travailler à la mise en place d'une filière locale de luzerne. Organisation d'un atelier innovant pour réfléchir aux différentes visions de la luzerne entre agriculteurs et écologues (méthode C-K). Travail a débouché sur un programme de recherche-action impliquant la coopérative, le CEBC, l'INRA et les syndicats d'eau.

## **LA DIMENSION COLLECTIVE**

- ✓ Collectif de territoire : il s'est constitué au début des actions de protection de l'outarde, autour des associations environnementales et du CEBC. Le projet Natura 2000 a également donné lieu à un vrai projet de territoire, avec le CEBC moteur dans le collectif.
- ✓ Collectif agricole : il est plus flou, il peut être repéré par l'appropriation des enjeux de protection de l'outarde par les agriculteurs. Le projet récent de filière de luzerne porté par la coopérative donne lieu à un collectif agricole plus formalisé.

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Intégration entre les besoins de l'outarde et les préoccupations des agriculteurs : le CEBC s'est toujours efforcé de rechercher des mesures acceptables par les agriculteurs, notamment en proposant la mise en place de prairies temporaires (luzerne) et pas permanentes
- ✓ Intégration de plusieurs enjeux environnementaux dans la construction du PAE : eau et biodiversité
- ✓ Intégration d'enjeux environnementaux et territoriaux autour de Natura 2000
- ✓ Intégration interne au CEBC par l'évolution de son sujet de recherche : de la biologie de l'outarde au maintien des prairies dans une plaine céréalière puis actuellement à la gestion des services écosystémiques dans un territoire

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Intervention d'un organisme scientifique : PAE mené comme un programme de recherche-intervention. Légitimité et crédibilité du CEBC en tant qu'organisme scientifique et acteur proche du territoire

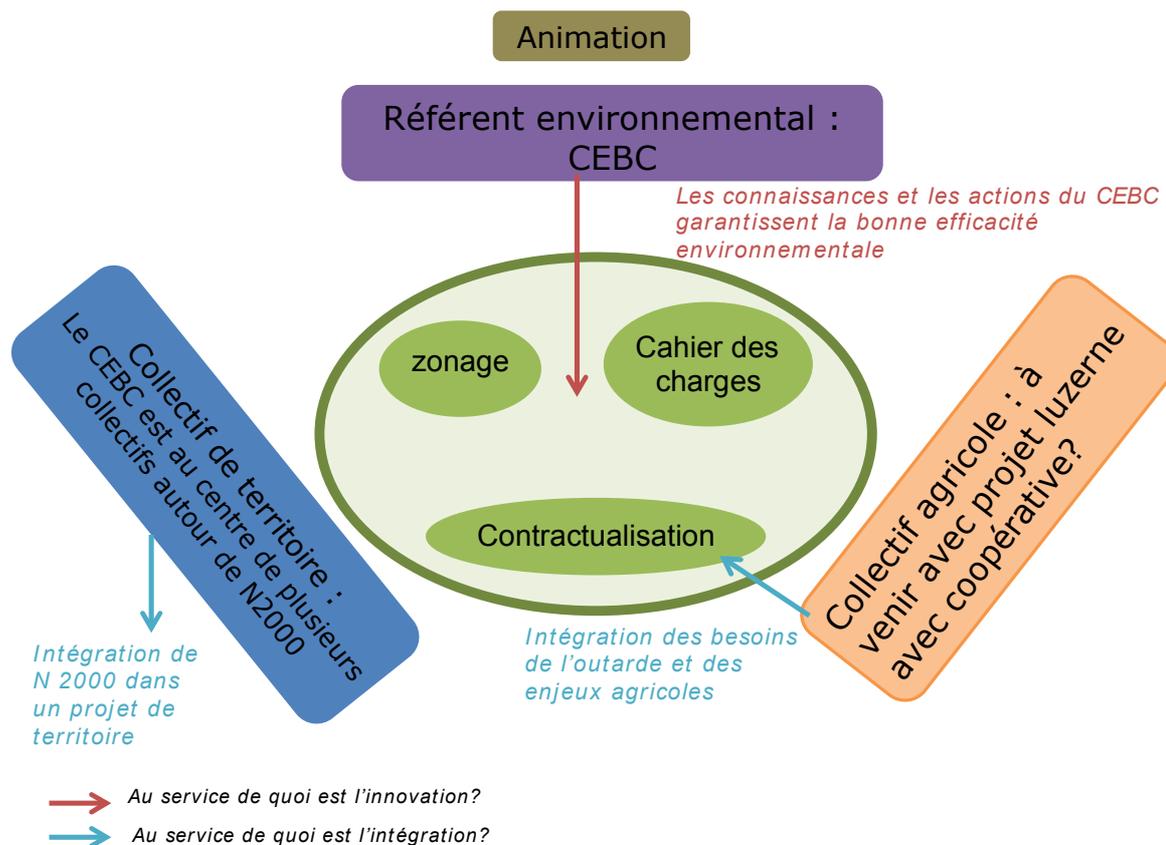
## ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Remontée des effectifs d'outarde à partir de 2004 (combinaison des effets MAE et d'un 2<sup>nd</sup> projet LIFE)
- ✓ Spatialisation des contrats grâce à la bonne connaissance du territoire et des besoins de l'outarde par le CEBC

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers : le rôle d'un organisme scientifique comme opérateur
- ✓ Freins : le temps nécessaire à l'installation des relations entre acteurs

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## MARAIS POITEVIN

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Le marais poitevin a été parmi les premiers territoires à expérimenter des OLAE. Des comités de pilotage locaux, sur les différents secteurs du marais, garantissaient une bonne adéquation des cahiers des charges aux enjeux environnementaux et une bonne implication des acteurs. L'évolution des dispositifs agro-environnementaux depuis n'a cessé de détériorer la gouvernance des projets et l'ambition environnementale des mesures.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'intensification

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 1991 : Marais poitevin sélectionné pour l'expérimentation des premières OGAF « agriculture-environnement »

- ✓ Négociations sur les mesures, au sein de comités techniques locaux, redéfinissent le dialogue social

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ OLAE : définition locale des cahiers des charges dans les différents secteurs du marais
- ✓ Des CTE aux MAET : les contraintes administratives et budgétaires entraînent une simplification et une dilution de l'ambition des cahiers des charges, et une diminution de la concertation
- ✓ En parallèle : contentieux communautaire sur directive Oiseaux et plans d'action
- ✓ 2010 : création de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) pour mieux coordonner l'action des services de l'Etat sur le territoire

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif de territoire : au moment des OLAE, des collectifs de territoire réunissant une large diversité d'acteurs se sont créés autour des comités techniques et des comités de pilotage locaux. La concertation entre ces acteurs s'est diluée (voire crispée pour certains) avec la remontée au niveau régional de la gestion des mesures.
- ✓ Collectif agricole : une partie de la profession agricole a pu s'afficher en opposition aux MAE, même si cette position a varié au cours du temps. Les éleveurs, a priori cibles privilégiées des MAE, ne sont pas organisés sur le marais.

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Dans l'intégration agriculture/environnement, ce sont les aspects économiques (la MAE comme un soutien au revenu) qui ont pris le dessus
- ✓ Manque d'intégration entre les enjeux biodiversité et gestion hydraulique du marais
- ✓ Pas de recherche d'intégration verticale avec la création de filières locales

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovation au début car opération pilote (une des premières OGAF environnement), innovation sociale par la modification des rapports entre les agriculteurs et les autres groupes sociaux

- ✓ Cas du marais poitevin illustre bien la nécessité d'innover en l'absence de solutions
- ✓ Création de l'EPMP : structure et missions inédites en France, réfléchit à de nouvelles mesures (ou à des combinaison d'outils) innovantes.

### ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

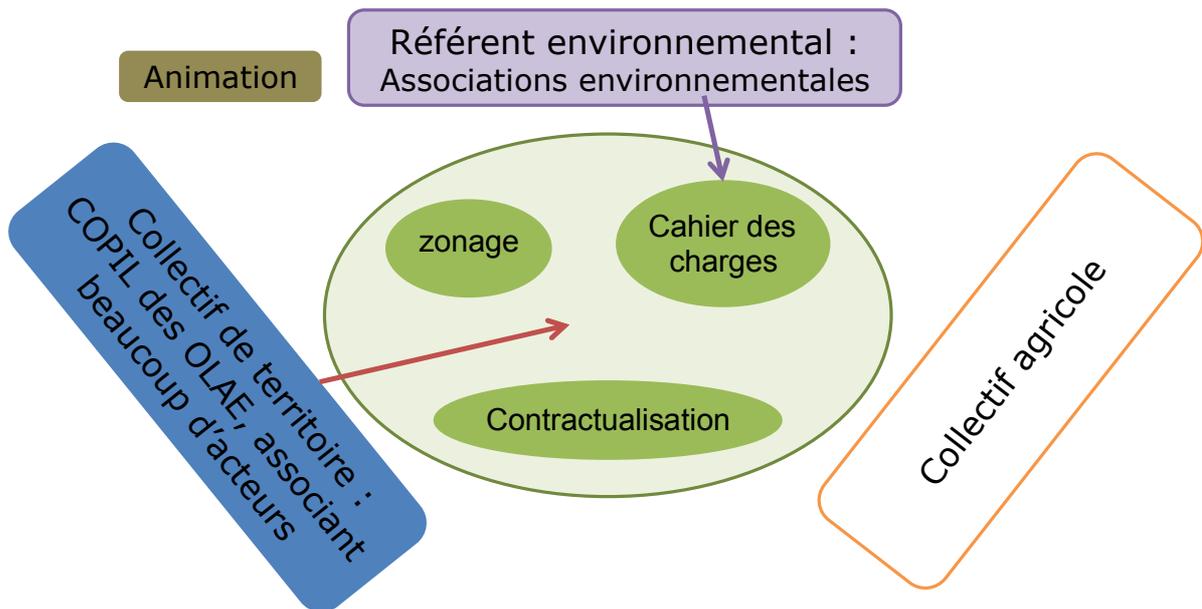
- ✓ MAE ont pu permettre un certain maintien des prairies sur le marais, taux de contractualisation assez importants, mais au détriment de l'ambition du cahier des charges. Quelle pérennité du maintien des prairies à la fin des contrats MAE ?

### FREINS ET LEVIERS

- ✓ Freins : les contraintes administratives et budgétaires, les changements trop fréquents de dispositifs agroenvironnementaux

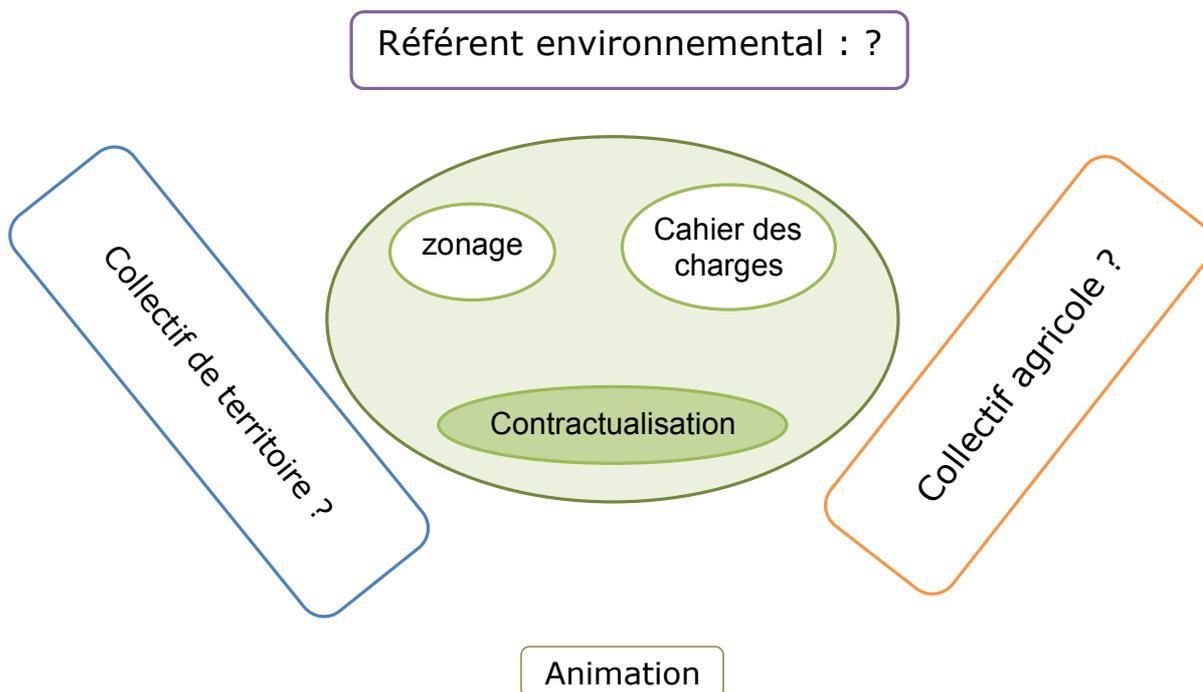
### SCHÉMA SYNTHÉTIQUE

#### OLAE



- Au service de quoi est l'innovation ?
- Quel rôle joue le référent environnemental ?

## MAET



## MAE PRAIRIES FLEURIES DANS LE PNR DES BAUGES

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Sur le PNR des Bauges, une MAE innovante à obligation de résultats a été mise en place, questionnant les naturalistes sur la définition de leurs objectifs de conservation et valorisant les pratiques des agriculteurs. La MAE prairies fleuries, associé à un concours, a connu une diffusion rapide au niveau national

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'intensification

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Programme de recherche PNR-INRA sur herbivores sauvages (chasseurs qui ont en premier pointé l'intérêt des prairies) → prise de conscience des enjeux → réflexion sur action agro-environnementale du Parc pour renouvellement de la Charte
- ✓ PNR s'est inspiré de l'expérience allemande (voyage d'études avec INRA)
- ✓ Objectif : fixer des objectifs de protection de la nature ordinaire (réflexion sur résultats et pas sur moyens)

## LA CONSTRUCTION DU PAE ET LA DIFFUSION DE LA DÉMARCHE AU NIVEAU NATIONAL

- ✓ Elaboration de la liste d'espèces indicatrices, de la méthode de contrôle
- ✓ 2007 : concours prairies fleuries pour sensibiliser les agriculteurs, tester la liste et la méthode. En partenariat avec la Chambre d'agriculture
- ✓ Agriculteurs ont pris conscience de l'intérêt de leurs prairies, ont changé de regard sur leurs pratiques
- ✓ Travail de lobbying au niveau national pour mettre en place une MAE (appui important de l'INRA, de la fédération des Parcs)
- ✓ Détermination de la rémunération MAE PF pour la rendre incitative (« 2 PHAE »)
- ✓ Diffusion de la démarche dans les autres Parcs → 2010 : organisation d'un concours PF au niveau national → valorisation des agriculteurs au niveau local
- ✓ 2014 : concours prairies fleuries intégré dans le concours général agricole. Quid de la place des Parcs dans une démarche qui s'élargit ?

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole :
  - Pas de nouveaux collectifs car des syndicats de producteurs existaient déjà (→ ont intégré la démarche)
  - Premier concours PF a été organisé avec un collectif d'agriculteurs déjà constitué (GVA)
- ✓ Collectif de territoire :
  - Création d'un dialogue positif entre naturalistes et agriculteurs, prise en compte des enjeux mutuels → groupes de discussion informels ponctuels entre agriculteurs et naturalistes
  - Le jury du concours PF : technicien CA, naturaliste, INRA, PNR, randonneur, apiculteur

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Intégration agriculture et biodiversité : compatibilité entre intérêts agricoles et

environnementaux

- ✓ Dès le début, le lien a été fait avec la qualité des fromages (« comment articuler la qualité de la biodiversité et la qualité du terroir qui produit les fromages ? »), le syndicat Tome des Bauges a été associé à l'élaboration des listes
- ✓ Lien avec production fromages et apiculture : communication sur plantes des listes PF associée à leurs qualités organoleptiques et mellifères
- ✓ Dimension territoriale des concours PF → nouvelle « forme d'animation territoriale »

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovation administrative : MAE à obligation de résultats
- ✓ Innovation institutionnelle : le concours prairies fleuries
- ✓ Innovation surtout du côté des naturalistes : clarifier et définir autrement leurs objectifs de protection → accepter de définir le niveau minimum de conservation qu'on veut obtenir

### ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

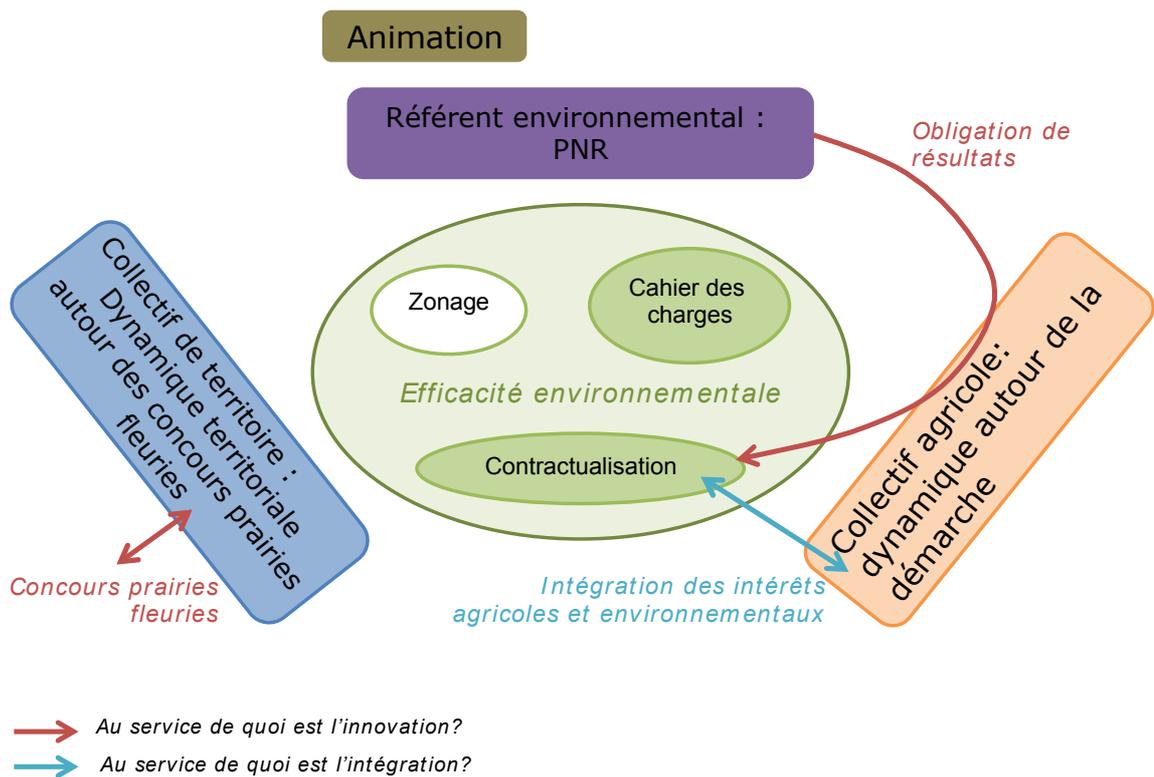
- ✓ Objectif « minimum » de conservation : pas que les meilleurs prairies, on évite la dégradation de la qualité des prairies en MAE PF → on touche territoires assez vastes
- ✓ Zonage : le PNR a obtenu une dérogation pour élargir le périmètre à tout son territoire, pas seulement N2000
- ✓ Pas de changement de pratiques important, mais freine une dynamique d'intensification des prairies
- ✓ Structurellement, mesures de maintien parce que partent du résultat
- ✓ Focus sur les fleurs → quid d'autres paramètres? (ex : dates de fauche et oiseaux)
- ✓ Intérêt paysager

### FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers
  - Importance du dialogue

- Forte animation
  - Un agriculteur leader (VP de la CA) qui a soutenu la démarche
  - Pour validation MAE : le précédent allemand, lobbying important (fédération des Parcs) pour obtenir le soutien du projet au niveau national
  - Obligation de résultats intéresse et valorise les agriculteurs
- ✓ Freins
- Lourdeur administrative pour élaboration de la MAE (aide de l'INRA)
  - Diffusion de la démarche à obligation de résultats? Construction de la liste sur pelouses sèches est beaucoup plus délicate par ex (mix avec MAE pastorale aussi à obligation de résultats)
  - Devenir de la mesure dans future programmation? (MAE système herbager?)

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## MAE TRAME VERTE ET BLEUE EN NORD-PAS-DE-CALAIS

La mise en œuvre d'une MAE « à enjeu préservation du patrimoine paysager et trame verte et

*bleue* » dans la région Nord-Pas-de-Calais a été étudiée au niveau régional et au niveau d'un territoire sur lequel la mesure a été ouverte : le PNR de l'Avesnois.

## LES GRANDES LIGNES DU PROJET

- ✓ Niveau régional :

Dans la lignée d'une politique volontariste sur la trame verte et bleue (TVB), la région Nord Pas de Calais a ouvert des MAE TVB sur des territoires très vastes, mais l'absence de ciblage et de pertinence des mesures limite leur bénéfice environnemental, sauf quand les opérateurs ont eu la capacité d'adapter les mesures pour les rendre plus pertinentes.

- ✓ PNR de l'Avesnois :

Sur le PNR de l'Avesnois, la MAE TVB proposée par la région a permis de compléter les actions de préservation du bocage mises en œuvre depuis plusieurs années. L'animation historique assurée par le Parc a permis de cibler sur les territoires à enjeux du territoire, et d'obtenir de bons taux de contractualisation. Ceux-ci ne permettent pas de lutter contre la dynamique d'intensification à l'œuvre et l'on constate malgré tout un recul du bocage.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'intensification

## ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 2007 : enjeu paysage identifié dans le PRDR Nord Pas de Calais
- ✓ Région historiquement moteur sur politique TVB
- ✓ Pour PNR Avesnois : politique de préservation du bocage en place depuis les OLAE

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ 2007-2008-2009 : ouverture de mesures aux trois PNR sur enjeu paysage → peu de contractualisation, enveloppe non consommée
- ✓ Elargissement par la Région à des enjeux TVB, et à de nouveaux territoires : 10 Pays
- ✓ Mesures du type gestion extensive des prairies ou sur éléments linéaires ou isolés
- ✓ Parcs ont l'ingénierie pour monter PAE et animer, pour les Pays partenariat avec la CA

- ✓ 2012 : contrainte budgétaire (arrêt du financement FEADER) → quelle clé de répartition des enveloppes entre territoires? Région a proposé de prioriser en fonction de l'ambition environnementale, mais blocage des DDT et opérateurs (besoin de « produits d'appel »)
- ✓ PNR Avesnois : négociation du cahier des charges des mesures avec CA (marge de manœuvre limitée par EU, profession agricole a revu à la baisse les contraintes), bons résultats grâce à animation historique (40% de taux de contractualisation), sont limités par budget

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ PNR Avesnois :
  - pas de collectif agricole qui s'est créé autour des MAE, par contre peut être porte d'entrée pour agriculteurs, qui s'engagent ensuite dans d'autres projets pour lesquels la dimension collective est plus forte (agroforesterie, transformation, agri bio...)
  - Collectif de territoire à travers structure du Parc, réunion d'une commission agriculture pour valider priorités
- ✓ Absence de dimension collective au niveau régional

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ PNR Avesnois : MAE bocagères couplées avec autres actions sur bocage : prise en compte dans documents d'urbanisme, programme d'entretiens de haies avec collectivités et entreprises de travaux

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovation dans l'intention de la région et l'enjeu ciblé
- ✓ Suivi précis de l'évolution du bocage par le PNR Avesnois (orthophotos)

### ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Intérêt environnemental limité au niveau régional :
  - Pas de très grande réflexion sur le contenu des mesures, « copier-coller » entre les différents territoires
  - Pas de ciblage : territoires très vastes. Volonté politique d'ouvrir beaucoup de grands territoires → dilution des mesures, taux de contractualisation très faible (1,6% des surfaces)

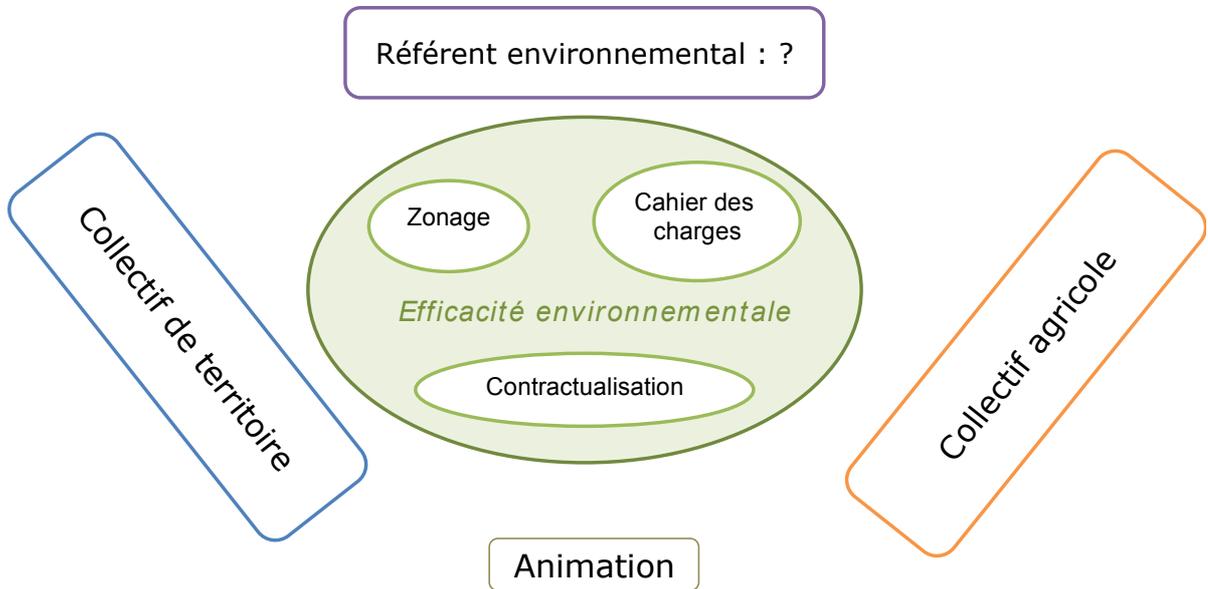
- ✓ Réflexions du niveau régional pour améliorer l'efficacité :
  - réflexion pour mieux cibler sur continuités écologiques grâce à cartographie SRCE
  - supprimer les mesures les moins ambitieuses? Coupler engagements de niveau 1 et 2?
  - mieux rémunérer les niveaux 2
  
- ✓ PNR Avesnois : le PNR a réalisé un ciblage des mesures sur son territoire. La MAE et l'animation historique ont permis de maintenir une agriculture bocagère, même si on constate une régression du bocage (- 7% entre 2003 et 2009, mais manque de données pour comparer avec niveau national)

### FREINS ET LEVIERS

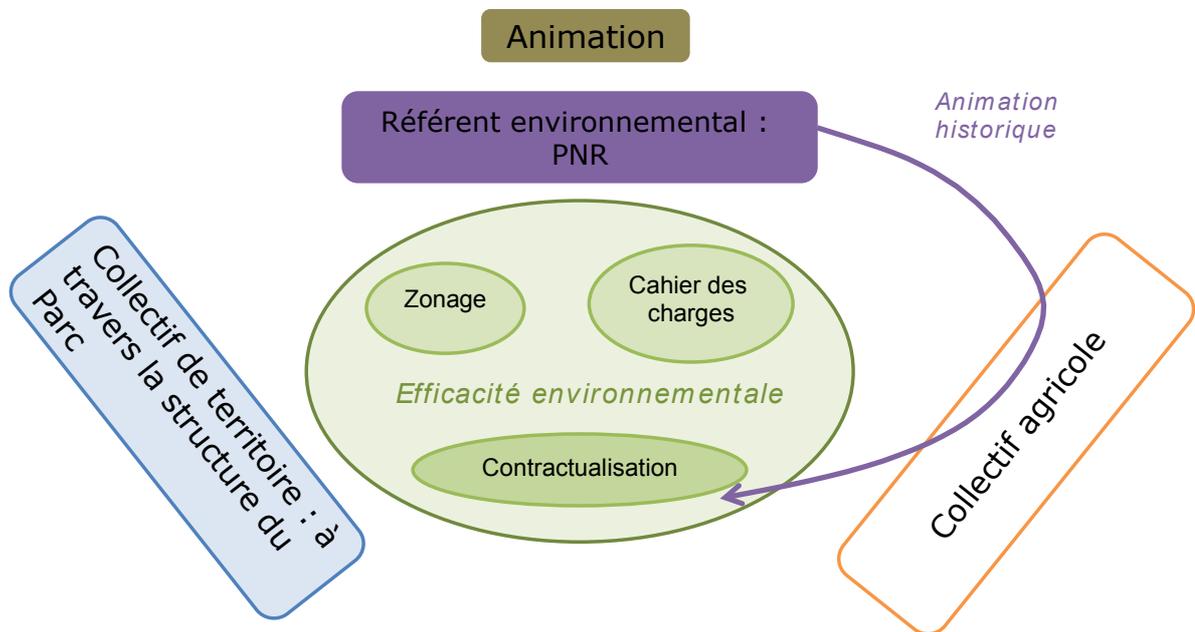
- ✓ Leviers pour PNR Avesnois : animation historique (Parc reconnu comme opérateur légitime), ingénierie du Parc pour accompagner démarche, financement important de la région sur MAE TVB
  
- ✓ Freins pour PNR Avesnois :
  - Limite budgétaire
  - Objectif de maintien des haies ou des prairies alors que mesures portent sur entretien
  - Futures MAE système non adaptées à leur territoire « intensif dans l'extensif », quel outil pour maintien des prairies?
  - Agriculteurs de plus en plus frileux à contractualiser à cause des contrôles

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE

### Niveau régional



### Cas du PNR de l'Avesnois



→ Quel rôle joue le réfèrent environnemental ?

## PNR DE BRIÈRE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Pour répondre à l'enjeu de maintien d'une activité d'élevage, le PNR, déjà investi dans la mise en œuvre de MAE, a soutenu le développement d'une filière viande bovine locale, sous la marque Parc, conjuguant exigences pour l'environnement et la qualité des produits

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'abandon

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET (MAE ET MARQUE)

- ✓ Démarche MAE historique sur le territoire du Parc, construction de mesures adaptées au contexte de marais
- Intégration d'une logique filière dans la démarche environnementale avec le projet de marque
- ✓ Début de la démarche marque en 2008 : abattoir local et 4-5 éleveurs ont contacté le Parc pour réfléchir sur une filière locale → ils se sont tournés vers la marque Parc
- ✓ Création de l'association des éleveurs du PNR de Brière (éleveurs, transporteur, abattoir)
- ✓ Cahier des charges de la marque Parc validé par la fédération des parcs en 2008
- ✓ Convention entre tous les distributeurs et le PNR : consensus sur un prix supérieur à celui du marché
- En 5 ans, forte augmentation du nombre d'animaux vendus, 33 éleveurs sont dans la filière

### ARTICULATION ENTRE LES MAE ET LA MARQUE

- ✓ Les deux actions sont complémentaires : elles participent toutes les deux à la pérennité de l'activité agricole. Les dossiers de marques Parc doivent comprendre la plus-value environnementale
- ✓ Quelques critères communs aux deux cahiers des charges. MAE plus exigeantes pour l'environnement, mais la démarche marque est plus lourde car concerne toute l'exploitation
- ✓ C'est le Parc qui a joué le rôle de référent environnemental lors de la création du cahier des charges de la marque

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole :
  - la démarche de la marque a permis de créer un collectif d'agriculteurs qui se connaissent, le Parc peut s'appuyer sur eux pour des projets innovants
  - Au niveau départemental, la CA et le Parc portent un projet : « être éleveur en marais » : échanges entre groupes d'éleveurs en zones humides
- ✓ Collectif de territoire : collectif autour de la construction d'une filière (CA, éleveurs, abattoirs, réseaux de distribution), qui inclut le Parc
- ✓ Les consommateurs connaissent encore peu la marque Parc (projet pour revoir la stratégie de communication)

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Objectif de la marque : maintenir une activité économique, qui est indispensable pour la biodiversité, d'où l'implication du Parc → intégration économie / environnement / social (circuits courts et consommation locale)

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Une association qui réunit tous les maillons de la filière

## ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

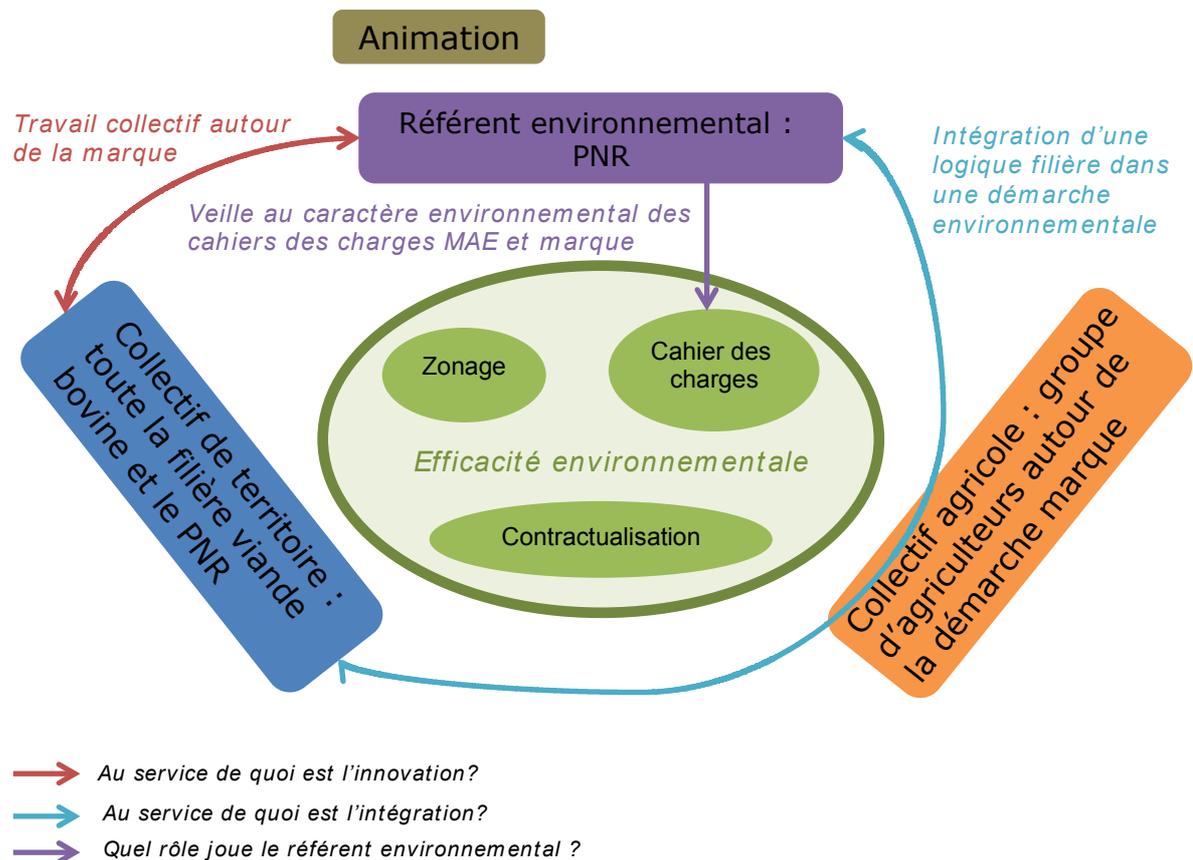
- ✓ Pour la marque, les éleveurs respectaient déjà les exigences environnementales, ce qui a surtout changé c'est l'interdiction d'alimentation OGM
- ✓ Bons résultats pour la biodiversité (évalués à travers un appel à projets de la région)

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers :
  - Besoin d'un abattoir volontaire pour la démarche (question de personne) et d'une vraie volonté politique
  - Territoire du Parc
- ✓ Freins pour la contractualisation de MAE :

- Des contrôles de l'ASP qui ont repéré des anomalies mal comprises par les agriculteurs → coup de frein à la dynamique de contractualisation
- Pas assez de temps d'animation pour faire du cas par cas avec les éleveurs
- Enjeu des espèces invasives n'est pas pris en compte dans MAE

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## SFEI EN BRETAGNE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

A partir du travail de groupes locaux d'agriculteurs cherchant à améliorer l'autonomie de leurs systèmes de production, des cahiers des charges pour des systèmes fourragers économes en intrants ont été élaborés, jusqu'à la MAE SFEI nationale qui a connu une bonne dynamique de contractualisation en Bretagne.

## LE CONTEXTE : rupture

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Volonté de groupes locaux d'agriculteurs de faire évoluer leur système de production vers plus d'autonomie (aspects économiques, environnementaux et sociaux)
- ✓ Réflexion collective de groupes d'agriculteurs (CIVAM) pour élaborer des cahiers des charges

### LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Projets en parallèle de groupes locaux, avec cahiers des charges adaptés. Mesure réduction d'intrants (RIN) dans PDD
- ✓ 2000 - 2007 : MAE herbagère (MAE 01.04) dans les CTE et les CAD
- ✓ 2007 : le Réseau Agriculture Durable (RAD) et la région Bretagne défendent la création d'une mesure nationale → MAE SFEI, avec un cahier des charges moins ambitieux
- ✓ Bonne dynamique de contractualisation en Bretagne, même si concerne peu d'agriculteurs par rapport au total breton

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole : démarche qui part de groupes locaux d'agriculteurs, collectifs agricoles avec les CIVAM. Quelle insertion dans ces collectifs des agriculteurs « nouveaux entrants » ?
- ✓ Collectif de territoire : plutôt absents des projets SFEI, même si des dynamiques commencent à émerger entre syndicats d'eau et CIVAM sur les mesures SFEI pour la qualité de l'eau

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Intégration au niveau de l'exploitation → intérêt d'une MAE système
- ✓ Intégration avec enjeux sociaux : agriculteurs moins isolés par démarche de groupe, et améliorent leurs conditions de travail
- ✓ Vers une intégration dans les projets de protection de l'eau des bassins versants ?
- ✓ Manque d'intégration économique : pas de valorisation du lait herbager

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Recherche de rupture avec le modèle dominant breton, à travers la notion d'autonomie. Réflexion systémique à l'échelle de l'exploitation.
- ✓ Démarche ascendante animée par les CIVAM

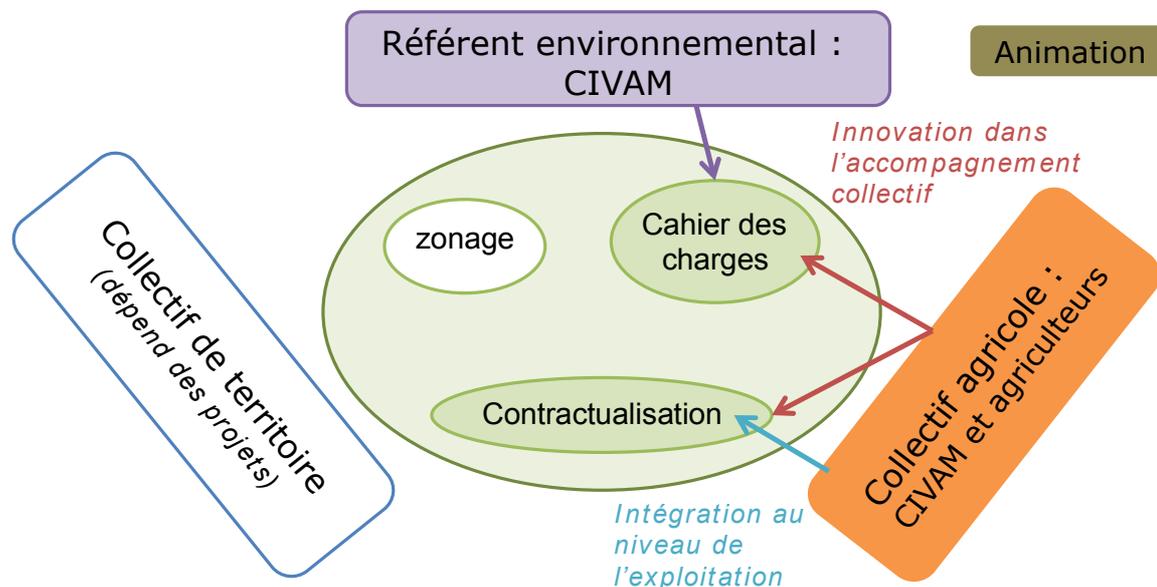
## ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ MAE SFEI créée en 2007 récompense-t-elle principalement du maintien de pratiques d'agriculteurs historiquement engagés dans des projets SFEI ?
- ✓ Pas de ciblage de la mesure, donc reste très diffuse sur le territoire même s'il y a de bons résultats en termes de contractualisation
- ✓ La qualité de l'eau s'améliore en Bretagne, difficile d'évaluer l'effet de la SFEI

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers : accompagnement collectif, démarches ascendantes
- ✓ Freins :
  - Freins techniques, accès au foncier
  - Pesanteur sociologique face à l'innovation
  - Sortir des réseaux « historiques »

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



- Au service de quoi est l'innovation?
- Au service de quoi est l'intégration?
- Quel rôle joue le référent environnemental ?

## QUALISOL

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Une coopérative a porté une MAET DCE, à destination de ses adhérents, pour pouvoir diversifier ses activités en leur fournissant un accompagnement technique, qui a débouché sur des évolutions de pratiques vers la réduction d'intrants

**LE CONTEXTE :** changement de pratiques

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Volonté de la coopérative : diversifier ses revenus en proposant un accompagnement technique à ses adhérents
- ✓ 2007 : réponse à un appel à projets de la DRAAF
- ✓ 2008 : création d'une MAET sur un captage Grenelle

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Négociation du cahier des charges pour le rendre incitatif pour les agriculteurs
- ✓ Recrutement de conseillers dédiés par la coopérative
- ✓ Animation de l'échange d'expériences entre agriculteurs → création de savoirs partagés
- ✓ Contractualisation élevée rapide, dynamique de groupe

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole : constitué de la coopérative et de ses adhérents. Le partage du risque, entre les agriculteurs qui acceptent de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et la coopérative qui s'engage à acheter leur production, ainsi que la confiance qui s'installe entre adhérents et conseillers, sont les clés du succès du projet. Les échanges entre agriculteurs, notamment entre agriculteurs conventionnels et biologiques, qu'a su stimuler Qualisol, ont permis de lever des obstacles techniques et psychologiques à la réduction des phytosanitaires.
- ✓ Pas de collectif de territoire au départ, élargissement des partenariats à travers l'appel à projets mobilisation collective du CASDAR

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Intégration entre un nouveau modèle économique pour la coopérative (diminuer la dépendance à la vente de produits phytosanitaires) et un enjeu environnemental (la qualité de l'eau potable)
- ✓ Réflexion intégrée au niveau de l'exploitation pour pouvoir aller vers un changement de système
- ✓ Intégration économique par le lien entre la coopérative et ses adhérents, la recherche de nouveaux débouchés pour pouvoir diversifier les cultures dans les rotations

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Portage par un opérateur économique, changement de paradigme dans le modèle économique de la coopérative
- ✓ Innovation technique dans les changements de pratiques des agriculteurs mais surtout innovation institutionnelle : changement dans les normes acceptées par les agriculteurs

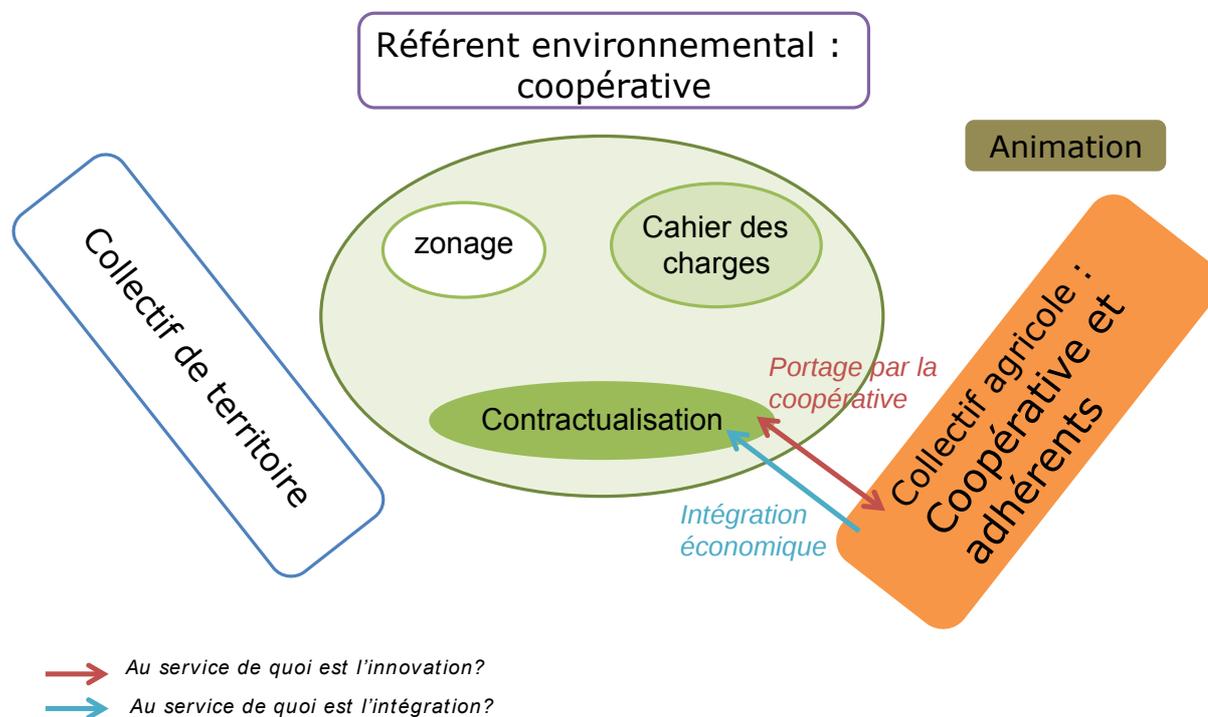
## ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Objectifs de réduction des phytos atteints, changements de pratiques sur l'ensemble des parcelles des exploitations
- ✓ Impossible d'évaluer les effets sur la qualité de l'eau (surfaces concernées par le PAE bien inférieures à la superficie du bassin versant)

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers :
  - Antériorité des démarches environnementales de Qualisol (CTE collectifs, filière bio)
  - Confiance coopérative/agriculteurs par partage du risque
- ✓ Freins :
  - Limites budgétaires
  - Freins techniques, manque de connaissances agronomiques de certains conseillers

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## GIE DAD

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Un groupe d'éleveurs, accompagné par un conseiller agricole indépendant, en partant d'une réflexion sur l'économie de leurs systèmes, met en place une série d'actions qui aboutit à une importante conversion en bio et à plusieurs projets de mutualisation (alimentation animale, méthanisation).

**LE CONTEXTE :** changement ou rupture ?

### ÉMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 2009 : crise du lait → éleveurs qui veulent comprendre pourquoi leur système ne fonctionne pas économiquement
- ✓ Intervention d'un conseiller agricole privé (SCARA) qui veut leur montrer qu'une alternative au maïs ensilage est possible
- ✓ Opportunité : appel à projet de l'AERMC sur bio et réduction des pesticides

### LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Réflexions sur réduction des phytos, besoin d'accompagnement financier par MAET
- ✓ Formation d'un GIE pour formaliser groupe (intérêt fiscal)
- ✓ Eleveurs réalisent qu'ils peuvent se passer de phytos (moins de succès pour arbo et viti) mais ça ne sauvera pas leur système économiquement → ils contactent Danone qui accepte de lancer une collecte de lait bio
- ✓ 1800 ha convertis au bio en 2 ans
- ✓ Passage au bio entraîne réflexions sur autonomie, qui fait naître d'autres projets et d'autres structures :
  - CUMA pour matériel pour distribution luzerne
  - SARL pour projet de méthanisation collective (fertilisation, énergie pour séchage foin en grange, diversification économique, stockage mutualisé des effluents)
- ✓ Succès du groupe « concrétisé » par visite ministérielle fin 2012

- ✓ Groupe a déposé un projet CASDAR
- Reproduction de la démarche dans plusieurs autres GIE dans différents territoires

### **LA DIMENSION COLLECTIVE**

- ✓ Différentes structures juridiques mobilisées pour action du groupe (GIE, CUMA, SARL)
- ✓ GIE indépendant des OPA
- ✓ Pas vraiment de collectif de territoire : projet CASDAR reste centré sur collectifs et filières agricoles

### **LA DIMENSION INTÉGRÉE**

- ✓ Economie = moteur, qui intègre préoccupations environnementales + aspect social (« maintenant les agriculteurs sont épanouis dans leur métier »)

### **LA DIMENSION INNOVANTE**

- ✓ Progression et cohérence de la démarche, qui intègre de plus en plus de thèmes et d'actions

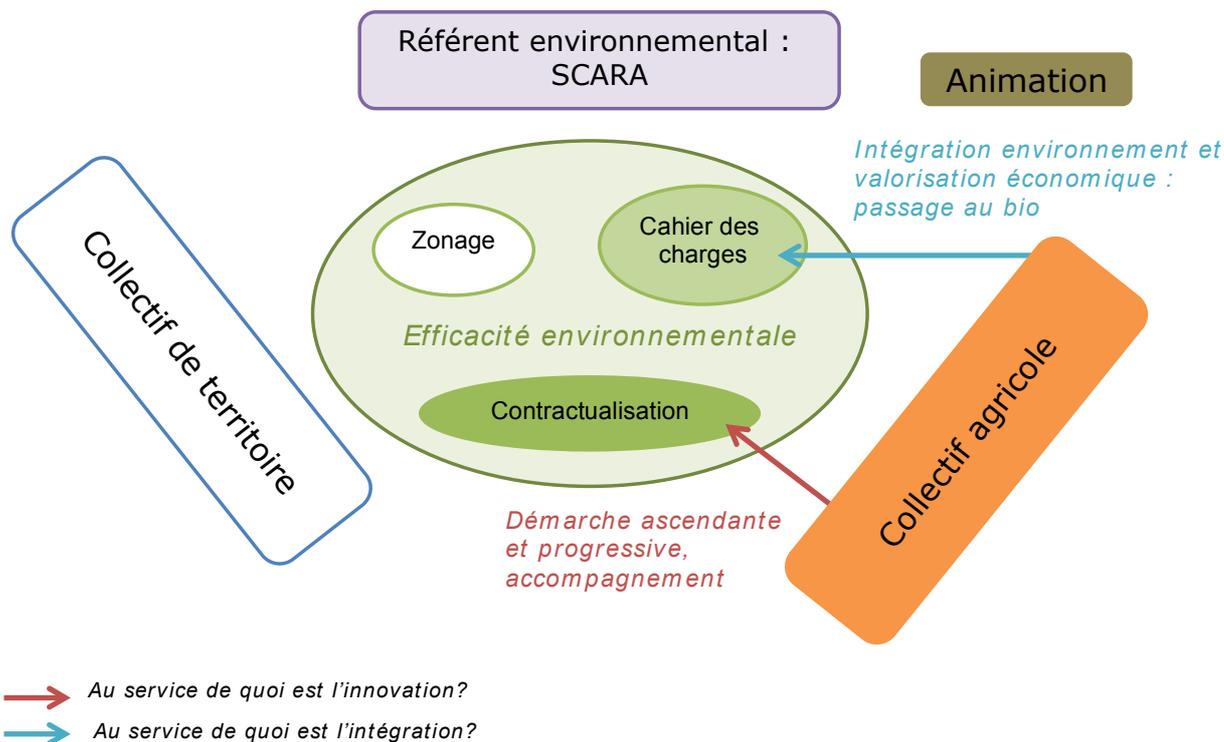
### **ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE**

- ✓ Pas d'objectifs environnementaux au départ, bon taux de conversion au bio

### **FREINS ET LEVIERS**

- ✓ Leviers :
  - Démarche ascendante et autonome
  - Intervention d'un conseiller indépendant qui délivre un message clair « non digéré politiquement »
- ✓ Freins :
  - MAE à la parcelle : pas de changement de système. Les MAE bio du GIE DAD étaient contractualisées sur toute la surface de l'exploitation
  - Risque que les OPA (CA, CUMA) empêchent le développement de ce type de démarches

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## CAPTAGE DES HAUTS PRÉS

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Une volonté politique forte d'une ComCom de protéger une ressource en eau stratégique **avant** sa dégradation, en développant une filière biologique sur le territoire.

**LE CONTEXTE :** rupture

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Captage des Hauts Prés : ressource stratégique pour la Communauté d'agglomération Seine et Eure (CASE), très bonne qualité de l'eau → volonté des élus d'adopter une démarche préventive (élus sensibilisés à une approche « grand cycle de l'eau »)
- ✓ Enjeu économique sur la qualité de l'eau : gros sites industriels proches qui ont besoin d'une eau de très bonne qualité (pharmaceutique, micro électronique)
- ✓ Opportunité d'acquisitions foncières (terres inondables possédées par EPF) → achat par la

CASE de la quasi totalité des surfaces du PPR (110 ha)

- ✓ Ambition : surfaces 100% bio → baux environnementaux avec les céréaliers de la zone
- ✓ Appel à projets pour installation de maraîchers, dont une entreprise d'insertion
- ✓ Achat par la CASE d'une friche industrielle pour implanter un bâtiment de transformation et héberger des associations de développement de l'AB

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif agricole :
  - 4 céréaliers sur le territoire → CUMA
  - Projet de légumerie conserverie
  - Pôle de développement de l'AB
- ✓ Collectif de territoire :
  - Portage fort par la CASE (volonté des élus, 1 ETP sur le projet)
  - Regroupement des acteurs de la filière biologique (GRAB HN, Interbio Normandie, coopérative Biocer) mais aussi d'autres acteurs du monde agricole (CA, SAFER, CER) + associations locales

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Enjeu environnemental et développement d'une filière locale + cadre de vie et santé des habitants
- ✓ Dimension sociale : insertion par l'activité économique
- ✓ Politique globale de protection de la ressource (travail avec un golf sur PPE pour passer en zéro phyto, renaturation d'une zone humide...)
- ✓ Dynamique qui dépasse le territoire de la ComCom : pôle régional de développement de la bio

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ La nature même de l'objectif : volonté de prévenir la dégradation de la qualité de l'eau

- ✓ Acquisitions foncières et baux environnementaux
- ✓ Structuration d'une filière

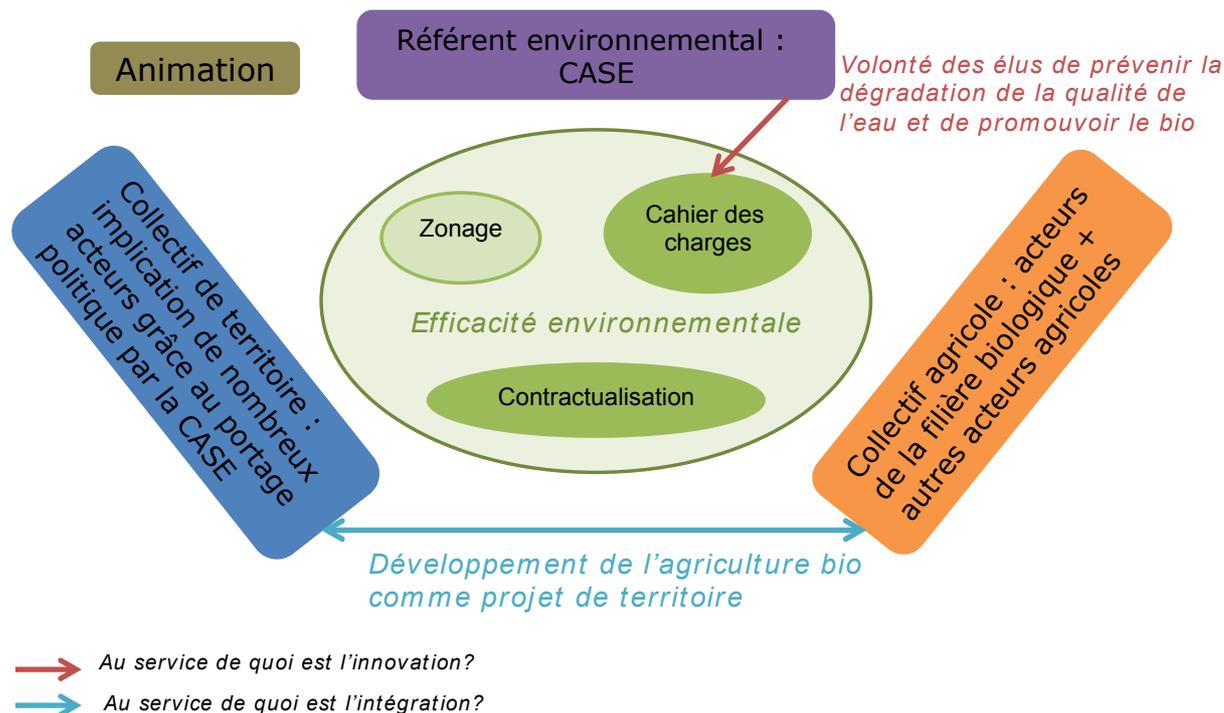
### ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Pas de changement sur qualité de l'eau, qui était déjà excellente
- ✓ Vont lancer une étude de suivi azoté sur la zone maraîchère

### FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers :
  - Soutiens financiers importants (démarche expérimentale AESN)
  - Implication de nombreux partenaires, beaucoup de soutien
  - Volonté politique, existence d'un chargé de mission de la CASE
  - Opportunité d'acquisition foncière
- ✓ Freins :
  - Collectivités doivent pouvoir comprendre les enjeux du monde agricole
  - Multiplicité des acteurs de la filière agricole et spécificités de la filière biologique
  - Transversalité du projet nécessite de mettre en place en interne à la collectivité un mode de suivi du projet spécifique
  - Quelle reproductibilité d'un tel projet ?

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## AAC DE LA VOULZIE ET DE LA VANNE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Sur des captages d'eau potable stratégiques pour l'alimentation de Paris, l'opérateur Eau de Paris a mis en place un accompagnement important et des mesures innovantes sur le plan administratif pour encourager fortement la réduction d'intrants ou la conversion à l'agriculture biologique

**LE CONTEXTE :** rupture

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Deux approches différentes : agriculture intégrée sur la Voulzie, agriculture biologique sur la Vanne
- ✓ Voulzie:
  - Opération Ferti-mieux depuis les années 90

- Réflexion stratégique en 2003 sur l'action agro-environnementale
  - Programme de développement de l'agriculture intégrée : partenariat avec Arvalis puis avec CA Seine et Marne, animateur à temps plein depuis 2006 → les MAET sont venus accompagner la réflexion engagée sur un changement de système
- ✓ Vanne :
- Animation sur l'agriculture biologique depuis 2008
  - Choix d'ouvrir seulement des MAE conversion à la bio, pour empêcher le choix de mesures moins ambitieuses

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Voulzie :
- Ouverture de mesures de réduction des phytos exigeantes, blocage de la profession agricole pour l'ouverture de mesures de réduction de la fertilisation
  - Négociation pour obtenir un prolongement des contrats après 5 ans
  - Taux de contractualisation de 40% alors que mesure très exigeante, n'arrivent pas à aller plus loin
- ✓ Vanne :
- Elaboration d'une mesure de conversion à la bio couplée à FERTI\_01 → forte revalorisation du montant de la MAE bio
  - Multiplication par 6 des surfaces en bio sur le bassin
  - Dans les deux cas, accompagnement technique important

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectifs agricoles : Eau de Paris essaye de favoriser dynamique d'échanges entre agriculteurs
- ✓ Collectifs de territoire autour de l'accompagnement technique
- Voulzie : Eau de Paris, Aqui Brie, CA Seine et Marne
  - Vanne : Eau de Paris, SEDARB, CA Aube, GAB, FRAB
- ✓ Difficulté d'intervention pour un opérateur « déconnecté » du territoire → en Seine et Marne, Eau de Paris non intégré dans le Plan départemental de l'eau

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Sur la Vanne, travail avec coopératives biologiques
- ✓ Difficulté de travailler sur la valorisation des produits en grandes cultures

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovations administratives grâce à la bonne maîtrise par Eau de Paris du dispositif MAE :
  - Vanne : revalorisation de la rémunération bio grâce à un montage avec FERTI\_01
  - Voulzie : prolongement des contrats phyto pendant 5 ans si niveau de réduction maintenu (→ contrats sur 10 ans, à l'échelle de la rotation)
- ✓ Effort d'évaluation : Eau de Paris a mis en place un dispositif important de suivi des pesticides dans l'eau

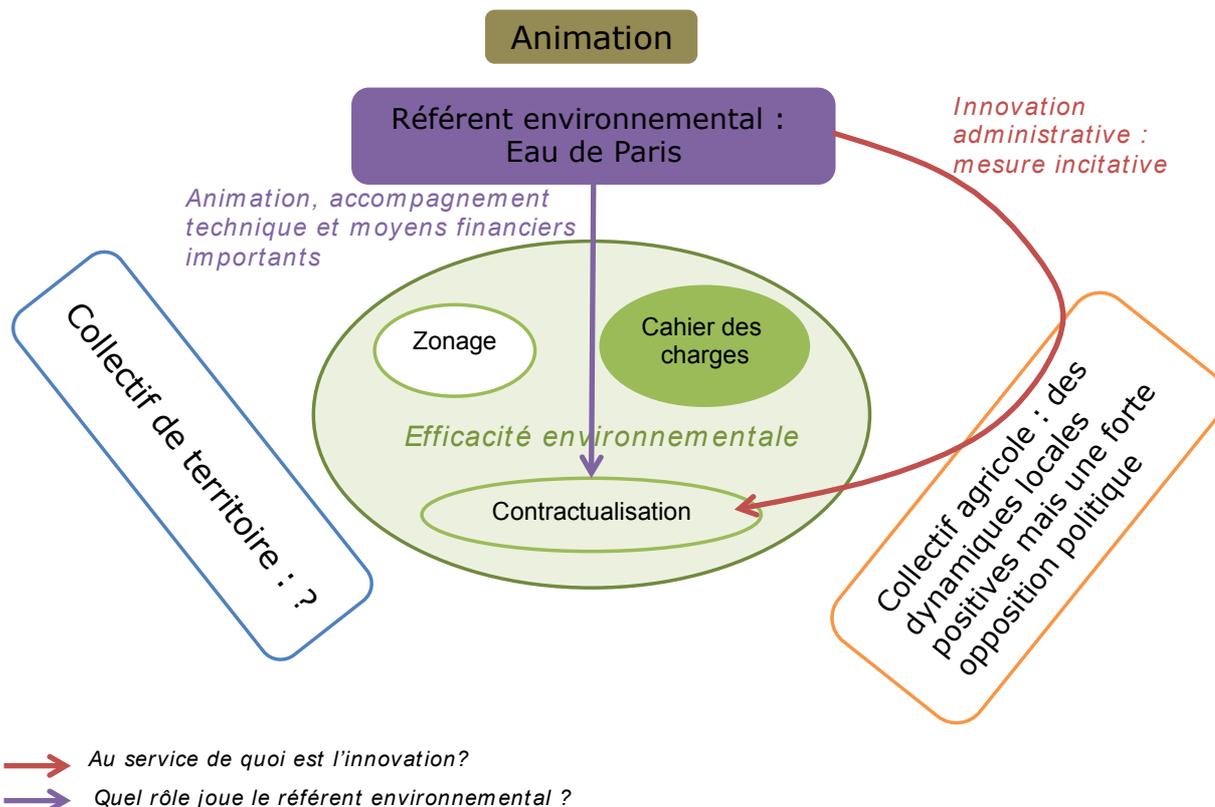
## ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Bons taux de contractualisation, forte augmentation des surfaces en bio pour la Vanne
- ✓ Mais des résultats difficilement observables sur la qualité de l'eau, et des surfaces qui restent encore minoritaires (6% SAU en bio sur la Vanne)

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers :
  - Animation et accompagnement technique importants et sur le long terme assurés par Eau de Paris
  - Expertise d'Eau de Paris sur le dispositif MAE
- ✓ Freins :
  - La MAE seulement sur réduction d'intrants, alors que l'agriculteur pense globalement au niveau du système
  - Suppression de l'UE FERTI\_01 après 2014
  - Manque de transparence des données : difficultés de suivi et d'évaluation pour l'opérateur

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## BASSINS VERSANTS VITICOLES DU GARD

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Sur des bassins versants viticoles, une forte animation par la Chambre d'agriculture, couplée avec l'implication d'acteurs économiques de la filière viticole, a permis une bonne contractualisation de mesures de réduction de pesticides

**LE CONTEXTE :** changement de pratiques

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ BV de Briançon : des viticulteurs soucieux de l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau → ont sollicité CA et AERMC
- ✓ 2005-2009 : animation par la CA pour sensibiliser à la réduction d'intrants

- ✓ 2009 : administration accepte de créer un périmètre MAET sur le BV (site pilote)
- ✓ Très bon taux de contractualisation sur le territoire, forte réduction d'intrants
- ✓ Deux nouveaux BV sont ouverts à la contractualisation en 2012 (Malaven-Tavel et Camp de César), sur impulsion de la CA sollicitée par l'AERMC
- ✓ Plus de difficultés sur ces bassins où certaines conditions limitent la dynamique de contractualisation (foncier sur Tavel, limites de l'influence de la coop sur Camp de César)

### LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Manque d'EU spécifiques pour la vigne, rémunération pas forcément incitative : pas « d'effet escalier » possible
- ✓ MAE réduction de phytos a été ouverte sur le BV de Briançon parce qu'ils ont négocié un IFT de référence plus haut que la moyenne régionale
- ✓ Autres mesures : pas d'herbicides entre les rangs, bio

### LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectifs agricoles : les vignerons du BV de Briançon (coop ou syndicat de producteur) et la CA, les groupes d'alerte et de veille sanitaire animés par la CA, les coop et leurs adhérents
- ✓ Pas de collectif de territoire

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Pour les 3 BV, implication d'un acteur économique : cave coop sur Briançon, ODG sur Tavel (exigences environnementales dans cahier des charges de l'appellation), cave coop sur Camp de César
- ✓ Limite : sans labellisation, les vins ne sont pas vendus plus chers

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Implication des acteurs économiques
- ✓ Innovation administrative? (BV non prioritaires)

## ELÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

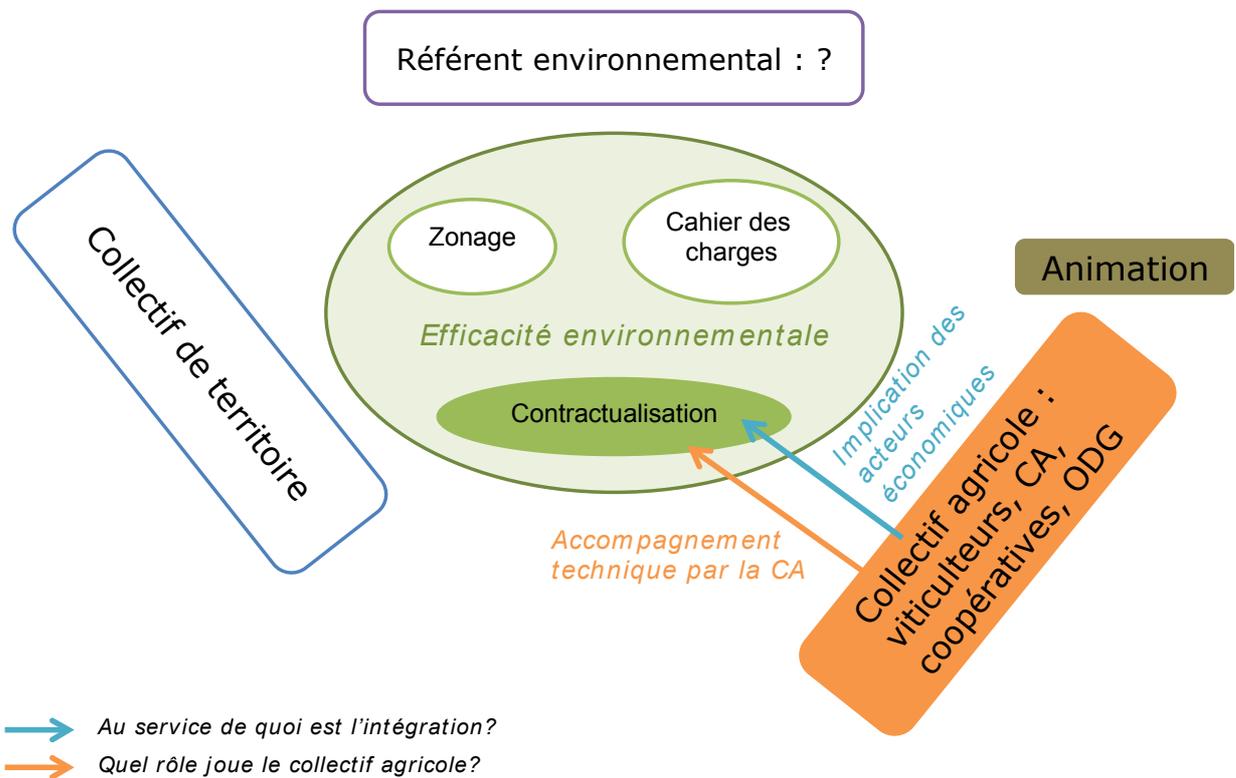
- ✓ Sur Briançon : très forte réduction d'IFT (mais besoin d'avoir recours à des bassins de rétention pour détoxifier encore plus). Bons résultats sur toxicité de l'eau, eaux superficielles très réactives.
- ✓ Les MAE proposées n'étaient pas très ambitieuses, mais certains viticulteurs sont allés plus loin et ont évolué jusqu'à la bio (fort développement sur BV Briançon)
- ✓ Des périmètres qui ne sont pas ciblés sur des zones à enjeu : quel impact sur la qualité de l'eau?

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Freins :
  - Trouver les financements pour les études hydrologiques en amont des PAE, pour définir le périmètre
  - Trop peu d'EU disponibles pour la vigne, pas assez d'autonomie sur les territoires pour construire les PAE

Leviers : CA : impliquée historiquement sur les territoires, identifiée comme un animateur et pour sa compétence technique (différent des animateurs recrutés par les collectivités sur les AAC)

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## AAC DE LA PLAINE DU SAULCE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Une association rassemblant de nombreux acteurs du territoire met en place depuis 1998 des actions pour protéger la ressource en eau potable d'une communauté d'agglomération.

**LE CONTEXTE :** changement de pratiques

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ Pic de nitrates en 1994
- ✓ Communauté de l'Auxerrois, sous l'influence de l'Agence de l'eau, choisit une méthode préventive
- ✓ 1996-1998 : diagnostic de territoire

- ✓ 1998 : création de l'association Plaine du Saulce, qui réunit élus, agriculteurs, industriels...

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ 2002 : signature d'un contrat rural avec l'AESN
- ✓ Suivi par un comité scientifique
- ✓ Mise en place de CTE pour le volet agricole
- ✓ Dynamique ralentit fortement après les CTE
- ✓ MAET : les animateurs ont réussi à mobiliser les agriculteurs avec l'EU « phyto light »
- ✓ 2008 : contrat global AESN
- ✓ Projets « filière » : essais sur cultures énergétiques, lien avec restauration collective d'Auxerre
- ✓ Exercice réalisé par le Comité scientifique, à la demande de l'association : évaluer les actions et proposer un scénario de changements de pratiques pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau → le Comité scientifique propose un scénario radical (élevage ovin bio) qui crispe les agriculteurs, et conclut que les actions entreprises ne seront pas suffisantes, ce qui amène élus et animateurs à se demander comment aller plus loin.

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ Collectif de territoire : L'Association de la Plaine du Saulce structure un collectif de territoire large, qui intègre différents types d'acteurs. Seulement, dans les faits, l'ambition de fédérer un collectif a mal fonctionné. La ville d'Auxerre était bien impliquée dans la démarche au départ, mais à présent les animateurs de l'Association ont l'impression que la CCA se repose sur eux, ils ont donc eu tendance à prendre le pas sur les élus pour rechercher des solutions. Suite aux propositions du Comité scientifique, mobilisation des élus.
- ✓ Collectif agricole : collectif dynamique entre les animateurs de l'Association et les agriculteurs du territoire. Une relation de confiance s'est établie entre eux, qui a permis de faire avancer la réflexion des agriculteurs et de lancer des expérimentations.
- ✓ Les animateurs font donc le lien entre le collectif de territoire et le collectif agricole, avec une plus forte mobilisation du côté agricole. L'objectif des animateurs est à présent de replacer

les élus au cœur du projet.

### LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Enjeu : intégrer une question environnementale dans une dynamique territoriale autour de la question de l'eau potable. L'association aurait pu, et pourrait à l'avenir, être le vecteur de cette intégration.

### LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Innovation institutionnelle avec l'association de la Plaine du Saulce, implication forte d'une collectivité
- ✓ Démarche de suivi-évaluation à travers le Comité scientifique, volonté de mener une démarche à caractère prospectif sur le territoire et de vérifier l'efficacité des actions entreprises vis-à-vis de la qualité de l'eau

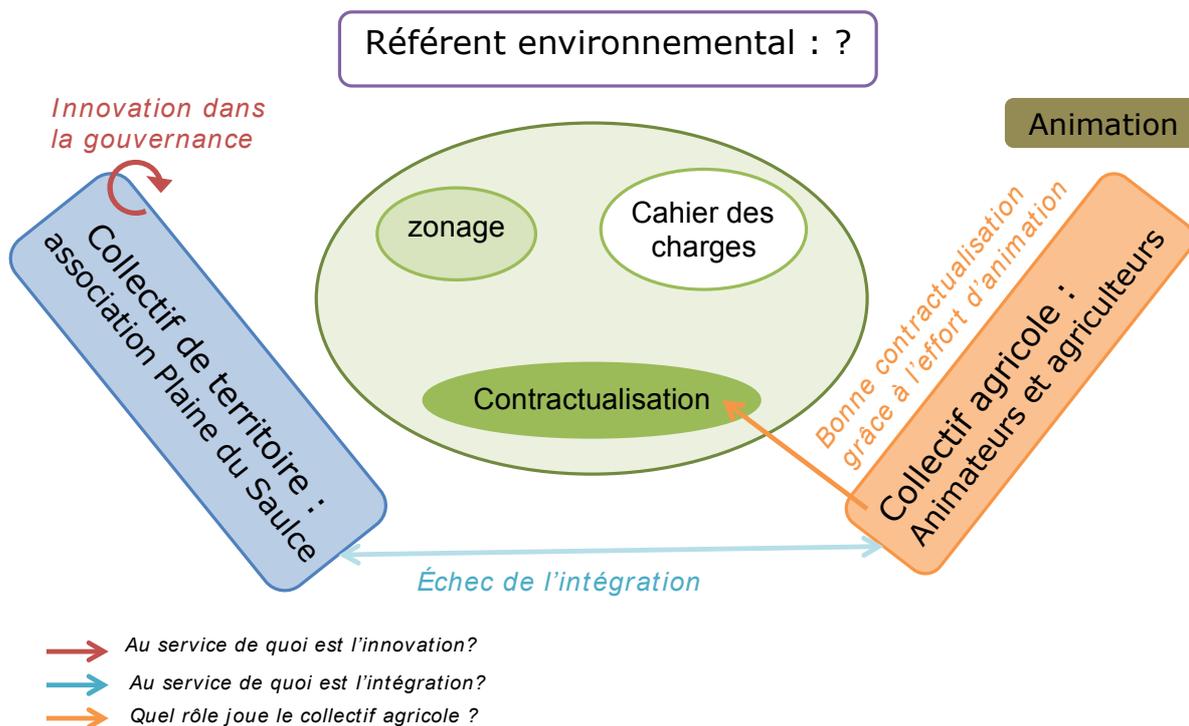
### ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ La tendance à la hausse de la concentration des nitrates a été stoppée, mais la courbe n'a pas été inversée. Est-ce qu'il est trop tôt pour voir l'effet des actions ? (le temps de transfert de l'eau vers la nappe a été évalué à 20 ans). Selon les résultats des travaux du Comité scientifique, les actions ne sont de toute façon pas suffisantes.

### FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers :
  - Animation de long terme, proche des agriculteurs
  - Portage politique par la communauté d'agglomération
- ✓ Freins
  - Une dynamique qui a pu s'essouffler du côté des élus à certaines phases du projet (relancée récemment, notamment après l'intervention du Conseil scientifique)
  - Limites des outils MAE pour enclencher une dynamique de territoire
  - Difficulté d'engager des changements de pratiques radicaux

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE



## DFCI MONTAGNETTE

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Un important travail d'animation auprès des éleveurs du massif de la Montagnette a permis de construire des contrats MAET DFCI particulièrement pertinents pour la prévention des incendies.

**LE CONTEXTE :** maintien avec risque d'abandon

### EMERGENCE ET OBJECTIFS DU PROJET

- ✓ 2011 : premières contractualisations de MAE DFCI dans les Bouches du Rhône
- ✓ Demande des éleveurs du massif de la Montagnette pour contractualiser MAE, alors que situation foncière instable et conflits entre les éleveurs

## LA CONSTRUCTION DU PAE

- ✓ Travail d'animation et de concertation réalisé par le CERPAM pour stabiliser la situation foncière à travers une convention de pâturage avec l'ONF et déterminer les cahiers des charges des MAE avec les 4 éleveurs concernés

## LA DIMENSION COLLECTIVE

- ✓ C'est l'animatrice du CERPAM qui porte le caractère collectif du projet. C'est elle qui est en relation avec les différents acteurs concernés, et assure la cohérence des actions. Il n'y a pas de collectif agricole, car les éleveurs concernés sont en conflit. En ce qui concerne un collectif de territoire, il pourrait se constituer autour de l'enjeu DFCI, avec le gestionnaire DFCI et l'ONF, mais dans les faits c'est là aussi l'animatrice du CERPAM qui s'occupe pour l'instant d'assurer les liens entre la démarche MAE et la démarche plus large de prévention des incendies sur le massif.

## LA DIMENSION INTÉGRÉE

- ✓ Intégration du pastoralisme et de la prévention des incendies

## LA DIMENSION INNOVANTE

- ✓ Ce projet n'a pas nécessité d'innovation particulière. Il s'inscrit dans la lignée des actions engagées depuis plus de 30 ans par les services pastoraux comme le CERPAM en PACA et le SUAMME en Languedoc-Roussillon, qui correspondent au projet plus global de la participation de l'élevage pastoral à la prévention des incendies, qui lui a donné lieu à des innovations : OLAE expérimentales au début des années 90, conception d'une MAE à obligation de résultats avec la MAE gestion pastorale, constitution du Réseau Coupure de Combustibles pour établir un référentiel technique solide...

## ÉLÉMENTS D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ✓ Très bon maillage du territoire pour la prévention des incendies → adaptation très fine des mesures grâce à la petite taille du territoire et au faible nombre d'agriculteurs concernés

## FREINS ET LEVIERS

- ✓ Leviers : animation, petit territoire qui permet de faire du sur mesure
- ✓ Freins :

- Conflits entre éleveurs
- Lien avec gestionnaire DFCI

## SCHÉMA SYNTHÉTIQUE

